

**Direction des bibliothèques**

**AVIS**

Ce document a été numérisé par la Division de la gestion des documents et des archives de l'Université de Montréal.

L'auteur a autorisé l'Université de Montréal à reproduire et diffuser, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, et exclusivement à des fins non lucratives d'enseignement et de recherche, des copies de ce mémoire ou de cette thèse.

L'auteur et les coauteurs le cas échéant conservent la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent ce document. Ni la thèse ou le mémoire, ni des extraits substantiels de ce document, ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels, quelques formulaires secondaires, coordonnées ou signatures intégrées au texte ont pu être enlevés de ce document. Bien que cela ait pu affecter la pagination, il n'y a aucun contenu manquant.

**NOTICE**

This document was digitized by the Records Management & Archives Division of Université de Montréal.

The author of this thesis or dissertation has granted a nonexclusive license allowing Université de Montréal to reproduce and publish the document, in part or in whole, and in any format, solely for noncommercial educational and research purposes.

The author and co-authors if applicable retain copyright ownership and moral rights in this document. Neither the whole thesis or dissertation, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms, contact information or signatures may have been removed from the document. While this may affect the document page count, it does not represent any loss of content from the document.

Université de Montréal

L'impact de la couverture médiatique des violences sexuelles sur  
les taux d'agressions sexuelles au Québec entre 1974 et 2006

par  
Marie-Eve Boudreau

Département de criminologie  
Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures  
en vue de l'obtention du grade de M. Sc.  
en criminologie

Mai, 2008

© Marie-Eve Boudreau, 2008



Université de Montréal  
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :

L'impact de la couverture médiatique des violences sexuelles sur les taux  
d'agressions sexuelles au Québec entre 1974 et 2006

présenté par :

Marie-Ève Boudreau

A été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Franca Cortoni  
Présidente-rapporteuse

Marc Ouimet  
Directeur de recherche

Stéphane Guay  
Membre du jury

## Mots Clés

Médias, Dénonciation, Chiffre noir de la criminalité, Taux d'agressions sexuelles

## Résumé

La hausse du taux d'agressions sexuelles simples au Québec depuis 1983 intrigue les chercheurs en criminologie depuis un certain temps, notamment parce que cette tendance est en contradiction avec les tendances des agressions sexuelles graves au cours de la même période. Au fil du temps, plusieurs hypothèses ont été avancées pour expliquer ces tendances contradictoires. Ce mémoire tente de déterminer la validité empirique d'une de ces hypothèses : l'augmentation de la dénonciation des agressions sexuelles engendrée par des changements dans la couverture médiatique des violences sexuelles.

Le corpus empirique de cette étude est composé de 461 articles traitant de violences sexuelles parus dans le *Journal de Montréal* entre 1974 et 2006. Des analyses différenciées, mettant en relation le nombre annuel d'articles traitant de violences sexuelles et les taux québécois d'agressions sexuelles simples et graves, sont effectuées à l'aide d'analyses de corrélations croisées, de tests de cointégration et d'autorégressions multiples.

Les résultats montrent que le nombre annuel d'articles traitant de violences sexuelles est un prédicteur du taux d'agressions sexuelles simples et du taux d'agressions sexuelles graves. Effectivement, la couverture médiatique des violences sexuelles entretient une relation positive et significative avec le taux d'agressions sexuelles simples et une relation négative et marginalement significative avec le taux d'agressions sexuelles graves et ce, même lorsque la mise en application de la législation de 1983, le taux d'immigration, le taux de chômage, la consommation de spiritueux et de bière et le pourcentage d'individus âgés entre 30 et 39 ans sont contrôlés.

## **Key Words**

Trends, Media coverage, sexual violence, sexual assaults rate, Denunciation

## **Abstract**

The significant increase in the annual rate of sexual assault in Québec since 1983 has been puzzling researchers for a while, notably because the aggravated sexual assault annual rates have been decreasing in the same time. As time goes by, many hypotheses have been made to explain those conflicting trend of the different types of sexual assault. The aim of this study is to ascertain the validity of one of those hypotheses: an increase in sexual assault reporting generated by changes in sexual violence media coverage.

The empirical body for this study is based on 461 article describing sexual violence published in the *Journal de Montréal* between 1974 and 2006. The analysis tests for the existence of a relation between the annual number of article speaking of sexual violence and the sexual assaults and aggravated sexual assaults annual rates using cross-correlation function, cointegration test and autoregressive regressions.

The results shows that the annual number of article describing sexual violence is a leading indicator of the sexual assault and aggravated sexual assault annual rates. Indeed, there is a positive correlation between sexual violence media coverage and sexual assault rate and a negative correlation between sexual violence media coverage and aggravated sexual assault rate, even when 1983 rape reform introduction, immigration rate, unemployment rate, hard liquor and beer consumption and people aged between 30 and 39 years old percentage are controlled.

## Table des matières

<b>Résumé.....</b>	<b>iii</b>
<b>Abstract.....</b>	<b>iv</b>
<b>Table des matières.....</b>	<b>v</b>
<b>Liste des tableaux.....</b>	<b>viii</b>
<b>Liste des figures.....</b>	<b>ix</b>
<b>Liste des sigles et abréviations.....</b>	<b>xi</b>
<b>Remerciements.....</b>	<b>xii</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>1</b>
<b>Chapitre 1.....</b>	<b>6</b>
1.1 Statistiques officielles des agressions sexuelles et taux de déclaration des victimes.....	8
1.2 Le rôle des médias.....	10
1.2.1 La théorie de la conscientisation sociale.....	11
1.2.2 La théorie de l'imitation ou de la suggestion.....	15
1.2.3 La théorie de la dissuasion générale.....	16
1.3 Autres variables ayant un impact sur les agressions sexuelles.....	17
1.3.1 Les aspects légaux et juridiques des agressions sexuelles.....	17
1.3.2 L'efficacité de la réponse pénale.....	18
1.3.3 La démographie.....	18
1.3.4 L'immigration.....	19
1.3.5 Le taux de chômage.....	19
1.3.6 Les inégalités sexuelles.....	20
1.3.7 La consommation d'alcool.....	21
1.4 Problématique et questions de recherche.....	21
1.4.1 Problématique.....	21
1.4.2 Objectifs de l'étude.....	23
A) But général de l'étude.....	23
B) Objectifs spécifiques.....	24

<b>Chapitre 2.....</b>	<b>26</b>
2.1 Les variables relatives à la couverture médiatique.....	27
2.1.1 Corpus empirique et collecte de données.....	28
2.1.2 L'importance de la couverture médiatique des violences sexuelles.....	32
A) La fréquence de la couverture médiatique.....	32
B) L'importance relative de la couverture médiatique.....	36
2.1.3 La description des violences sexuelles effectuée par la couverture médiatique.....	47
A) La description des agresseurs.....	47
B) La description des victimes.....	53
C) La description du lien unissant l'agresseur à la victime.....	61
D) Les points de vue abordés dans la couverture médiatique des violences sexuelles.....	66
E) Les anciens cas de violences sexuelles.....	73
2.1.4 Synthèse de l'évolution de la couverture médiatique des violences sexuelles.....	75
2.2 Les statistiques officielles des agressions sexuelles.....	76
2.2.1 Les changements législatifs en matière de violences sexuelles.....	78
2.2.2 L'évolution de l'agression sexuelle au Québec entre 1974 et 2006.....	84
2.3 Les variables alternatives explicatives.....	87
2.3.1 Les crimes contre la personne.....	88
2.3.2 Le taux d'accusation des agressions sexuelles.....	90
2.3.3 La démographie.....	91
2.3.4 L'immigration.....	93
2.3.5 Le taux de chômage.....	95
2.3.6 Le travail des femmes.....	96
2.3.7 La consommation d'alcool.....	98
2.3.8 Synthèse de l'évolution des variables alternatives explicatives.....	100

<b>Chapitre 3.....</b>	<b>101</b>
3.1 L'impact de la couverture médiatique sur le taux d'agressions sexuelles simples.....	102
3.2 L'impact de la couverture médiatique sur le taux d'agressions sexuelles graves.....	112
3.3 Synthèse des résultats.....	119
<b>Conclusion.....</b>	<b>123</b>
<b>Liste des références.....</b>	<b>xiii</b>

## Liste des tableaux

Tableau I : Résultats des analyses de séries temporelles du taux d'agressions sexuelles simples.....	110
Tableau II : Résultats des analyses de séries temporelles du taux d'agressions sexuelles graves.....	118

## Liste des figures

Figure 1 : Évolution du nombre et du pourcentage d'articles traitant de violences sexuelles.....	33
Figure 2 : Évolution du nombre de cas et du nombre d'articles traitant de violences sexuelles.....	35
Figure 3 : Évolution de la surface des articles traitant de violences sexuelles.....	37
Figure 4 : Évolution de la surface moyenne selon le type d'articles.....	39
Figure 5 : Évolution de l'emplacement moyen des articles traitant de violences sexuelles.....	40
Figure 6 : Évolution du nombre moyen de photos par article.....	42
Figure 7 : Évolution de l'importance relative des articles traitant de violences sexuelles.....	45
Figure 8 : Évolution du pourcentage d'articles mentionnant un agresseur masculin et du pourcentage d'articles mentionnant un agresseur féminin.....	49
Figure 9 : Évolution de la couverture médiatique des violences sexuelles selon l'âge de l'agresseur.....	51
Figure 10 : Évolution de la couverture médiatique des violences sexuelles selon le genre des victimes.....	54
Figure 11 : Évolution de la couverture médiatique des violences sexuelles selon l'âge des victimes.....	56
Figure 12a : Évolution de la couverture médiatique des violences sexuelles envers des individus mineurs.....	57
Figure 12b : Évolution de la couverture médiatique des violences sexuelles envers des individus mineurs (moyenne mobile) .....	58
Figure 13 : Évolution de l'identification de lien unissant l'agresseur à la victime.....	61
Figure 14 : Tendances de la couverture médiatique selon le lien unissant l'agresseur à la victime.....	63

Figure 15 : Évolution du nombre moyen de points de vue par article entre 1974 et 2006.....	68
Figure 16 : Évolution de la couverture médiatique des violences sexuelles selon le point de vue présenté dans l'article.....	70
Figure 17 : Évolution de la couverture médiatique d'anciens cas de violences sexuelles.....	74
Figure 18 : Évolution de l'agression sexuelle au Québec.....	86
Figure 19 : Évolution des taux pour 100 000 habitants de divers crimes contre la personne au Québec entre 1974 et 2006.....	89
Figure 20 : Tendances du taux d'accusation de l'agression sexuelle.....	91
Figure 21 : Évolution de l'importance relative de deux groupes d'âge au Québec entre 1974 et 2006.....	92
Figure 22 : Évolution de l'immigration au Québec entre 1974 et 2006.....	94
Figure 23 : Évolution du chômage au Québec entre 1974 et 2006.....	96
Figure 24 : Évolution du travail des femmes au Québec entre 1974 et 2006.....	97
Figure 25 : Évolution de la consommation d'alcool par habitant.....	99
Figure 26 : Évolution du taux d'agressions sexuelles simples et du nombre d'articles traitant de violences sexuelles entre 1974 et 2006.....	103
Figure 27 : Corrélations croisées du nombre d'articles traitant de violences sexuelles et du taux d'agressions sexuelles simples.....	104
Figure 28 : Corrélations croisées des variations annuelles du nombre d'articles traitant de violences sexuelles et des variations annuelles du taux d'agressions sexuelles simples .....	107
Figure 29 : Évolution du taux d'agressions sexuelles graves et du nombre d'articles traitant de violences sexuelles entre 1974 et 2006.....	113
Figure 30 : Corrélations croisées du nombre d'articles traitant de violences sexuelles et du taux d'agressions sexuelles graves.....	114
Figure 31 : Corrélations croisées des variations annuelles du nombre d'articles traitant de violences sexuelles et des variations annuelles du taux d'agressions sexuelles graves.....	116

## Liste des sigles et abréviations

AIC : Akaike Information Criterion

B : Coefficient de régression

CCF : Fonction de corrélations croisées

CCSJ : Centre canadien de la statistique juridique

CIMV : Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle

DUC : Déclaration uniforme de la criminalité

EPA : Enquête sur la population active

S.P.S.S. : Statistical Package for Social Sciences.

## Remerciements

J'aimerais prendre un moment pour remercier certaines personnes qui ont contribué directement et indirectement à la réalisation de ce mémoire. J'aimerais remercier ma famille et mes amis qui ont toujours démontré un intérêt dans mes études, peu importe le moment ou la situation, et qui ont fait preuve de compréhension à mon égard dans les moments les plus ardues. Un merci spécial à mes parents et ma soeur pour leur soutien et leurs encouragements, les petits gestes sont parfois ceux qui comptent le plus.

Un gros merci à mes collègues d'université pour leurs précieux conseils et commentaires tout au long de mes études de maîtrise. Un merci spécial à Étienne Blais pour son appui et ses idées, autant théoriques que méthodologiques, et à Valérie Beauregard pour son soutien et ses précieux conseils administratifs.

Finalement, j'aimerais remercier particulièrement Marc Ouimet, Professeur à l'École de criminologie de l'Université de Montréal. Sa disponibilité, sa confiance et ses encouragements m'ont été précieux tout au long de mon cheminement académique. J'aimerais souligner qu'il a toujours fait preuve d'intérêt et de compréhension à mon égard et qu'il a joué un rôle primordial dans le développement de mes capacités intellectuelles.

À vous tous, mille merci encore une fois.

## **Introduction**

Les institutions sociales ont mis longtemps à reconnaître aux femmes et aux enfants le droit au respect de leur intégrité physique de manière formelle et pratique. Selon Aubut (1993) et Muehlenhard et Kimes (1999), les auteurs qui se sont intéressés aux agressions sexuelles perpétrées contre les femmes et les enfants rapportent qu'il s'agit d'une réalité présente depuis des millénaires, et ce dans la plupart des civilisations connues aujourd'hui. Au Canada, sous l'influence des mouvements féministes, les violences sexuelles constituent un problème et une préoccupation sociale depuis le début des années 70 (Aubut, 1993; Gouvernement du Québec, 2001). Depuis ce temps, le phénomène des violences sexuelles a connu une hausse d'intérêt dans toutes les sphères de la société.

Bien que l'occurrence de la violence faite aux femmes a toujours été élevée, les statistiques officielles ont toujours eu tendance à dramatiquement sous-estimer ce problème (Felson et Paré, 2005; Roberts et Gebotys, 1992; Sacco, 1995; Statistique Canada, 1999, 2000, 2002). En effet, les agressions sexuelles ont longtemps constitué, et constituent encore, une grande partie du chiffre noir de la criminalité, qui regroupe l'ensemble des crimes commis ne figurant pas dans les statistiques officielles de la criminalité et qui est une des préoccupations majeures des chercheurs en criminologie (Thomassin, 2000). Selon Thomassin (2000), les statistiques officielles de la criminalité, et par conséquent le chiffre noir de la criminalité, doivent être considérées comme étant la résultante d'un processus social. Dans le cadre de cette étude, le concept de violences sexuelles, et les statistiques officielles s'y rattachant, sera divisé en deux sous-catégories, soient les agressions sexuelles simples et les agressions sexuelles graves, selon le niveau de gravité des gestes posés. Le concept d'agressions sexuelles simples fera référence aux crimes d'attentat à la pudeur et d'agression sexuelle simple alors que celui d'agressions sexuelles graves fera référence aux crimes de viol, d'agression sexuelle grave et d'agression sexuelle armée<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Le lecteur est prié de se référer à la section 2.2.1 *Les changements législatifs en matière de violences sexuelles* (p.78) pour une définition complète de ces concepts.

Dans les dernières décennies, les médias ont attaché une grande importance au phénomène des violences sexuelles. Cette explosion médiatique a été accompagnée d'une recrudescence des affaires judiciaires d'agressions sexuelles simples (Aubut, 1993). Selon Aubut (1993), la plupart des auteurs qui se sont intéressés de manière informelle à ce phénomène attribuent un rôle péjoratif aux médias dans cette hausse des affaires judiciaires. Les médias sont très souvent associés de manière négative à ce type de crimes (Aubut, 1993; Gaudreault, 1997; Groupe de travail sur les agressions à caractère sexuel, 1995), soit par l'effet d'imitation de comportements violents qu'ils suscitent par le biais des bulletins de nouvelles et des journaux (Guérard et Lavender, 1999) ou par la banalisation de la violence et de la sexualité et par l'image de la femme-objet que la publicité, la pornographie et les vidéoclips envoient à la société (Groupe de travail sur les agressions à caractère sexuel, 1995; Guérard et Lavender, 1999).

Très peu d'études se sont intéressées de manière empirique aux conséquences positives engendrées par la couverture médiatique des violences sexuelles, bien que ces conséquences positives soient postulées par certains auteurs. Selon Ouimet (2007), le taux de déclaration des victimes d'actes criminels, et par conséquent le nombre d'incidents reportés à la police, peut être affecté par un changement de valeurs collectives ou par un changement soudain dans la couverture médiatique d'un type de crime donné. À cet égard, Aubut (1993) mentionne que la dénonciation sociale, à laquelle collaborent divers types de médias, a contribué à la hausse des plaintes en matière de violences sexuelles en déculpabilisant progressivement les victimes qui doivent être encouragées, aidées et soutenues dans leurs démarches légales. Cependant, ces affirmations reposent davantage sur des spéculations que sur des données empiriques. Ce mémoire tentera de combler cette lacune en explorant le lien existant entre la couverture médiatique du *Journal de Montréal* des violences sexuelles et les statistiques officielles québécoises portant

sur cette problématique entre 1974 et 2006. Plus précisément, l'impact<sup>2</sup> de la couverture médiatique des violences sexuelles sur les comportements de dénonciation des victimes de ce type de violences sera exploré.

Dans le dessein de répondre le plus fidèlement possible aux objectifs fixés, ce mémoire est divisé en trois chapitres distincts. Afin de mettre en contexte le sujet de cette étude, une recension des écrits sera d'abord effectuée dans le chapitre 1. La première partie de la recension des écrits rendra compte de la relation existante entre les statistiques officielles des agressions sexuelles et la dénonciation de ces comportements par les victimes ou des tierces parties. Un bref portrait de l'évolution de la dénonciation des agressions sexuelles depuis les années 1970 sera également dressé. La deuxième partie de la recension des écrits portera sur les théories explicatives du lien entre la couverture médiatique des violences sexuelles et les statistiques officielles des agressions sexuelles. Ensuite, diverses variables ayant un impact sur l'occurrence de l'agression sexuelle seront présentées. Ce dernier élément justifiera notamment le choix des variables insérées dans les analyses statistiques multivariées. Finalement, la problématique et les questions de recherche de cette étude seront mentionnées.

Dans le chapitre 2, une description des démarches méthodologiques employées ainsi que la description de l'évolution de chacune des variables au cours de la période d'analyse seront effectuées. Ce chapitre peut être divisé en trois sections. La première section concerne principalement la couverture médiatique des violences sexuelles. Dans un premier temps, la méthode de collecte des données médiatiques sera présentée. Dans un deuxième temps, l'évolution de l'importance

---

<sup>2</sup> La notion de *relation causale* utilisée dans cette étude fait référence au concept de causalité sociologique, concept fréquemment employé en sociologie, en criminologie, en économie et en sciences politiques. Dans cette logique, les conditions suivantes doivent être réunies afin de pouvoir parler de *relation causale* entre deux ou plusieurs variables : 1) la relation causale doit être expliquée par une ou des théories précisant l'aspect sémantique de la relation; 2) les variables utilisées doivent être de même nature (variables individuelles, structurelles ou conceptuelles); 3) les variations des variables non initiales sont expliquées, autant qu'il est possible, par la variations des variables antérieures (l'ordre temporel causal est respecté); 4) la relation *cause* entre les variables doit être significative et 5) des théories secondaires sont testés au moyen de variables alternatives explicatives (Chapoulie, 1969; Pearl, 2000).

de la couverture médiatique des violences sexuelles dans le *Journal de Montréal* et de la description des divers éléments constitutifs des violences sexuelles effectuée par celle-ci sera décrite. La deuxième section de ce chapitre porte sur les statistiques officielles des agressions sexuelles au Québec. Plus précisément, la méthodologie employée, les changements législatifs en matière de violences sexuelles et l'évolution des statistiques officielles des agressions sexuelles seront abordés. Finalement, la dernière section de ce chapitre porte sur l'évolution des variables alternatives pouvant avoir un impact sur les statistiques officielles des agressions sexuelles. Bien entendu, la méthode de collecte de ces données sera également abordée dans cette section.

Le troisième chapitre fait état de l'analyse et de l'interprétation des résultats obtenus lors de la mise en relation des données portant sur la couverture médiatique des violences sexuelles avec les statistiques officielles des agressions sexuelles. Cette discussion pourra, dans un premier temps, déterminer s'il existe une relation entre la couverture médiatique des violences sexuelles et les taux d'agressions sexuelles. Dans un deuxième temps, les analyses permettront d'approfondir la compréhension de la relation entre la couverture médiatique des violences sexuelles et les taux d'agressions sexuelles. Ces deux informations permettront une meilleure compréhension de l'évolution des taux d'agressions sexuelles au Québec au cours des dernières décennies.

## **Chapitre 1**

**Recension des écrits, problématique et questions de recherche**

Il ne fait aucun doute que les médias sont omniprésents dans la société québécoise. La diversité des médias de même que leur disponibilité ont atteint des sommets ces dernières décennies. Cette omniprésence des médias dans la vie quotidienne des personnes composant la société québécoise les rend appréciés par beaucoup de gens, mais aussi discrédités par d'autres. Certains auteurs (Aubut, 1993; Ouimet, 2007) postulent que la couverture médiatique des violences sexuelles peut avoir eu des conséquences positives sur la dénonciation des agressions sexuelles. Cependant, il n'existe aucune étude empirique portant sur le lien entre la couverture médiatique des violences sexuelles et les statistiques officielles de cette problématique ou sur l'impact de cette couverture médiatique sur le taux de déclaration des victimes permettant d'étayer cette affirmation. Toutefois, de nombreuses études portant sur le rôle des médias, les statistiques officielles des agressions sexuelles et le taux de déclaration des victimes ont été effectuées au fil des années et permettent de postuler l'existence d'une relation entre ces phénomènes.

Ce premier chapitre est donc destiné à mettre en contexte le sujet de cette étude à l'aide d'une recension des écrits portant sur les statistiques officielles des agressions sexuelles, les comportements de dénonciation des agressions sexuelles et le rôle des médias. Dans la première partie, il sera donc question de décrire la relation existante entre les statistiques officielles des agressions sexuelles et la dénonciation de ces comportements par les victimes ou par des tiers. Un bref portrait de l'évolution de la dénonciation des agressions sexuelles depuis les années 1970 suivra. La deuxième partie sera consacrée entièrement aux théories explicatives de la relation entre la couverture médiatique des violences sexuelles et les statistiques officielles des agressions sexuelles et constituera le cadre théorique de ce mémoire. Ensuite, dans la troisième partie de ce chapitre, divers facteurs macrosociaux ayant un impact sur l'occurrence des agressions sexuelles seront présentés. Enfin, cette recension des écrits a permis l'élaboration de la problématique, dans laquelle seront notamment présentés les objectifs de cette étude.

## **1.1 Statistiques officielles des agressions sexuelles et taux de déclaration des victimes**

L'impact du taux de déclaration des victimes sur les statistiques officielles des crimes est un point central de cette étude et est largement documenté dans la littérature. En effet, plusieurs auteurs (Gottfredson et Gottfredson, 1988; Ouimet, 2005; Ouimet et Tessier-Jasmin, 2007; Reiss, 1971; Thomassin, 2000) mentionnent que l'entrée d'une affaire criminelle dans le système de justice formelle dépend majoritairement de la décision des victimes de déclarer un incident. Un incident de victimisation doit passer à travers trois grands filtres avant d'être enregistré officiellement par les forces de l'ordre (Ouimet, 2005; Ouimet et Tessier-Jasmin, 2007; Thomassin, 2000). Tout d'abord, la personne violentée doit réaliser qu'elle a été victime d'un crime. Ensuite, la victime, ou une autre personne, doit prendre la décision de rapporter l'incident aux policiers. Finalement, les policiers doivent décider de prendre en charge l'événement.

Dévoiler une agression sexuelle n'est pas une décision facile à prendre pour la plupart des victimes. Le stigma associé à ce type de victimisation, la perception que les institutions manquent d'empressement à croire les victimes, la croyance que la police ne peut rien changer au problème, l'impression d'être seule à vivre cette situation et la crainte de réactions négatives de l'entourage ou des représailles de l'agresseur constituent les raisons les plus fréquemment mentionnées par les victimes pour justifier leur décision de ne pas déclarer un incident à la police (Baumer, Felson et Messner, 2003; Felson et Paré, 2005; Gouvernement du Québec, 1992, 2001; Groupe de travail sur les agressions à caractère sexuel, 1995; Ouimet et Tessier-Jasmin, 2007; Sacco, 1995). Ces croyances de la part des victimes d'agressions sexuelles sont lourdes de conséquences pour le système de justice pénale puisque, dans 65% à 68 % des incidents rapportés aux forces de l'ordre, ce sont les victimes qui sont responsables de la déclaration de l'incident (Laroche, 2001; Ouimet et Tessier-Jasmin, 2007). En fait, les taux de déclaration des agressions sexuelles, qui varient entre 6% et 38% selon les sources (Comité

interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle [CIMV], 2007; Gouvernement du Québec, 2001; Groupe de travail sur les agressions à caractère sexuel, 1995; Laroche, 2001; Ouimet et Tessier-Jasmin, 2007; Roberts et Gebotys, 1992; Thomassin, 2000), sont parmi les moins élevés dans le système de justice canadien (Ouimet, 2005).

Bien que ces chiffres soient parmi les moins élevés du système de justice canadien, plusieurs auteurs indiquent que la dénonciation des agressions sexuelles a augmenté depuis les années 1970 (Baumer et al., 2003; Felson et Paré, 2005; Roberts et Gebotys, 1992; Roberts et Pires, 1992). Cependant, pour certains, cette augmentation ne serait pas généralisée à l'ensemble des comportements de dénonciation des agressions sexuelles (Baumer et al., 2003). Dans cette logique, cette augmentation serait majoritairement attribuable à l'augmentation des comportements de dénonciation des individus n'étant pas directement impliqués dans l'incident et à la plus grande dénonciation des agressions sexuelles commises par des proches (Bachman, 1993; Baumer et al., 2003; Jensen et Karpos, 1993; Orcutt et Faison, 1988). Les agressions sexuelles graves, pour leur part, auraient toujours été fortement dénoncées aux policiers, que ce soit par les victimes ou par des proches ou des témoins (Felson et Paré, 2005; Groupe de travail sur les agressions à caractère sexuel, 1995; Ouimet et Tessier-Jasmin, 2007; Roberts et Gebotys, 1992; Skogan, 1984). Cette relative constance de la dénonciation des agressions sexuelles graves peut être expliquée en partie par la relation existante entre la gravité des gestes commis et la relation entre les individus impliqués dans l'incident. En effet, il semblerait que l'usage de la force physique ou d'une arme, qui sont deux facteurs fortement liés à la gravité de l'incident, soit deux fois plus fréquentes lorsque l'agresseur est un individu inconnu de la victime (Orcutt et Faison, 1988). Or, plusieurs auteurs rapportent qu'une agression sexuelle a davantage de chances d'être déclarée à la police lorsque l'agresseur est un inconnu (Baumer et al., 2003; CIMV, 2007; Groupe de travail sur les agressions à caractère sexuel, 1995; Orcutt et Faison, 1988; Skogan, 1984).

## 1.2 Le rôle des médias

Les médias jouent un rôle primordial dans la construction de l'opinion publique sur le crime car ils sont des véhicules exceptionnels de la promotion de certains types de représentations du monde (Altminc, 2007). En effet, il n'existe aucune définition du crime qui soit incontestée, universelle et véridique, particulièrement dans le cas des violences sexuelles (Muehlenhard et Kimes, 1999; Schissel, 1997;). Plusieurs auteurs mentionnent que les médias donnent un sens à la réalité des individus et de la société en fournissant une quantité impressionnante d'informations à travers des concepts prédéfinis et des règles d'interprétation (Cohen et Young, 1973; Gaudreault, 2007; Muehlenhard et Kimes, 1999; Schissel, 1997; Tiffen, 2004). En effet, les médias ont la capacité de définir la nature des événements et d'influencer la perception de la population générale en communiquant des messages et des symboles qui inculquent les valeurs, les croyances et les codes de comportements de la société (Cohen et Young, 1973; Gaudreault, 2007; Muehlenhard et Kimes, 1999; Schissel, 1997; Tiffen, 2004).

Le portrait fait par les médias des violences sexuelles mérite d'être attentivement étudié car le public dépend largement des médias pour obtenir de l'information sur ces crimes (Berns, 2004; Duwe, 2000; Graber, 1980). En effet, Graber (1980) mentionne que les médias sont considérés comme la source principale d'informations sur le crime par 95% du public. Selon lui, même si l'influence de la presse est envahissante, cette influence diminue lorsque des sources d'informations alternatives sont disponibles, comme le fait de connaître personnellement un agresseur ou une victime. Cependant, puisque les agressions sexuelles sont des crimes qui se déroulent majoritairement dans un contexte privé (Direction générale de la condition féminine de l'Ontario, 1992) et qu'il existe un tabou, une loi du silence, entourant ce type de crime dans la société, l'étendue selon laquelle la population est dépendante des médias afin d'obtenir de l'information sur les violences sexuelles risque d'être grande (Duwe, 2000).

Cette étude s'appuie sur trois théories pour comprendre la relation entre la couverture médiatique des violences sexuelles et les statistiques officielles des agressions sexuelles : la théorie de la conscientisation sociale, la théorie de l'imitation ou de la suggestion de comportements et la théorie de la dissuasion générale.

### ***1.2.1 La théorie de la conscientisation sociale***

Le concept de panique morale est un outil d'analyse intéressant et efficace de la couverture médiatique d'un phénomène. Ce concept désigne une réaction disproportionnée de certains groupes, généralement nourrie par une couverture médiatique présentant une vision faussée de l'élément menaçant ou lui accordant trop d'importance, face à un élément souvent minoritaire et parfois illusoire qui émerge en tant que menace aux intérêts et aux valeurs sociales (Cohen et Young, 1973; Tiffen, 2004). Cependant, le concept de panique morale semble peu s'appliquer à l'étude du phénomène des violences sexuelles puisque l'émergence de cette problématique dans la société relève davantage d'une conscientisation de la société face à un problème qui existe depuis longtemps qu'à l'amplification d'un problème minoritaire et illusoire. Pour remédier à ce problème, la théorie de la conscientisation sociale, qui est une théorie dérivée du concept de panique morale et qui est fortement liée à la théorie de la civilisation des mœurs d'Elias (1978), sera utilisée dans cette étude afin d'analyser la couverture médiatique des violences sexuelles. La conscientisation sociale décrit une prise de conscience de la population générale face à des comportements déviants ou collectifs qui sont largement répandus dans la société. La théorie de la conscientisation sociale inclut quatre éléments.

Premièrement, la conscientisation sociale envers le comportement déviant émerge rapidement et ne suit pas nécessairement les tendances véritables du phénomène. Cette réaction volatile suit plutôt sa propre dynamique, qui est affectée par la mobilisation des groupes concernés par le phénomène et le fait que la

nouvelle vaille la peine d'être publiée (Gaudreault, 2007). De plus, même si la couverture médiatique d'un phénomène diminue avec le temps, ce problème social reste dans l'imaginaire collectif, il devient partie prenante du répertoire culturel de la population, de son langage de référence (Best, 1999). Ce premier élément s'applique particulièrement au phénomène des violences sexuelles puisque, tel que mentionné précédemment, la fréquence des violences sexuelles a toujours été élevée<sup>3</sup> mais ce phénomène fut longtemps mis de côté voire ignoré par divers acteurs de la société québécoise.

Deuxièmement, le comportement décrit dans les médias subit un passage moral dans lequel toutes ambivalences ou influences positives compensatrices auparavant associées au comportement sont désormais éliminées : le comportement est vu comme strictement négatif. Il importe de noter que cette interprétation découle de la présentation de l'histoire dans son ensemble (Tiffen, 2004). La menace décrite par les médias, dépeignant un déclin moral, entraîne un outrage collectif qui finit par définir ce que la société perçoit en tant que bon versus mauvais (Goode et Ben-Yehuda, 1994; Peelo et Soothill, 2000). En effet, les individus emmagasinent des informations dérivées des médias qui servent de références pour élaborer des définitions sur ce qui constitue un comportement normal ou déviant (Peelo et Soothill, 2000; Wilkins, 1964). Cependant, les individus ne peuvent retenir toutes les informations qui leur proviennent des médias. Par conséquent, une sélection de l'information s'opère selon divers critères

---

<sup>3</sup> Bien que les auteurs s'entendent pour qualifier l'occurrence de la violence faite aux femmes comme étant élevée, les études portant sur cette question sont relativement rares et présentent de grandes divergences concernant les taux de prévalence et d'incidence de celle-ci. Des différences méthodologiques expliquent ces écarts : définitions retenues, méthode de collecte de données, caractéristiques de l'échantillon, etc. À titre indicatif, en se basant sur la population féminine québécoise de 1991 et en appliquant le taux d'incidence de 3% avancé par l'enquête sur la violence faite aux femmes de Statistiques Canada, il y aurait eu 86 952 Québécoises âgées de 15 ans et plus victimes d'agressions sexuelles en 1991 (Groupe de travail sur les agressions à caractère sexuel, 1995) alors que, en se basant sur le nombre d'agressions sexuelles déclarées aux divers services de police québécois en 1991 et en appliquant les taux de déclaration des agressions sexuelles avancés par divers auteurs, qui varient entre 6% et 38% (CIMV, 2007; Gouvernement du Québec, 2001; Groupe de travail sur les agressions à caractère sexuel, 1995; Laroche, 2001; Ouimet et Tessier-Jasmin, 2007; Roberts et Gebotys, 1992; Thomassin, 2000), le nombre d'agressions sexuelles commises en 1991 se situerait plutôt entre 10 305 et 65 267 agressions sexuelles.

(Galtung et Ruge, 1965). Plus l'information médiatique portant sur un phénomène est fréquente, univoque, sensationnelle, génératrice de sens et conforme avec l'image mentale préexistante de l'individu, plus celui-ci jugera cette information digne d'être retenue (Galtung et Ruge, 1965; Peelo et Soothill, 2000).

Troisièmement, selon la théorie de la conscientisation sociale, peu de statistiques concernant le phénomène sont présentées dans les médias : la très grande majorité des informations fournies par les médias concernant le phénomène se présente sous la forme de faits divers ou de récits de vie (Tiffen, 2004) dans lesquels la nature du problème, ses causes et le sens qui en découle sont abordés (Best, 1999; Gaudreault, 2005). En effet, un problème social se développe autour de problèmes privés lorsque l'expérience des individus est comprise comme des exemples d'un problème social plus large et les médias jouent un rôle vital dans la construction de ce type de problème en abordant la fréquence et la substance de problèmes privés avec le crime (Gaudreault, 2005; Sacco, 1995;). Le discours des médias à l'égard de ces deux dimensions sert à impressionner les lecteurs face à la gravité d'un problème particulier avec le crime et à souligner les besoins de le confronter d'une manière particulière. Lorsqu'un problème criminel est construit avec succès, un consensus émerge concernant le type de problème social rattaché aux problèmes privés (Sacco, 1995).

Quatrièmement, l'émergence de ce consensus est également favorisée par la relation autosuffisante existante entre les commentaires publics des autorités, des groupes intéressés et des chercheurs et les médias (Best, 1999; Gaudreault, 2005; Sacco, 2000; Tiffen, 2004; Welch, Fenwick et Roberts, 1997). En effet, les médias font partie d'un ensemble organisé d'éléments interdépendants. Les médias sont grandement dépendants des agences de contrôle formel de la société, des chercheurs et des activistes car ceux-ci leur fournissent une grande partie de leur contenu journalistique ainsi que des cadres d'interprétations possibles de ce contenu (Best, 1999; Sacco, 2000; Welch et al., 1997). En contrepartie, les agences de contrôle officiel du crime, les activistes et les chercheurs utilisent les médias pour légitimer

leurs opinions et leurs points de vue car ceux-ci influencent grandement l'opinion publique portant sur le problème criminel (Best, 1999; Cohen et Young, 1973; Graber, 1980; Schissel, 1997; Welch et al., 1997). Par conséquent, les médias ont joué un rôle important dans la perception des violences sexuelles de la société en publicisant les orientations gouvernementales et la réforme des lois portant sur les violences sexuelles, en faisant connaître les services offerts par les divers organismes oeuvrant dans ce domaine et en vulgarisant les résultats des recherches portant sur le sujet (Best, 1999; Gaudreault, 2005). De plus, les médias constituent un espace public dans lequel le bien-fondé des réformes et politiques sociales, des politiques du système de justice et des agences sociales peut être débattu (Gaudreault, 2005).

Un des objectifs des orientations gouvernementales et de la réforme des lois portant sur les violences sexuelles était d'augmenter les taux de déclaration des victimes (Gouvernement du Québec, 2001; Groupe de travail sur les agressions à caractère sexuel, 1995; Roberts et Gebotys, 1992). À ce propos, les résultats de nombreuses études indiquent que les changements législatifs en matière de violences sexuelles permettent d'atteindre cet objectif lorsque ces changements sont bien publicisés (Roberts et Gebotys, 1992). Cette interdépendance entre les médias et les agences de contrôle social est à la base d'une relation réciproque entre la couverture médiatique des crimes et les statistiques officielles de ceux-ci. En effet, il semble que plus les statistiques officielles indiquent une hausse de certains crimes, plus ceux-ci sont jugés d'intérêt par les médias. En contrepartie, plus les médias traitent d'une forme particulière de crimes, plus la société civile est conscientisée face à ce type de crime et plus les victimes sont enclines à déclarer ceux-ci, ce qui se traduit par une hausse des statistiques officielles (Best, 1999; Cohen et Young, 1973).

### ***1.2.2 La théorie de l'imitation ou de la suggestion***

Selon la théorie de l'apprentissage social, le phénomène de l'imitation peut être expliqué par les principes de base du stimulus, de la récompense et du renforcement. En effet, selon Bandura (1977, 1986), le comportement social peut se produire par l'observation vicariante du comportement des autres. Dans ce cas, les actions des autres servent de sources d'informations sur les comportements à adopter en observant les conséquences associées à ces actions (Bandura, 1977, 1986). L'impact des médias sur le comportement des individus a fait l'objet de nombreuses études au cours des dernières décennies. La majorité de ces études s'est intéressée à l'impact de la présentation de la violence dans les nouvelles journalistiques et télévisuelles sur l'apparition de comportements violents, particulièrement les voies de fait et le suicide, et arrive à la conclusion que cette présentation engendre des comportements violents dans la population générale à travers des mécanismes d'imitation des comportements dans certaines situations et pour une variété de raisons (Bollen et Phillips, 1982; Felson, 1996; Phillips, 1974, 1983; Phillips et Bollen, 1985; Wasserman, 1984). À ce propos, il importe de noter que la fréquence d'apparition d'un comportement dans la population semble liée positivement à l'importance de la couverture médiatique de celui-ci : plus la couverture médiatique est importante, plus la fréquence du comportement dans la population augmente (Phillips, 1974). Cependant, l'impact de la couverture médiatique sur la fréquence d'apparition d'un comportement ne serait que de courte durée (Bollen et Phillips, 1982).

Malheureusement, il n'existe aucune étude, à notre connaissance, portant sur le mécanisme d'imitation ou de suggestion des comportements de dénonciation des violences sexuelles présentés dans les nouvelles médiatiques. Cependant, puisqu'un mécanisme d'imitation des comportements violents est présent chez les agresseurs potentiels, il est raisonnable de postuler qu'un mécanisme d'imitation des comportements de dénonciation peut être à l'oeuvre chez les victimes d'actes criminels : la présentation de comportements de dénonciation des violences

sexuelles dans les nouvelles médiatiques initierait des comportements de dénonciation chez les victimes. Il importe de mentionner que les comportements d'imitation des agresseurs ne sont pas retenus comme explication possible des tendances à la hausse des agressions sexuelles simples pour plusieurs raisons. Tout d'abord, la hausse des statistiques officielles de certains types de comportements violents associée aux nouvelles médiatiques par certains auteurs est très faible (Bollen et Phillips, 1982; Felson, 1996; Phillips, 1974, 1983; Wasserman, 1984). Par conséquent, l'effet d'imitation des comportements violents ne permet pas d'expliquer l'ampleur des hausses observées dans les statistiques officielles relativement aux agressions sexuelles simples (Ouimet, 2005; Statistique Canada, 2002). Ensuite, ce mécanisme d'imitation de comportements violents engendré par les nouvelles médiatiques est remis en question par certains auteurs (Baron et Reiss, 1985a, 1985b). Finalement, l'imitation de comportements de violences sexuelles est remise en question par la théorie de la dissuasion.

### ***1.2.3 La théorie de la dissuasion générale***

Alors que la théorie de l'imitation ou de la suggestion permet de comprendre l'impact des médias sur l'apparition de certains comportements, comme la dénonciation des agressions sexuelles, la théorie de la dissuasion offre un cadre théorique permettant d'expliquer l'effet des médias sur la disparition ou la diminution de certains comportements. En effet, le concept de dissuasion générale, qui constitue une des notions de base de cette théorie, réfère à l'effet intimidant de la peine sur l'ensemble des citoyens susceptibles de suivre l'exemple des délinquants punis (Cusson, 1998). Cependant, pour que la peine ait un effet dissuasif sur la population générale, encore faut-il que la population soit consciente de sa sévérité et de la certitude de l'application de cette peine. Par conséquent, une des conditions d'efficacité dissuasive de la sanction pénale est que celle-ci soit connue du public. En effet, une théorie complète de la dissuasion comprend la diffusion des actions législatives dans les médias incluant la définition des actes qui ont été déclarés illégaux et la mention des peines associées à ces actes (Cusson,

1998; Gibbs, 1975). En ce sens, la couverture médiatique d'un crime constitue une leçon de justice et les médias peuvent être considérés comme des agents de contrôle social ou de conformité sociale (Cusson, 1998; Peelo et Soothill, 2000). Bref, la présentation dans les nouvelles médiatiques de l'arrestation et de la condamnation des agresseurs peut dissuader certains agresseurs potentiels de passer à l'acte en augmentant la probabilité de la certitude de la peine chez ces derniers, ce qui se manifesterait par une diminution des statistiques officielles portant sur l'agression sexuelle (Cusson, 1998).

### **1.3 Autres variables ayant un impact sur les taux d'agressions sexuelles**

Les délits sexuels ne sont pas la résultante d'une cause unique, mais d'un ensemble de facteurs touchant plusieurs aspects individuels et collectifs. Dans cette étude, l'emphase sera mise sur les facteurs macrosociaux pouvant influencer le volume d'agressions sexuelles dans une société. Bien qu'il existe peu d'études portant sur ce type de facteurs des agressions sexuelles, certains éléments furent identifiés comme ayant un impact sur l'occurrence des agressions sexuelles au fil du temps.

#### ***1.3.1. Les aspects légaux et juridiques des agressions sexuelles***

Le phénomène des agressions sexuelles peut difficilement être abordé sans considérer les aspects légaux et les principes juridiques qui permettent les poursuites judiciaires des contrevenants. La mise en place de réformes législatives en matière de violences sexuelles est fréquemment mentionnée dans la littérature comme étant une des causes possibles de l'augmentation des taux officiels d'agressions sexuelles (Baumer et al., 2003; Roberts et Gebotys, 1992). En effet, diverses études évaluant les répercussions de la mise en place de la législation de 1983 indiquent qu'il existe une augmentation significative du nombre de déclarations des agressions sexuelles simples suite au passage de la législation de 1983 (Roberts et Gebotys, 1992; Roberts et Pires, 1992). Le fait que la législation

de 1983 élargisse la définition d'agression sexuelle en englobant des comportements autrefois exclus de celle-ci, par exemple les agressions sexuelles commises entre conjoints, constitue une des raisons avancées pour expliquer ces résultats (Roberts et Gebotys, 1992). Une autre raison avancée pour expliquer ces résultats serait que la mise en place de cette législation a augmenté la conscientisation du public face aux agressions sexuelles et a contribué, à travers le temps, à changer les attitudes face à la reportabilité de ce type de crimes (Groupe de travail sur les agressions à caractère sexuel, 1995; Roberts et Gebotys, 1992).

### ***1.3.2 L'efficacité de la réponse pénale***

L'impunité peut être vue comme un facteur de croissance de l'agression sexuelle (Cusson, 1998; Gibbs, 1975). En effet, l'inefficacité du système judiciaire à condamner les auteurs d'agressions sexuelles devrait être reliée à leur occurrence au cours des années suivantes puisque les agresseurs sexuels sont, comme la plupart des individus, sensibles aux conséquences négatives associées à l'accomplissement d'un crime (Cusson, 1998; Gibbs, 1975; Ouimet, 2005). Ainsi, une proportion grandissante d'agressions sexuelles impunies devrait entraîner une hausse des agressions sexuelles au cours des années suivantes.

### ***1.3.3 La démographie***

Diverses études portant sur l'agression sexuelle mentionnent que la composition démographique de la population a un impact sur le taux d'agressions sexuelles (Baron et Strauss, 1987; Ouimet, 2005; Ouimet et Blais, 2002). En effet, il semble que l'agression sexuelle soit un crime majoritairement commis par certaines tranches d'âge dans une population et que plus l'importance relative de celles-ci dans la population est élevée, plus le taux d'agressions sexuelles sera élevé. À ce propos, une étude portant sur l'agression sexuelle au Québec en 1999 démontre que l'agression sexuelle est davantage le fait de deux groupes d'âge, soient les 13-17 ans et les 30-39 ans (Ouimet et Blais, 2002). Par conséquent, l'arrivée de cohortes

importantes d'adolescents et d'adultes âgés entre 30 et 39 ans serait associée à une hausse du volume des agressions sexuelles.

#### ***1.3.4 L'immigration***

Les tenants de la théorie de la désorganisation sociale affirment que les comportements criminels et/ou déviants reflètent des conditions interférant avec l'intégrité des communautés et le pouvoir régulateur des normes sociales. L'immigration figure au nombre de ces facteurs de désorganisation sociale liés à l'activité criminelle (Baron et Strauss, 1987). En effet, un nombre important d'immigrants dans une société diminuerait l'homogénéité de celle-ci, ce qui affaiblirait le niveau de contrôle social informel de cette même société. De plus, il est fort probable que les immigrants et leurs enfants aient plus de difficultés d'adaptation dans leur société d'adoption (Ouimet, 2005), ce qui engendrerait un niveau de stress élevé chez ces derniers. Or, le stress et les difficultés d'adaptation sociale peuvent précipiter le passage à l'acte chez les individus ayant une propension à commettre des agressions sexuelles (Aubut, 1993; Groupe de travail sur les agressions à caractère sexuel, 1995). Par conséquent, une augmentation du taux d'immigration dans une société pourrait être liée à une augmentation des agressions sexuelles. Cependant, il est possible que cette augmentation ne puisse être détectée par les statistiques officielles des agressions sexuelles puisque les membres de minorités visibles déclareraient moins souvent les crimes dont ils ont été victimes, bien que les résultats d'études portant sur cette question soient faibles ou incertains (Ouimet et Tessier-Jasmin, 2007; Skogan, 1984).

#### ***1.3.5 Le taux de chômage***

Une des caractéristiques des agressions sexuelles est que la majorité des individus les commettant vivent dans des situations socio-économiques défavorables (Ouimet, 1998; Ouimet, 2005). À cet égard, une étude effectuée par Ouimet (1998) indique que le taux de chômage entretient une relation positive et

significative avec le taux d'agressions sexuelles. En effet, le fait d'être sans emploi contribuerait à l'élaboration d'un climat de tension ou de stress, économique ou autres, ainsi qu'à l'augmentation du niveau d'hostilité (Baron et Strauss, 1987). Or, tel que mentionné précédemment, le stress ou l'hostilité peut précipiter le passage à l'acte chez les individus ayant une propension à commettre des agressions sexuelles (Aubut, 1993). De plus, l'absence d'activités professionnelles laisse beaucoup de temps libres aux individus en chômage. Par conséquent, lorsqu'un agresseur sexuel potentiel est en situation de chômage, les probabilités que celui-ci soit en présence d'une victime en l'absence de gardien sont grandes (Cusson : 1998), particulièrement dans le cas où la victime est un enfant dont les parents travaillent. L'agresseur potentiel en situation de chômage disposera également de beaucoup de temps pour planifier et effectuer son crime. Ainsi, théoriquement, une augmentation du taux de chômage devrait induire une hausse des agressions sexuelles (Baron et Strauss, 1987; Ouimet, 1998, 2005).

### ***1.3.6 Les inégalités sexuelles***

Les inégalités des rapports de pouvoir entre les hommes et les femmes d'une société sont également un facteur pouvant avoir un impact sur l'occurrence de l'agression sexuelle dans une société donnée (Aubut, 1993; Baron et Strauss, 1987). En effet, une étude effectuée par Baron et Strauss (1987) indique que les inégalités sexuelles au niveau économique, politique et légal sont liées à une prévalence plus élevée des agressions sexuelles dans une société donnée. Par conséquent, plus les rapports de pouvoir entre les hommes et les femmes sont égalitaires dans une société, plus le taux d'agressions sexuelles présenterait des tendances à la baisse. Or, selon Orcutt et Faison (1988), l'affaiblissement des conceptions traditionnelles des rôles sexuels, qui sont directement liées aux inégalités sexuelles, induirait une hausse de la dénonciation des agressions sexuelles. Ainsi, bien que des rapports de pouvoir plus égalitaires entre les hommes et les femmes seraient liés à une diminution des agressions sexuelles, il est possible que cette diminution ne soit pas

perceptible dans les tendances des taux d'agressions sexuelles puisque la dénonciation de ces comportements augmente également.

### ***1.3.7 La consommation d'alcool***

La consommation d'alcool est fréquemment mentionnée dans la littérature comme étant un facteur de l'agression sexuelle. En effet, l'alcool altère le fonctionnement normal de l'individu en diminuant les inhibitions, ce qui facilite le passage à l'acte (Aubut, 1993; Felson, Burchfield et Teasdale, 2007; Groupe de travail sur les agressions à caractère sexuel, 1995; Ouimet, 2005; Roizen, 1997). Par conséquent, l'alcool a un impact criminogène direct sur l'agression sexuelle. Cependant, l'alcool a également un impact à long terme sur l'agression sexuelle puisque plusieurs agresseurs sexuels endurcis ont des problèmes de dépendance à l'alcool ayant des répercussions négatives sur d'autres aspects de leur vie. La dépendance à l'alcool peut occasionner des problèmes relationnels ou monétaires, telle une perte d'emploi, qui engendrent un niveau de stress élevé sur l'individu et qui peut faciliter le passage à l'acte (Aubut, 1993). Donc, en théorie, plus il se consomme d'alcool dans une société donnée, plus il y aura d'agressions sexuelles.

## **1.4 Problématique et questions de recherche**

### ***1.4.1 Problématique***

Le taux d'agressions sexuelles simples et le taux d'agressions sexuelles graves présentent des tendances contradictoires depuis le début des années 1980 (Ouimet, 2005). En effet, entre 1983 et 2006, le taux d'agressions sexuelles simples a augmenté, passant de 24,46 affaires à 64,95 affaires par 100 000 habitants, alors que le taux d'agressions sexuelles graves a diminué, passant de 5,66 affaires à 0,6 affaires pour 100 000 habitants. Quels que soient les chiffres avancés, les délits à caractère sexuel génèrent d'importantes préoccupations et soulèvent maintes

interrogations quant aux tendances des statistiques officielles de ce phénomène dans les dernières décennies. Au fil du temps, plusieurs hypothèses furent avancées afin d'expliquer ces tendances contradictoires. Le présent mémoire tente d'évaluer la validité d'une de ces hypothèses, soit un changement dans la couverture médiatique des violences sexuelles.

L'agression sexuelle est, parmi les crimes violents, celui qui est le plus susceptible d'être influencé par les valeurs et les perceptions des gens (Ouimet, 2005). Il a été démontré dans la deuxième partie de ce chapitre que la couverture médiatique des violences sexuelles pourrait avoir eu un double impact sur les statistiques officielles des agressions sexuelles. Dans un premier temps, la couverture médiatique des violences sexuelles pourrait avoir contribué à la hausse de la dénonciation d'actes criminels de nature sexuelle à travers des mécanismes de conscientisation sociale et/ou d'imitation chez la victime (Bollen et Phillips, 1982; Felson, 1996; Phillips, 1974, 1983; Phillips et Bollen, 1985; Wasserman, 1984). Cette augmentation de la dénonciation des agressions sexuelles aurait un impact à la hausse sur les statistiques officielles des agressions sexuelles puisque celles-ci sont fortement dépendantes de la décision des victimes, ou d'autres personnes, de signaler l'incident à la police (Gottfredson et Gottfredson, 1988; Ouimet, 2005; Ouimet et Tessier-Jasmin, 2007; Reiss, 1971; Thomassin, 2000). Par conséquent, la hausse des agressions sexuelles simples pourrait être un phénomène artificiel : les statistiques officielles auraient augmenté sans que le crime soit plus fréquent (Ouimet, 2005). Toutefois, il est également possible qu'il y ait eu, de manière simultanée à une hausse de la dénonciation, une hausse du volume d'agressions sexuelles au cours de cette période. La hausse des comportements de dénonciation des agressions sexuelles mentionnée dans la première partie de la recension des écrits permettrait d'appuyer cette hypothèse. Dans un deuxième temps, selon la théorie de la dissuasion, la présentation de l'arrestation et de la condamnation d'agresseurs sexuels dans les médias pourrait avoir dissuadé les agresseurs sexuels potentiels de passer à l'acte (Cusson, 1998; Gibbs, 1975). Cet impact de la couverture médiatique aurait donc fait diminuer la fréquence des agressions

sexuelles, ce qui se traduirait par une diminution des statistiques officielles portant sur cette infraction.

La hausse de la dénonciation des agressions sexuelles depuis les années 1970 de même que l'existence probable de liens entre la couverture médiatique des violences sexuelles et les statistiques officielles des agressions sexuelles permettant d'expliquer à la fois l'augmentation des taux agressions sexuelles simples et la diminution des taux d'agressions sexuelles graves offrent de premiers indices quant aux biens fondés d'étudier plus en profondeur les tendances de la couverture médiatique des violences sexuelles en tant que facteur explicatif. Pourtant, il n'existe aucune étude empirique portant sur cette couverture médiatique et ses répercussions sur le phénomène de l'agression sexuelle. Aucun indice n'est donc disponible afin de vérifier si effectivement les tendances des statistiques officielles des agressions sexuelles sont, du moins en partie, attribuables à un changement dans la couverture médiatique des violences sexuelles. Une telle étude semble nécessaire puisqu'elle permettrait une meilleure compréhension d'un phénomène qui intrigue les chercheurs en criminologie depuis longtemps de même qu'une meilleure compréhension des facteurs capables d'influencer le chiffre noir de la criminalité, qui est un problème fréquemment associé à l'étude de la criminalité.

#### ***1.4.2 Objectifs de l'étude***

##### ***A) But général***

La présente étude est de type exploratoire et consiste principalement à déterminer l'existence d'une relation de dépendance entre les tendances de la couverture journalistique des violences sexuelles et les tendances des statistiques officielles portant sur cette problématique et à préciser la nature de cette relation. Plus précisément, l'impact de la couverture médiatique des violences sexuelles sur les comportements de dénonciation des victimes de ce type de violences sera exploré. La finalité de cette étude sera possible grâce à trois sous objectifs.

## B) Objectifs spécifiques

L'hypothèse de certains auteurs selon laquelle la couverture médiatique des violences sexuelles serait un facteur explicatif des tendances des statistiques officielles des agressions sexuelles repose sur le postulat que des changements survenus dans cette couverture médiatique auraient initié des transformations idéologiques et morales dans la société en général dans les dernières décennies. Par conséquent, il importe, dans un premier temps, de décrire l'évolution de la couverture médiatique des violences sexuelles dans le *Journal de Montréal* entre 1974 et 2006 d'un point de vue quantitatif afin de valider ce postulat. Pour ce faire, l'emphase sera mise sur l'importance de cette couverture médiatique ainsi que sur la description des violences sexuelles effectuée par celle-ci. Cette étape permettra également d'identifier le meilleur indicateur de l'évolution de la couverture médiatique des violences sexuelles au cours de la période d'étude.

Plusieurs chercheurs postulent l'existence d'une relation entre la couverture médiatique des violences sexuelles et les statistiques officielles des agressions sexuelles. Or, il semble que cette relation ne soit pas simple mais double : la présentation de violences sexuelles dans les médias ferait augmenter et diminuer de manière simultanée le taux d'agressions sexuelles. Il sera donc intéressant d'éclaircir les liens entre ces deux phénomènes. Pour ce faire, les tendances de la couverture médiatique des violences sexuelles seront mises en relation avec les tendances des statistiques officielles de chacun des types d'agressions sexuelles, soit l'agression sexuelle simple et l'agression sexuelle grave. En effet, ces analyses différenciées permettront une meilleure identification de la relation existante entre ces deux phénomènes puisque la dénonciation de l'agression sexuelle grave est présumée constante au cours de la période d'analyse.

Les tendances de la couverture médiatique des violences sexuelles ne sont cependant pas le seul facteur social permettant d'expliquer les tendances des taux d'agressions sexuelles. Par conséquent, afin de valider les résultats de cette étude, il

importe, dans un troisième temps, d'éliminer les explications alternatives pouvant expliquer les tendances des statistiques officielles des agressions sexuelles. Pour ce faire, des analyses de séries temporelles seront effectuées.

## **Chapitre 2**

### **Méthodologie et évolution des variables de base**

La banque de données analysée est composée de plusieurs sous ensembles de données qui ont été intégrés les uns aux autres. Cette action fut possible car l'unité d'analyse est l'année. C'est à dire que chaque année est analysée en fonction des données qui lui sont rattachées : nombre d'articles du *Journal de Montréal* traitant de violences sexuelles, taux d'agressions sexuelles, taux de chômage, taux d'emploi des femmes, etc. La présente banque de données comporte 33 unités qui correspondent à toutes les années parcourant la période commençant le 1<sup>er</sup> janvier 1974 et se terminant le 31 décembre 2006. La démarche méthodologique employée dans ce mémoire se veut exploratoire; une tradition qui met l'emphase sur un examen attentif et rigoureux des variables de base (Tukey, 1970). La méthodologie et l'évolution de chacune des variables seront décrites afin de saisir les changements survenus au cours de la période d'étude relativement à celles-ci. Cette étape est primordiale afin de sélectionner les concepts qui serviront à construire le modèle multivarié, ainsi que les variables qui sont les plus représentatives de ces concepts. Les variables utilisées dans ce mémoire peuvent être divisées en trois catégories : les variables relatives à la couverture médiatique des violences sexuelles, les variables relatives aux statistiques officielles des agressions sexuelles et les variables explicatives alternatives.

## **2.1 Les variables relatives à la couverture médiatique**

Cette section décrira l'évolution de la couverture médiatique des violences sexuelles entre 1974 et 2006 inclusivement et peut être divisée en trois parties. Dans un premier temps, puisque les variables relatives à la couverture médiatique des violences sexuelles furent recueillies spécifiquement pour cette étude, le corpus empirique et la méthode de collecte des données employée seront décrits. Dans un deuxième temps, l'évolution de l'importance de la couverture médiatique des violences sexuelles au cours de la période d'analyse sera présentée. Dans un troisième temps, l'évolution des informations spécifiques concernant les violences

sexuelles transmises à la population au cours de la période d'analyse via la couverture médiatique de celles-ci sera examinée.

### ***2.1.1 Corpus empirique et collecte de données***

Le corpus empirique de cette étude est composé d'articles de journaux parus dans le *Journal de Montréal*. Le *Journal de Montréal* fut sélectionné car il est le quotidien le plus lu dans la région métropolitaine de Montréal, donc celui qui rejoint le plus d'individus. Les dix premières pages, à l'exception de la page couverture, de chaque édition parue au mois de mai entre 1974 et 2006 inclusivement furent décortiquées afin d'identifier tous les articles traitant de violences sexuelles. L'analyse est restreinte aux dix premières pages des éditions parues au mois de mai afin de prendre en compte la limite de temps associée à la production de cette étude<sup>4</sup>. La période d'analyse débute en 1974 afin de faciliter la comparaison des tendances de la couverture médiatique des violences sexuelles avec les tendances des statistiques officielles des agressions sexuelles. En effet, en 1974, le système de déclaration uniforme de la criminalité (DUC), d'où proviennent les statistiques officielles portant sur l'agression sexuelle, a subi plusieurs modifications dont l'ajout de nouvelles catégories ou sous-catégories de crimes (Ouimet, 2007).

Les données portant sur la couverture médiatique des violences sexuelles utilisées dans le cadre de cette étude ont été recueillies à l'aide d'un des rares procédés mis au point expressément pour l'étude des faits de communication : l'analyse de contenu. L'analyse de contenu est une technique de recherche servant à la description objective, systématique et quantitative du contenu manifeste des communications (De Bonville, 2006). La qualité d'une analyse de contenu repose sur la justesse et la constance des jugements posés par les personnes qui codent le

---

<sup>4</sup> Bien entendu, le nombre d'articles peut varier d'un mois à l'autre au cours de l'année. Cependant, les analyses de cet échantillon systématique peuvent être considérées comme étant valides puisqu'il n'existe aucune raison de croire que le mois de mai est sensiblement différent des autres mois.

contenu du corpus empirique. La mesure de fidélité révèle ce degré de constance dans le travail des codeurs et indique jusqu'à quel point il est raisonnable de se fier aux résultats de l'analyse (De Bonville, 2006). Dans cette étude, une seule personne a procédé à la cueillette et au codage des données de manière à avoir une cueillette de données uniforme.

La cueillette de données, qui fut effectuée entre mai et septembre 2007, s'est déroulée aux Archives Nationales de la Grande Bibliothèque de Montréal à l'aide d'un système de microfilms. Le microfilm est un support de stockage analogique qui reproduit les pages des périodiques sur un rouleau de film photographique inversible noir et blanc au format 35mm. Un support est analogique lorsque son information est représentée par la variation d'une grandeur physique : dans le cas présent, chaque rouleau de microfilm contenait 15 éditions du *Journal de Montréal*. L'avantage de procéder par microfilms est que la lecture de la version originale des articles donne plus de détails sur la couverture médiatique d'un événement que les recherches habituelles portant sur des résumés d'articles provenant de bases de données tel que *Lexis-Nexis*. De plus, cette façon de procéder permet d'avoir la totalité des articles portant sur les violences sexuelles, ce que ne permettrait pas une recherche par mots clés dans les bases de données informatisées.

Les articles sélectionnés au cours de la cueillette de données devaient répondre à certains critères de sélection. Tout d'abord, la seule mention de violences sexuelles n'était pas suffisante pour inclure l'article dans l'analyse. En effet, seuls les articles ayant comme sujet ou étant fortement liés au sujet d'étude, soient les violences sexuelles, furent considérés. Il importe de noter qu'un article n'était inclus dans cette étude que lorsqu'un lien était effectué entre l'événement rapporté dans celui-ci et les sujets à l'étude. Par exemple, un article portant sur la découverte d'un corps n'est pas inclus dans le corpus empirique même si un article paru dans une édition ultérieure mentionne que le décès résulte d'un incident de violences sexuelles. Ensuite, seuls les articles traitant d'événements survenus au Canada furent retenus lors de la cueillette de données. Deux raisons principales

justifient ce choix méthodologique. Dans un premier temps, les événements survenus ailleurs peuvent ne pas avoir les mêmes répercussions sur les comportements de dénonciation des victimes puisque les lois en vigueur et les valeurs et croyances relatives aux violences sexuelles ne sont pas nécessairement les mêmes dans les autres pays ou sociétés. Dans un deuxième temps, un des objectifs de cette étude est de mettre en relation les tendances de la couverture médiatique des violences sexuelles avec les tendances des statistiques officielles liées à cette problématique. Puisque les statistiques officielles utilisées sont des données canadiennes, il fut décidé de restreindre l'analyse de contenu aux articles traitant seulement d'événements survenus au Canada.

Un total de 461 articles traitant de violences sexuelles ont été identifiés au cours de la cueillette de données. Chacun de ces articles fut analysé de manière à obtenir des informations concernant divers types de variables préalablement sélectionnées et catégorisées. Ces variables concernent principalement : le moment de parution de l'article, le cadre de présentation de l'article, les points de vue abordés par celui-ci, le sujet de l'article et les informations concernant la victime et l'agresseur ainsi que le lien les unissant. De plus, un fichier descriptif complémentaire fut élaboré afin de compléter les analyses à l'aide de méthodes qualitatives. En effet, un résumé de chaque article retenu lors de la cueillette de données fut effectué de manière à avoir accès à des informations supplémentaires qui ne pouvaient être codifiées dans la base de données telles que des statistiques ou la formulation de jugements de valeurs de nature à influencer le lecteur.

Afin de prévenir certaines critiques concernant l'interprétation des données, des mesures de contrôle furent également recueillies lors de la cueillette de données. Dans un premier temps, il se peut que les tendances de la couverture médiatique des violences sexuelles résultent de changements survenus dans la composition et la mise en page du *Journal de Montréal* au fil du temps puisque la période d'étude de ce quotidien est de 33 ans. Afin d'éliminer cette explication alternative, toutes modifications annuelles apportées dans la mise en page (comme des changements

de caractère, de format ou de modèle de présentation) et dans la composition des dix premières pages du journal (comme l'apparition et la disparition de chroniques ou la modification de l'espace prise par celles-ci) furent notées. De plus, le nombre d'articles, le nombre de photos et la surface prise par la publicité dans les dix premières pages du journal ainsi que le nombre total de pages du journal furent notés. Ces comparaisons annuelles sont basées sur l'édition du deuxième mercredi de chaque mois. Les événements ponctuels ayant eu une influence sur la composition des dix premières pages du *Journal de Montréal* furent également notés.

L'analyse de ces mesures de contrôle a permis l'identification de certains éléments pouvant avoir eu une influence sur la couverture médiatique des violences sexuelles au cours de la période d'étude et dont il importe de tenir compte. Tout d'abord, la couverture médiatique du décès de Maurice Richard occupa l'ensemble des dix premières pages du *Journal de Montréal* pendant 6 jours en 2000. Ensuite, la seule modification majeure apportée au *Journal de Montréal* au cours de la période d'analyse concerne le format du journal et est survenue en 1997. En effet, en 1997 et les années subséquentes, la superficie des pages du journal correspond à environ le trois quarts de la superficie des pages des éditions précédentes. Concernant la superficie occupée dans les dix premières pages par la publicité et les chroniques journalières, il n'existe qu'une seule période, soit entre 1983 et 1986 inclusivement, au cours de laquelle la superficie occupée par ces éléments est sensiblement différente. En effet, au cours de cette période, la superficie occupée par ceux-ci est plus petite qu'au cours des périodes précédentes ou subséquentes. Au niveau de la présentation des articles, deux années présentent des particularités : les titres et sous-titres des articles parus en 1981 sont présentés dans des bulles alors que les articles parus en 2006 sont encadrés. Finalement, l'emplacement des chroniques ou de la publicité présente peu de variations au cours de la période d'analyse.

Dans un deuxième temps, il se peut que les tendances de la couverture médiatique des violences sexuelles ne soient que le reflet des tendances de la couverture médiatique des crimes en général. Afin d'éliminer cette explication alternative, le nombre journalier d'articles portant sur cinq types de crimes (les meurtres, les vols qualifiés, les cambriolages, les vols de véhicules moteur et les crimes liés aux stupéfiants) fut comptabilisé. Les données recueillies démontrent que la couverture médiatique des violences sexuelles présente des tendances qui lui sont propres, ce qui permet d'éliminer cette explication alternative.

### ***2.1.2 L'importance de la couverture médiatique des violences sexuelles***

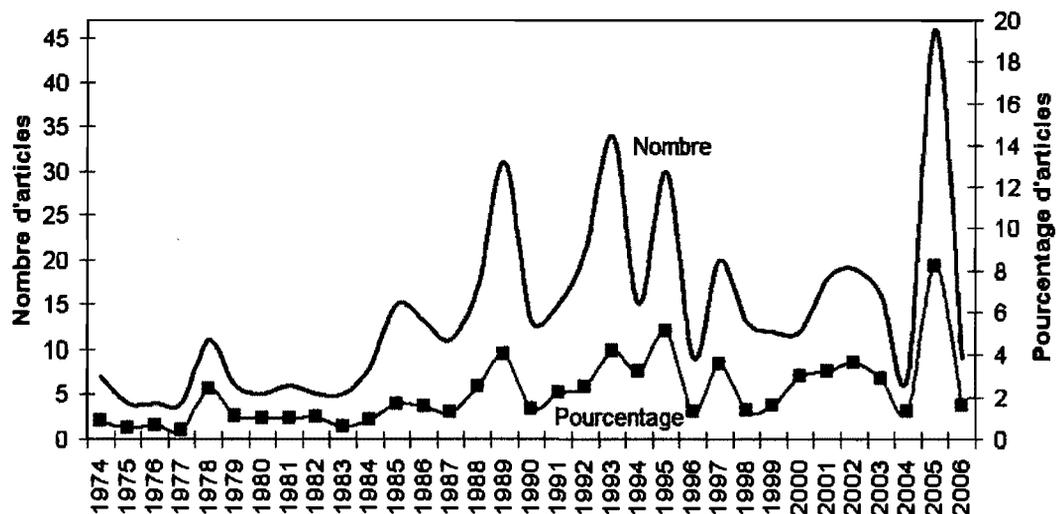
Le premier objectif de cette étude étant de décrire la couverture médiatique des violences sexuelles entre 1974 et 2006, il importe de s'intéresser à l'importance prise par celle-ci au fil du temps. Dans cette étude, deux types de mesures d'importance seront utilisées afin de décrire l'évolution de la couverture médiatique des violences sexuelles : une mesure d'importance brute, la fréquence des articles, et des mesures d'importance relative de nature morphologique, soient la surface des articles, l'emplacement des articles, le nombre de photos associés aux articles et l'indice d'importance relative des articles.

#### **A) La fréquence de la couverture médiatique**

La fréquence des articles traitant de violences sexuelles est un des premiers éléments à considérer lors de l'analyse de l'importance de la couverture médiatique des violences sexuelles. Cette mesure repose sur le postulat que l'importance d'un phénomène est en relation avec la fréquence de ses manifestations et réfère au nombre d'articles traitant de violences sexuelles par année (De Bonville, 2006; Gagnon, 1984). Cependant, une mesure de fréquence pondérée paraît également pertinente car l'importance d'un phénomène est en relation non seulement avec sa fréquence d'apparition mais elle dépend aussi de caractères formels et objectifs, variables d'un enregistrement à l'autre (De Bonville, 2006; Gagnon, 1984). En

effet, l'analyse du nombre absolu d'articles traitant de violences sexuelles peut être trompeur puisque la composition du journal peut également varier à travers les années. Le nombre d'articles total contenu dans les dix premières pages des éditions du *Journal de Montréal* varie à travers le temps. Par conséquent, il est possible que le nombre d'articles traitant de violences sexuelles conserve le même poids relatif durant cette période. Afin de tenir compte de ces variations, le pourcentage d'articles traitant de violences sexuelles sera également analysé. Afin de déterminer ces pourcentages, la moyenne journalière du nombre d'articles traitant de violences sexuelles fut divisée par le nombre total d'articles parus dans l'édition du deuxième mercredi de chaque mois<sup>5</sup>.

Figure 1. Évolution du nombre et du pourcentage d'articles traitant de violences sexuelles



La figure 1 illustre l'évolution du nombre et du pourcentage d'articles traitant de violences sexuelles par année de 1974 à 2006 inclusivement. Concernant le nombre d'articles publiés par année, la figure 1 démontre que celui-ci est d'abord resté relativement stable de 1974 à 1983 inclusivement. En effet, environ cinq articles traitant de violences sexuelles par année sont parus au mois de mai durant

<sup>5</sup> Bien entendu, cette façon de procéder comporte un biais puisque le nombre d'articles peut varier d'une journée à l'autre au cours du mois. Cependant, puisque ce biais est identique d'une année à l'autre, les analyses résultant de cette mesure peuvent être considérées comme étant valides.

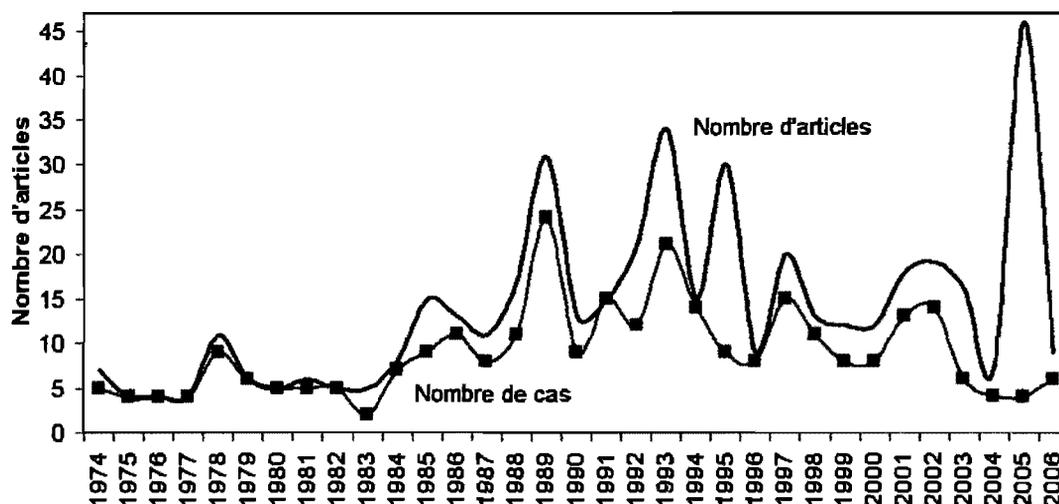
cette période, sauf en 1978 où 11 articles ont été publiés. La fréquence des articles a ensuite augmenté de 1984 à 1993, passant de 8 articles en 1984 à 34 articles en 1993. Par la suite, le nombre d'articles a diminué entre 1993 et 2000, passant de 34 articles à 12 articles. Entre 2000 et 2002, le nombre d'articles passe de 12 à 19 articles pour ensuite diminuer progressivement jusqu'en 2004. En 2005, 46 articles traitant de violences sexuelles sont publiés dans le *Journal de Montréal*, ce qui constitue le plus grand nombre d'articles publiés sur le sujet au cours de la période d'analyse. Cette augmentation marquée est attribuable à la couverture médiatique de l'affaire Guy Cloutier et Nathalie Simard, qui à elle seule est responsable de la publication de 25 articles. Finalement, en 2006, 9 articles traitant de violences sexuelles furent publiés.

La figure 1 démontre également que les tendances de l'évolution du nombre et du pourcentage d'articles sont sensiblement les mêmes au cours de notre période d'analyse. Entre 1974 et 1977 inclusivement, le pourcentage d'articles traitant de violences sexuelles est inférieur à 1%. En 1978, ce pourcentage augmente pour ensuite se stabiliser autour de 1% entre 1979 et 1982 inclusivement. Entre 1983 et 1989, le pourcentage d'articles traitant de violences sexuelles augmente progressivement, passant de 0,58% à 4%. En 1990, ce pourcentage diminue à nouveau pour augmenter par la suite jusqu'à 5,09% en 1995. Le pourcentage d'articles traitant de violences sexuelles diminue entre 1995 et 1998. Entre 1998 et 2002, ce pourcentage augmente à 3,61 % pour ensuite diminuer jusqu'en 2004. L'année 2005 est également celle ayant le pourcentage d'articles traitant de violences sexuelles le plus important, avec une fréquence pondérée de 8,24%. En 2006, ce pourcentage présente une diminution rapide pour atteindre 1,61%.

L'analyse du nombre et du pourcentage d'articles traitant de violences sexuelles permet de constater que le nombre d'articles traitant de violences sexuelles est grandement influencé par un cas largement médiatisé, comme ce fut le cas en 2005 pour l'affaire Guy Cloutier et Nathalie Simard. Pour cette raison, il

convient d'analyser également le nombre de cas de violences sexuelles rapportés dans les médias écrits au cours de la période d'analyse.

Figure 2. Évolution du nombre de cas et du nombre d'articles traitant de violences sexuelles



La figure 2 illustre l'évolution du nombre de cas et du nombre d'articles traitant de violences sexuelles entre 1974 et 2006. Le nombre de cas fut déterminé grâce au nombre d'articles traitant de nouveaux cas. Un article est considéré comme traitant d'un nouveau cas de violences sexuelles lorsque l'incident relaté dans celui-ci n'a jamais été mentionné dans une édition des mois de mai des éditions précédentes à l'étude. Par conséquent, il importe de noter que l'événement dont il est question dans l'article peut avoir déjà fait l'objet d'une couverture médiatique lors d'autres mois qui ne sont pas à l'étude dans ce mémoire. Entre 1974 et 1989, les tendances présentées par l'évolution du nombre de cas de violences sexuelles sont sensiblement les mêmes que celles du nombre d'articles total traitant de violences sexuelles, soit une période de stabilité entre 1974 et 1983 suivie d'une augmentation entre 1983 et 1989. Entre 1990 et 1993, le nombre de cas augmente à nouveau passant de 9 à 21 cas. Finalement, entre 1993 et 2006, le nombre de cas de violences sexuelles diminue lentement, passant de 21 cas en 1993 à 6 cas en 2006.

La figure 2 permet également de constater l'évolution de la publication de plusieurs articles traitant d'un même événement de violences sexuelles. En effet, cette pratique semble peu répandue entre 1974 et 1982 inclusivement, où les articles parus traitent tous de nouveaux cas de violences sexuelles. À partir de 1983, la publication de plusieurs articles traitant d'un même incident semble devenir une pratique plus usuelle puisque très peu d'années subséquentes présentent le même nombre d'articles total et d'articles traitant de nouveaux cas de violences sexuelles. À ce propos, quatre années semblent présenter un nombre élevé d'articles traitant d'un même incident de violences sexuelles, soient les années 1992, 1993, 1995 et 2005. Pour les années 1995 et 2005, deux cas peuvent expliquer le nombre élevé d'articles traitant de mêmes incidents de violences sexuelles. En effet, l'affaire Paul Bernardo et Karla Homolka est à l'origine de la publication de 22 articles parus en 1995, au moment des faits, et en 2005, suite à la libération de Homolka, alors que l'affaire Guy Cloutier et Nathalie Simard est à l'origine de la parution de 25 articles en 2005.

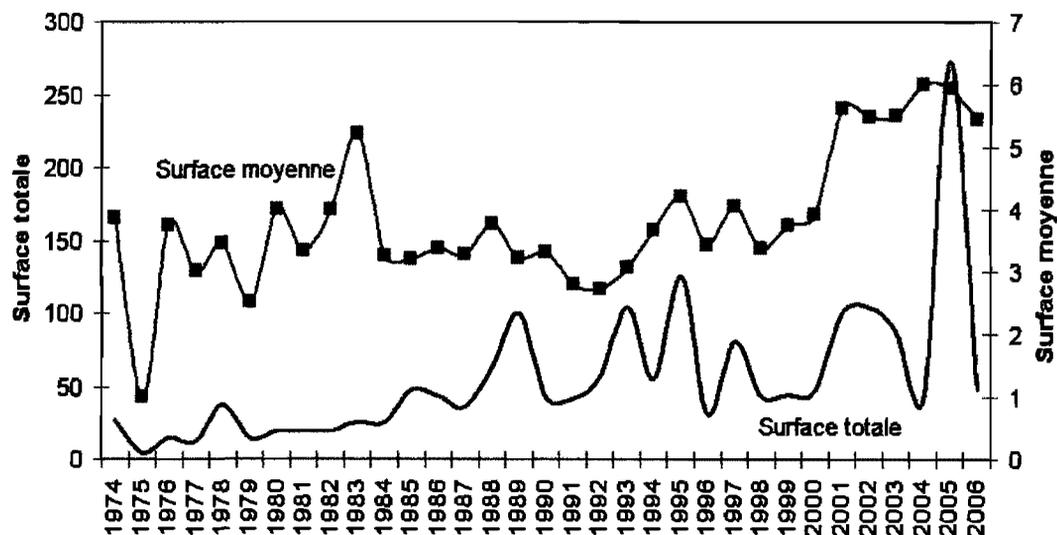
#### B) L'importance relative de la couverture médiatique

Le nombre et le pourcentage d'articles traitant de violences sexuelles ne sont pas les seuls facteurs à considérer lors de l'analyse de l'importance de la couverture médiatique des violences sexuelles. En effet, bien que ces mesures soient de bons indicateurs d'importance, celles-ci présentent la limite d'attribuer à tous les articles la même valeur sans prendre en considération l'importance relative d'un article par rapport aux autres messages analysés (De Bonville, 2006; Gagnon, 1984). Dans cette étude, quatre types d'indicateurs morphologiques, expression employée par De Bonville (2006), sont utilisés afin de considérer l'évolution de l'importance relative des articles traitant de violences sexuelles au cours de la période d'analyse : la surface des articles, l'emplacement des articles, le nombre de photos associés aux articles et l'indice d'importance relative des articles.

Dans un premier temps, la surface de l'article est importante à considérer car l'importance d'un message, dans les médias écrits, est proportionnelle à l'espace qu'il occupe au sein de l'édition (De Bonville, 2006). Au cours de la collecte de données, la surface de l'ensemble de chaque article traitant de violences sexuelles, soient le texte et les photos, fut considérée dans cette mesure de surface. La surface d'un article consiste en une approximation de la superficie consacrée à chaque article et réfère à une des catégories suivantes : 1) moins d'un huitième de page; 2) un huitième de page; 3) un sixième de page; 4) un quart de page; 5) un tiers de page; 6) une demie page; 7) trois quarts de page; 8) une page; et 9) plus d'une page.

La surface des articles fut catégorisée en fractions de page car le format du *Journal de Montréal* subit une modification majeure en 1997. En effet, en 1997 et les années subséquentes, la superficie des pages du journal correspond à environ les trois quarts des pages des éditions précédentes. Deux mesures de surface semblent d'intérêt pour cette étude, soit la surface de l'ensemble des articles, qui est une mesure de l'espace occupé par l'ensemble des articles traitant de violences sexuelles par année, et la surface moyenne des articles, qui fut obtenue en divisant la surface de l'ensemble des articles par le nombre d'articles traitant de violences sexuelles parus par année.

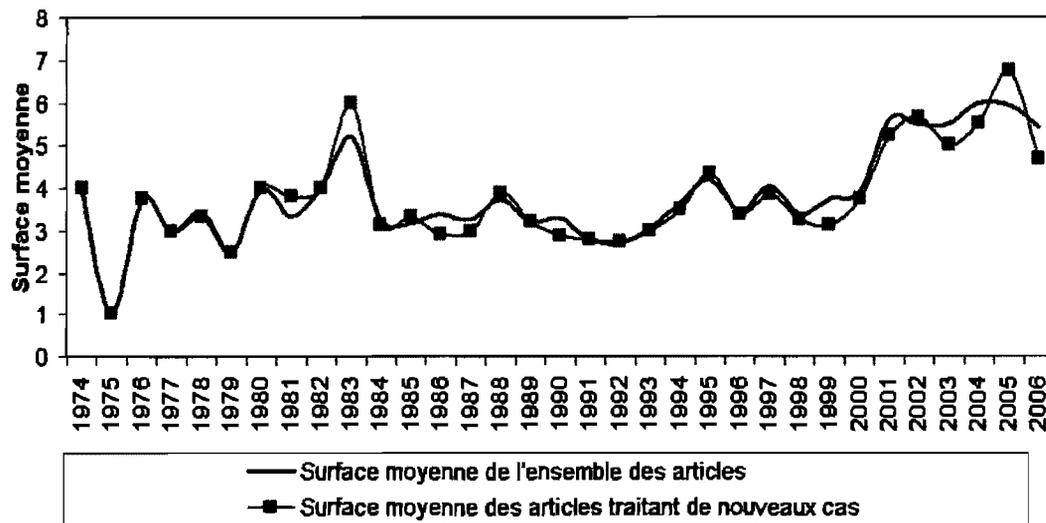
Figure 3. Évolution de la surface des articles traitant de violences sexuelles



La figure 3 illustre l'évolution de la surface totale prise par l'ensemble des articles ainsi que l'évolution de la surface moyenne des articles parus au mois de mai par année. L'évolution de chacun de ces deux indicateurs d'importance relative est sensiblement différente au cours de la période d'analyse. La courbe de la surface totale de l'ensemble des articles est similaire à celle de l'évolution du nombre d'articles. Pour cette raison, l'analyse de cette figure portera spécifiquement sur l'évolution de la surface moyenne des articles par année. Au cours de la période d'analyse, la surface moyenne des articles traitant de violences sexuelles varie entre un sixième et un quart de page pour la majorité des années sous étude. Cependant, certaines années se distinguent. En effet, en 1975, la surface moyenne des articles traitant de violences sexuelles est inférieure à un huitième de page. Cette diminution est également présente dans la courbe de la surface totale de l'ensemble des articles, bien que le nombre d'articles ne soit pas différent des années précédant ou suivant immédiatement 1975. Dans les années subséquentes, la surface moyenne des articles augmente, de manière plus ou moins constante, jusqu'à atteindre une surface moyenne d'un tiers de page en 1983. Par la suite, entre 1983 et 2000, la surface moyenne des articles est relativement stable et varie entre un sixième et un quart de page. Finalement, entre 2001 et 2006, la surface moyenne des articles traitant de violences sexuelles varie entre un tiers et une demie page.

Il importe également de se questionner sur la surface accordée aux articles traitant de nouveaux cas de violences sexuelles. En effet, il est possible que les articles traitant de nouveaux cas de violences sexuelles aient une surface moyenne plus importante que celle de l'ensemble des articles.

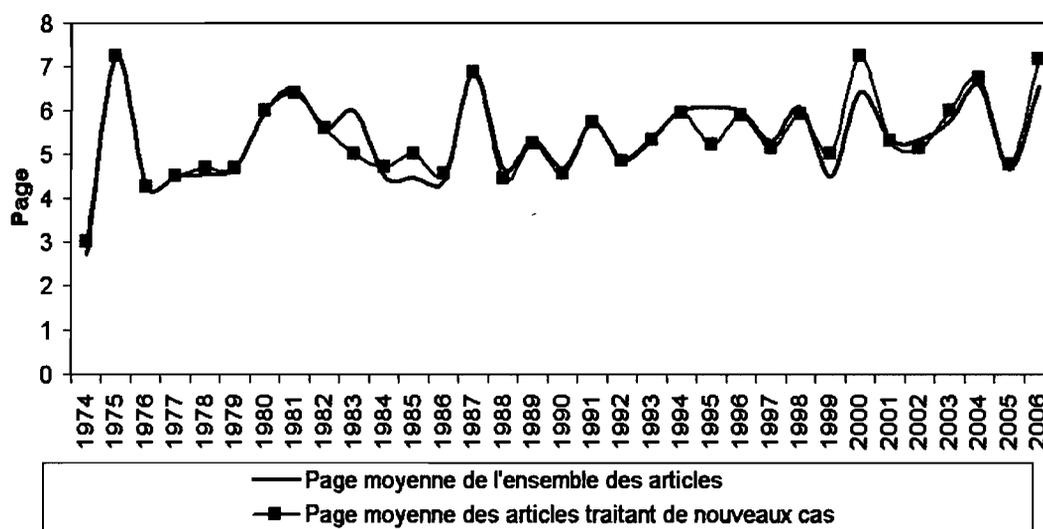
Figure 4. Évolution de la surface moyenne selon le type d'articles



La figure 4 illustre la surface moyenne de l'ensemble des articles et des articles traitant de nouveaux cas de violences sexuelles. L'évolution de la surface moyenne de ces deux types d'articles est sensiblement la même au cours de la période d'analyse. Cependant, il semble que la surface moyenne de l'ensemble des articles soit légèrement plus importante que celle des articles traitant de nouveaux cas de violences sexuelles entre 1980 et 2006. En effet, il n'y a que trois années au cours desquelles la surface moyenne des articles traitant de nouveaux cas de violences sexuelles est plus importante que celle de l'ensemble des articles, soient en 1981, en 1983 et en 2005. Par conséquent, de manière générale, il est possible d'affirmer que la surface consacrée aux articles traitant de nouveaux cas est généralement similaire ou moins importante que celle consacrée à l'ensemble des articles traitant de violences sexuelles au cours de la période d'analyse. Il est possible que cette réalité soit imputable à la combinaison de deux facteurs : les limites de temps associées à la mise sous presse du journal et le désir de publier la nouvelle avant les concurrents. En effet, la combinaison de ces deux éléments peut limiter le temps dont disposent les journalistes pour rassembler des informations sur un nouvel événement de violences sexuelles et, ainsi, réduire considérablement la surface du texte de l'article.

Dans un deuxième temps, dans l'analyse de contenu des médias écrits, l'emplacement d'un article est aussi un indicateur de l'importance relative de celui-ci. En effet, plus un article est situé dans les premières pages d'une édition et plus l'événement ou le message est considéré comme étant important (De Bonville, 2006; Gagnon, 1984). Par conséquent, la page de publication des articles fut également notée lors de la cueillette de données. La mesure d'emplacement consiste en l'emplacement moyen des articles par année et fut obtenue en divisant la somme des pages de publication des articles par le nombre total d'articles et ce, par année. Cette mesure d'emplacement fut effectuée pour l'ensemble des articles et pour les articles traitant de nouveaux cas de violences sexuelles.

Figure 5. Évolution de l'emplacement moyen des articles traitant de violences sexuelles



La figure 5 illustre l'évolution de l'emplacement moyen de l'ensemble des articles traitant de violences sexuelles selon l'année. Entre 1974 et 1976, l'évolution de l'emplacement moyen des articles est atypique, de grandes variations sont présentées. À ce propos, il importe de noter que 1974 est l'année où les articles traitant de violences sexuelles sont les mieux situés. Par la suite, les articles traitant de violences sexuelles sont déplacés progressivement de la page 4 en 1976 à la page 7 en 1981 pour ensuite revenir à la page 4 en 1986. En 1987, les articles sont de

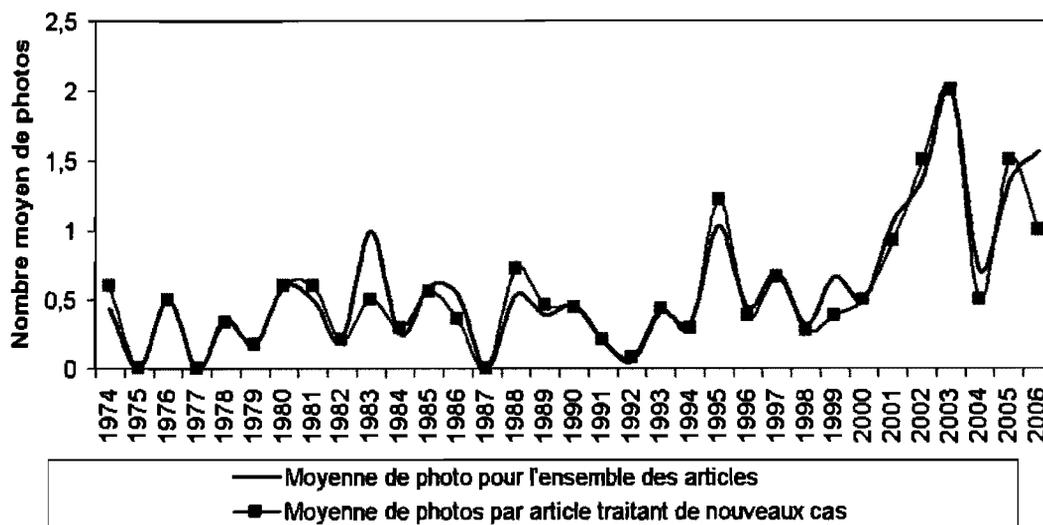
nouveau relégués, en moyenne, à la page 7 alors qu'entre 1988 et 2003, l'emplacement moyen des articles varie entre les pages cinq et six du *Journal de Montréal*. Finalement, en 2004 et en 2006 ces articles sont situés en moyenne à la page 7 alors qu'en 2005 ils sont situés en page 5. De manière générale, la période d'analyse présente une lente hausse de la page moyenne de publication des articles traitant de violences sexuelles<sup>6</sup>. Par conséquent, l'importance relative des articles traitant de violences sexuelles diminue au cours de la période d'analyse lorsque la page de publication est considérée. La figure 5 illustre également l'évolution de l'emplacement moyen des articles traitant de nouveaux événements de violences sexuelles. De manière générale, les articles traitant de nouveaux événements de violences sexuelles ne sont pas considérés comme étant plus importants, donc mieux situés d'un point de vue journalistique, que le reste des articles.

Dans un troisième temps, la mise en valeur d'un article, donc son importance relative, repose également sur la présence ou non de photos. En effet, un article de journal paru dans la presse quotidienne est considéré comme étant davantage mis en valeur s'il est accompagné d'une illustration puisque celle-ci, de manière générale, attire d'avantage l'attention des lecteurs (De Bonville, 2006). Lors de la collecte de données, le nombre de photos associés à l'article fut noté. Grâce à ces informations, le nombre moyen de photos par article fut calculé en divisant la somme des photos par le nombre total d'articles et ce, par année. Cette mesure d'emplacement fut effectuée pour l'ensemble des articles et pour les articles traitant de nouveaux cas de violences sexuelles.

---

<sup>6</sup> Une régression linéaire simple, dans laquelle la page moyenne de parution des articles constitue la variable dépendante et l'année de parution constitue la variable indépendante, fut utilisée afin de confirmer cette interprétation puisque son utilisation ne contrevient pas au postulat de linéarité de la relation. Les résultats de cette régression linéaire simple procurent un coefficient de régression significatif de 0,313 pour l'année de publication. Par conséquent, plus les années augmentent, plus la page moyenne de publication des articles traitant de violences sexuelles augmente.

Figure 6. Évolution du nombre moyen de photos par article



La figure 6 illustre l'évolution de nombre moyen de photos par types d'articles selon l'année. De manière générale, il semble que les articles traitant d'incidents ayant été déjà mentionnés dans des éditions précédentes aient davantage d'illustrations que les articles traitant de nouveaux cas de violences sexuelles. À ce propos, les années 1983, 1999 et 2006 sont particulièrement éloquentes. Lorsque le nombre moyen de photos par article pour l'ensemble des articles est pris en compte, il n'y a que deux années avant 1998 où, en moyenne, une photo illustre l'incident rapporté, soient 1983 et 1995. À partir de 1998, le nombre moyen de photos par article augmente passant de 0,27 photos par article en 1998 à deux photos par articles en 2003. De 2001 à 2006, le nombre moyen de photo se situe, en moyenne, autour d'une photo par article, ce qui constitue, en général, une meilleure mise en valeur des articles traitant de violences sexuelles que les années 1974 à 2000.

L'évolution de la surface, de l'emplacement et du nombre de photos, qui sont trois indicateurs de l'importance relative des articles, furent précédemment analysées de manière séparée. Force est de constater que l'évolution de ces trois indicateurs n'est pas la même au cours de la période d'analyse. Cependant, l'importance relative des articles traitant de violences sexuelles dépend de la combinaison de ces trois indicateurs (De Bonville, 2006). De plus, bien qu'ils

n'aient pas été analysés de manière distincte, deux autres facteurs influencent l'importance relative d'un article : le jour de publication et le fait que l'article soit publié sur la page gauche ou la page droite de la publication (Marsolek et Deason, 2007). Pour le *Journal de Montréal*, il appert que les articles publiés le samedi soient lus par une partie plus importante de la population (Centre d'études sur les médias, 2008a). Par conséquent, ces articles sont susceptibles d'avoir une plus grande influence sur la population. Au niveau du jour de parution, il semble également que les articles publiés en semaine soient lus par plus d'individus que ceux publiés le dimanche (Centre d'études sur les médias, 2008a). Concernant la page de publication, il semble que les articles publiés sur les pages impaires de la publication, donc les pages situées à droite, aient une importance relative plus grande que les articles publiés sur le côté gauche de la publication. En effet, certaines recherches en neuropsychologie sont parvenues à la conclusion que l'hémisphère gauche, qui est lié au champ visuel droit, est plus performant dans le traitement des informations écrites et que, par conséquent, l'attention visuelle d'un lecteur accorde une plus grande importance au côté droit d'une publication qu'au côté gauche (Marsolek et Deason, 2007). Afin d'avoir une idée globale de l'importance relative des articles traitant de violences sexuelles au cours de la période d'analyse, un indice d'importance relative fut créé à partir de ces cinq indicateurs.

L'indice d'importance relative créé dans le cadre de cette étude s'inspire grandement de la formule de mise en valeur dans la presse quotidienne de Jacques Kayser (De Bonville, 2006) et résulte de la somme de cinq éléments : la surface, la page de parution, le nombre de photo, le jour de parution et l'emplacement de la page de parution des articles. Pour chacun des articles du corpus empirique, un coefficient fut attribué à chacun de ces éléments. Chacun des articles pouvait obtenir un maximum de quatre points pour sa surface, son nombre de photos et sa page de parution, un maximum de deux points pour son jour de parution et un point pour l'emplacement de sa page de parution (gauche ou droite). Par conséquent, un maximum de quinze points pouvait être obtenu lors du calcul de l'indice

d'importance relative d'un article. La codification de chacun des éléments de l'indice d'importance fut déterminée de la manière suivante :

**La surface (4 points)**

- Un quart ou un sixième de page : 1 point
- Un tiers ou une demie page : 2 points
- Trois quarts de page ou une page : 3 points
- Plus d'une page : 4 points

**Le nombre de photos (4 points)**

- Une photo : 1 point
- Entre deux et quatre photos : 2 points
- Plus de quatre photos : 4 points

**La page de parution (4 points)**

- Page 6, 7 ou 8 : 1 point
- Page 4 ou 5 : 2 points
- Page 2 ou 3 : 4 points

**Le jour de parution de l'article (2 points)**

- Jour de semaine : 1 point
- Samedi : 2 points

**Emplacement de la page de parution (1 point)**

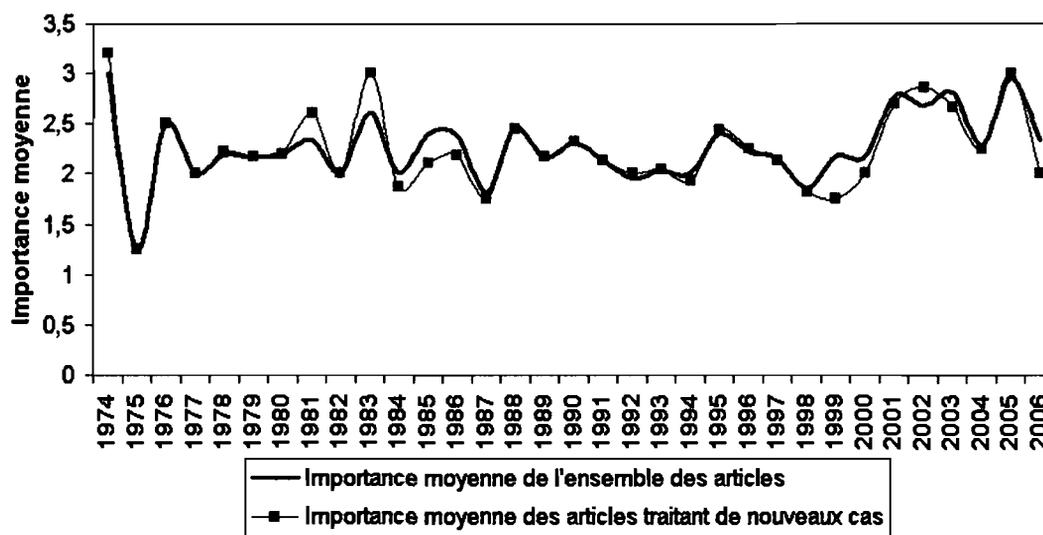
- Page de droite (impaire) : 1 point

L'utilisation de cette grille de codification de l'importance relative des articles permis d'attribuer un score sur quinze points à chacun des articles du corpus empirique. L'étendue des scores varie entre zéro et douze points. Par la suite, l'importance des articles fut divisée en quatre catégories selon le score obtenu :

- 4- Articles très importants (9 à 12 points) : 22,6% du corpus empirique
- 3- Articles importants (6 à 8 points) : 33,2% du corpus empirique
- 2- Articles moyennement importants (4 ou 5 points) : 33,2% du corpus empirique
- 1- Articles peu importants (0 à 3 points) : 11,1% du corpus empirique

Une mesure d'importance relative pondérée fut utilisée afin d'analyser l'évolution de l'importance relative des articles au cours de la période d'analyse. Cette mesure pondérée fut obtenue en divisant la somme des indices d'importance relative des articles parus chaque année par le nombre d'articles parus lors de cette année.

Figure 7. Évolution de l'importance relative moyenne des articles traitant de violences sexuelles



La figure 7 illustre l'évolution de l'importance relative moyenne de l'ensemble des articles traitant de violences sexuelles et des articles traitant de nouveaux cas de violences sexuelles. Au début de la période d'analyse, soit entre 1974 et 1976, l'importance relative moyenne de chacun des types d'articles présente de grandes variations. En effet, les articles parus en 1974 sont généralement considérés comme étant importants alors que l'année suivante ceux-ci sont généralement peu importants. Ces résultats ne sont pas surprenants puisque l'année 1975 était celle présentant la surface moyenne la plus petite et la page de parution la plus élevée. Entre 1976 et 2000 inclusivement, l'indice d'importance relative des articles traitant de violences sexuelles et des articles traitant de nouveaux événements de violences sexuelles reste relativement stable. En effet, la majorité des articles parus au cours de cette période sont considérés comme étant moyennement importants.

Finalement, les articles traitant de violences sexuelles parus entre 2001 et 2006 inclusivement, qu'ils traitent d'un nouvel événement ou non, sont généralement considérés comme étant importants<sup>7</sup>.

À cette étape de la description de l'évolution de la couverture médiatique des violences sexuelles, certaines conclusions peuvent être dégagées concernant l'importance de cette couverture au cours de la période d'étude. Dans un premier temps, l'évolution du nombre d'articles, du pourcentage d'articles et du nombre de cas présentent des tendances similaires au cours de la période d'étude. Tout d'abord, ces indicateurs sont relativement stables entre 1974 et 1983. Ensuite, la fréquence de chacun de ces indicateurs augmente. Par contre, la durée de cette augmentation est différente d'un indicateur à l'autre : l'augmentation du nombre de cas est présente jusqu'en 1989, celle du nombre d'articles jusqu'en 1993 et l'augmentation du pourcentage d'articles se poursuit jusqu'en 1995. Finalement, le reste de la période d'étude présente des tendances à la hausse et à la baisse de manière alternative et similaire pour chacun de ces indicateurs. Dans un deuxième temps, l'analyse de la couverture médiatique des cas de violences sexuelles démontre que la publication d'articles traitant d'un même événement de violences sexuelles devient une pratique plus usuelle à partir de 1982. À ce propos, deux événements de violences sexuelles ont fait l'objet d'une couverture médiatique particulièrement importante lors de la période d'analyse : l'affaire Paul Bernardo et Karla Homolka et l'affaire Guy Cloutier et Nathalie Simard. Pour conclure, l'importance des articles d'un point de vue morphologique augmente, de manière générale, au cours de la période d'étude. En effet, ces articles peuvent être

---

<sup>7</sup> Une régression linéaire, dans laquelle l'importance relative moyenne des articles constitue la variable dépendante et les variables année de parution et période 2000-2006, qui est une variable dichotomique, constituent les variables indépendantes, fut utilisée afin de confirmer cette interprétation puisque son utilisation ne contrevient pas au postulat de linéarité de la relation. Les résultats de cette régression linéaire procurent un coefficient de régression significatif de 0,528 pour la période 2000-2006 alors que l'année de publication n'est pas un prédicteur significatif de l'importance relative moyenne des articles. Par conséquent, la page moyenne de publication des articles traitant de violences sexuelles est plus élevée lors de la période 2000-2006.

considérés comme étant moyennement importants entre 1976 et 2000 alors qu'ils sont considérés comme étant importants entre 2001 et 2006.

### ***2.1.3 La description des violences sexuelles effectuée par la couverture médiatique***

La description des faits contenus dans un article est également un élément d'intérêt dans l'analyse de la couverture médiatique des violences sexuelles. En effet, à travers les informations fournies sur les événements de violences sexuelles dans les médias, la population générale se fait une idée des individus touchés par ce phénomène et du déroulement général de ce type d'événements. Bref, la couverture journalistique dresse un portrait des violences sexuelles en tant que phénomène social. Les nouvelles médiatiques ont souvent été accusées de ne pas donner une description fidèle du phénomène des violences sexuelles (Sacco, 1995). Afin de vérifier ce type d'affirmations, une analyse de l'évolution de la présentation des divers éléments constituant ce type de violences sera effectuée dans la présente section, soient la description des agresseurs, la description des victimes, la description du lien unissant l'agresseur et la victime et les points de vue selon lesquels ces incidents sont rapportés. L'évolution de la présentation d'anciens cas de violences sexuelles sera également présentée dans cette section.

#### **A) La description des agresseurs**

L'évolution de la description des agresseurs sera analysée en regard de deux caractéristiques : le genre et l'âge. Il importe de noter qu'au cours de la collecte de données plusieurs articles traitant de violences sexuelles identifiaient plus d'un agresseur par incident. Afin de recueillir un portrait fidèle de la description des agresseurs, les informations relatives au genre et à l'âge de chacun des agresseurs furent recueillies séparément lorsque ces informations étaient

différentes les unes des autres<sup>8</sup>. De plus, lorsque le genre et l'âge des agresseurs n'étaient pas formellement identifiés dans l'article, ces informations furent déduites du corps de l'article lorsque cette action était possible<sup>9</sup>. À titre d'exemple, lorsque l'article mentionnait que l'agresseur était un étudiant de niveau secondaire, il fut déduit que ce dernier était un adolescent bien que son âge ne soit pas identifié formellement.

Dans un premier temps, il importe de s'interroger sur l'évolution de la fréquence des articles identifiant le genre de l'agresseur, indépendamment de celui-ci. À l'instar de l'analyse de la fréquence des articles traitant de violences sexuelles effectuée dans la section précédente, le pourcentage d'articles identifiant le genre de l'agresseur fut utilisés pour cette analyse. Le pourcentage d'articles fut comptabilisé en utilisant le nombre total d'articles par année comme dénominateur. Ces analyses indiquent que 97% des articles du corpus empirique identifient le genre de l'agresseur. Par conséquent, cette caractéristique est généralement identifiée dans la couverture médiatique des violences sexuelles, à l'exception de la période 1978 à 1982. En effet, le pourcentage d'articles identifiant le genre de l'agresseur diminue entre 1977 et 1980 pour ensuite augmenter progressivement jusqu'en 1983.

Dans un deuxième temps, il importe de s'interroger sur la nature de l'information fournie à la population générale concernant le genre de l'agresseur. Dans cette étude, l'évolution de la nature exacte des informations fournies à la population sera analysée à l'aide de mesures de fréquence pondérée puisque, tel que présenté dans la section précédente, le nombre d'articles traitant de violences sexuelles n'est pas constant au cours de la période d'analyse. À titre d'exemple, si deux articles sur un total de trois mentionnent que les agresseurs sont de genre masculin en 1974 alors que deux articles sur quinze mentionnent que les agresseurs

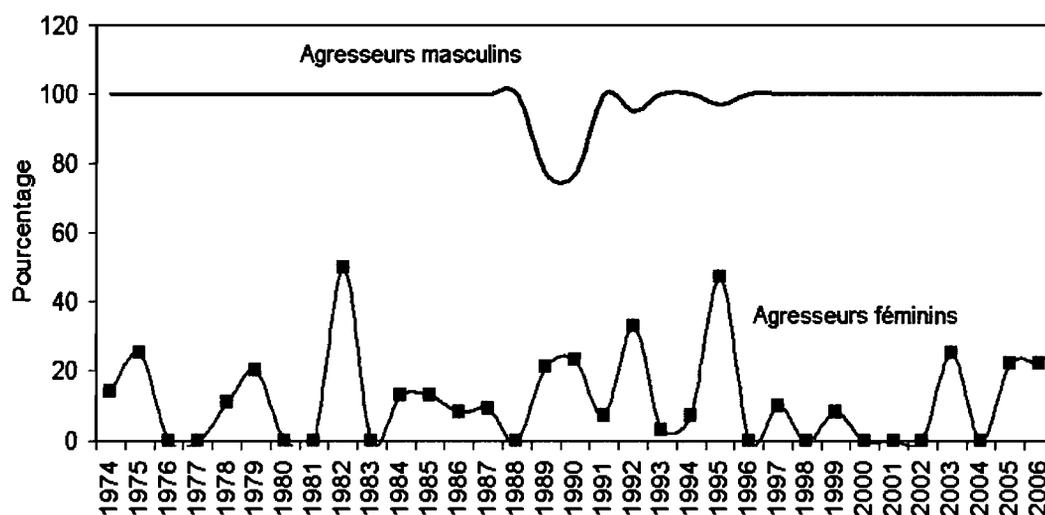
---

<sup>8</sup> Cette action fut possible car les variables relatives aux agresseurs étaient toutes de nature dichotomique dans la grille de codification originale des articles. La même logique est applicable dans le cas de la description des victimes et de la description du lien unissant l'agresseur et la victime.

<sup>9</sup> Ce procédé fut également utilisé dans le cas des victimes et du lien unissant l'agresseur à la victime.

sont de genre masculin en 1997, le lecteur assumera, en général, que les agresseurs sont des hommes en 1974 et que les agresseurs sont des femmes en 1997 et ce, malgré que le nombre d'articles mentionnant des agresseurs de genre masculin soit le même pour ces deux années. Pour cette raison, l'analyse de la fréquence pondérée semble plus pertinente pour cette analyse. Deux variables font référence au genre de l'agresseur : le pourcentage d'articles mentionnant un agresseur féminin et le pourcentage d'articles mentionnant un agresseur masculin. Ces pourcentages ont été calculés en utilisant le nombre d'articles identifiant le genre de l'agresseur comme dénominateur.

Figure 8. Évolution du pourcentage d'articles mentionnant un agresseur masculin et du pourcentage d'articles mentionnant un agresseur féminin



La figure 8 illustre l'évolution du pourcentage d'articles identifiant des agresseurs masculins et l'évolution du pourcentage d'articles identifiant des agresseurs féminins. L'analyse de cette figure permet de constater que la très grande majorité, soit 95%, des articles traitant de violences sexuelles identifie l'agresseur comme étant de genre masculin. Il n'y a qu'une période au cours de laquelle les pourcentages d'articles traitant de violences sexuelles identifiant l'agresseur, ou l'un des agresseurs, comme étant de sexe masculin sont sensiblement différents de 100 %. En effet, les années 1989 et 1990 présentent des pourcentages de 77 % et

sont les seules années où le pourcentage d'identification d'agresseurs masculins est inférieur à 95 %.

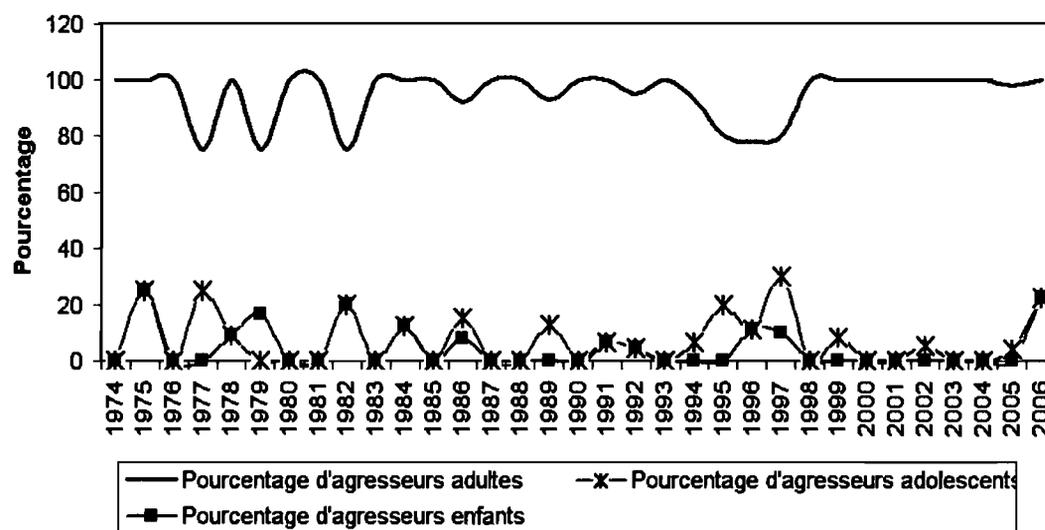
Au cours de la période d'analyse, seulement 63 articles, soit 14 % des articles du corpus empirique identifiant le sexe de l'agresseur, dépeignent les agresseurs comme étant des femmes. Compte tenu du faible nombre d'articles de ce type, aucune tendance ne peut être dégagée concernant l'identification d'agresseurs féminins. Cependant, certaines conclusions peuvent être dégagées concernant la description d'agresseurs féminins dans la couverture médiatique des violences sexuelles. Tout d'abord, l'identification d'agresseurs féminins est relativement rare dans la couverture médiatique des violences sexuelles. De plus, très peu d'articles traitent d'événements où seules les femmes occupent le rôle d'agresseurs. En effet, seulement 9 articles, soit 2 % du corpus empirique, font mention d'événements de violences sexuelles dans lesquels une femme ou des femmes sont les agresseurs sans que des hommes aient participé aux délits. Il importe de mentionner que les articles identifiant uniquement des femmes comme agresseurs ont été majoritairement publiés en 1989 et en 1990.

L'âge des agresseurs est une autre caractéristique qu'il importe de prendre en compte dans la description des agresseurs effectuée par la couverture médiatique des violences sexuelles. Tout comme pour le genre des agresseurs, il importe de s'interroger sur l'évolution de l'identification de l'âge des agresseurs au cours de la période d'analyse. Le pourcentage d'articles identifiant l'âge de l'agresseur, indépendamment de celui-ci, sera utilisé lors de cette analyse, à l'instar de l'analyse de l'identification du genre de l'agresseur. Ces analyses indiquent que 95% des articles du corpus empiriques identifient l'âge de l'agresseur. Il semble exister des similitudes et des différences entre l'identification du genre et de l'âge de l'agresseur dans la couverture médiatique des violences sexuelles. Tout d'abord, la période où le pourcentage d'articles identifiant ces deux caractéristiques est de beaucoup inférieur à 100 % est la même, soit la période 1978 à 1982. En effet, il semble qu'au cours de cette période les caractéristiques propres aux agresseurs aient

été davantage occultées par la couverture médiatique des violences sexuelles. Ensuite, le sexe de l'agresseur est plus fréquemment identifié que l'âge de ce dernier. Cependant, cette différence n'est pas énorme puisqu'elle ne représente que 2% de l'ensemble des articles traitant de violences sexuelles du corpus empirique, soit 9 articles.

Dans cette étude, l'âge des agresseurs fut divisé en trois catégories : les enfants (0 à 13 ans), les adolescents (14 à 17 ans) et les adultes (18 ans et plus). Pour chacune de ces catégories d'âge, les pourcentages d'articles furent calculés en utilisant le nombre annuel d'articles identifiant l'âge de l'agresseur comme dénominateur.

Figure 9. Évolution de la couverture médiatique des violences sexuelles selon l'âge de l'agresseur



La figure 9 illustre l'évolution de la couverture médiatique des violences sexuelles selon l'âge de l'agresseur. Au cours de la période d'analyse, il n'existe qu'une seule période où le pourcentage d'articles identifiant l'agresseur comme étant un adulte est inférieur à 90 % au cours de plus de deux années consécutives. En effet, ce pourcentage passe de 93 % en 1994 à 78% en 1996 pour ensuite augmenter à 100% en 1998. Lorsque l'ensemble des articles du corpus empirique

identifiant l'âge de l'agresseur est considéré, 95 % des articles identifient l'agresseur comme étant un adulte. L'identification d'agresseurs enfants ou adolescents est très rare dans la couverture médiatique des violences sexuelles. Compte tenu du faible nombre d'articles identifiant des agresseurs enfants ou adolescents, respectivement 13 et 33 articles, aucune tendance ne peut être dégagée concernant leur identification par la couverture médiatique des violences sexuelles.

Suite aux résultats obtenus lors de l'analyse de la description des agresseurs dans la couverture médiatique des violences sexuelles, certaines conclusions peuvent être dégagées. Dans un premier temps, le genre et l'âge des agresseurs sont presque toujours identifiés lors de cette couverture médiatique, à l'exception de la période 1978 à 1982. Par conséquent, il semble que ces informations soient considérées comme étant importantes lorsque les médias écrits font le compte rendu d'un incident de violences sexuelles. Dans un deuxième temps, la couverture médiatique des violences sexuelles présente un portrait plus ou moins fidèle des agresseurs. Tout d'abord, tout au long de la période d'analyse, la majorité des articles décrivent ces derniers comme étant des hommes, ce qui est consistant avec la littérature (CIMV, 2007; Gouvernement du Québec, 2001; Groupe de travail sur les agressions à caractère sexuel, 1995; Kinnon, 1981; Ouimet, 1998, 2005). Cependant, les informations relatives à l'âge de l'agresseur ne sont pas consistantes avec la littérature. En effet, selon la couverture médiatique des violences sexuelles, 95% des agresseurs sont des adultes, 8% sont des adolescents et seulement 3% sont des enfants. Cette description n'est pas congruente avec la littérature qui indique qu'entre 15% et 38% des agresseurs sont des adolescents (Groupe de travail sur les agressions à caractère sexuel, 1995; Kinnon, 1981; Ouimet, 2005). Par conséquent, il semble que la couverture médiatique des violences sexuelles présente peu d'agresseurs sexuels adolescents comparativement à leur niveau d'implication réel dans ce type d'incidents.

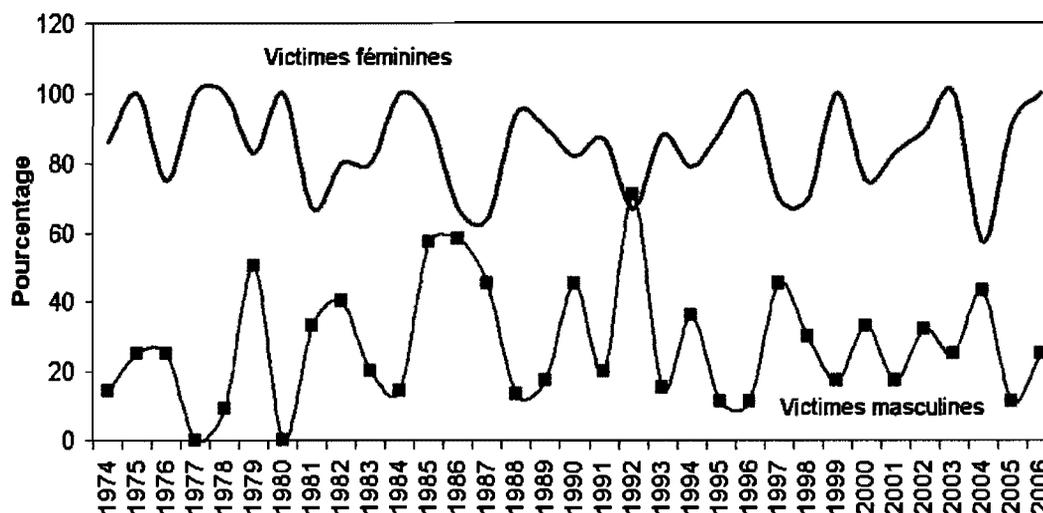
## B) La description des victimes

La description des victimes de violences sexuelles faites par le *Journal de Montréal* au cours de la période d'analyse est également un sujet d'intérêt en égard du premier objectif de cette étude, qui est de décrire la couverture médiatique des violences sexuelles. Les caractéristiques relatives aux victimes de violences sexuelles analysées sont les mêmes que celles relatives aux agresseurs, soit le genre et l'âge.

Dans un premier temps, la description de l'évolution de la fréquence des articles identifiant le genre des victimes, indépendamment de celui-ci, sera effectuée à l'instar de l'identification du genre des agresseurs. Une variable similaire sera également utilisée, soit le pourcentage d'articles identifiant le genre des victimes. Ces analyses indiquent qu'il n'existe aucune période de plusieurs années consécutives présentant des pourcentages inférieurs à 90 %. Cette évolution est différente de celle des pourcentages d'articles identifiant le genre de l'agresseur, dans laquelle l'identification du genre de l'agresseur était inférieure à 90 % entre 1977 et 1983. Il semble donc que l'identification du genre de la victime ait été plus constante au cours de la période d'analyse. Cependant, le pourcentage d'articles identifiant le genre de la victime au cours de la période d'analyse, soit 95 % des articles du corpus empirique, est légèrement inférieur à celui de l'identification du sexe de l'agresseur, qui est de 97 %.

Dans cette étude, deux variables font également référence au genre de la victime : le pourcentage d'articles mentionnant une victime féminine et le pourcentage d'articles mentionnant une victime masculine. Ces pourcentages furent également calculés en utilisant le nombre d'articles identifiant le genre de la victime comme dénominateur.

Figure 10. Évolution de la couverture médiatique des violences sexuelles selon le genre des victimes

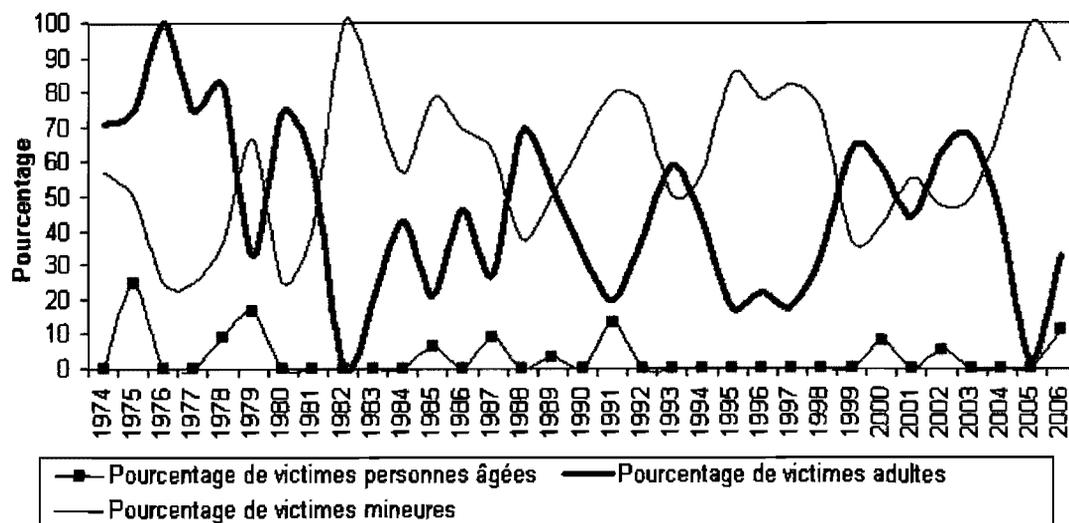


La figure 10 illustre l'évolution de la couverture médiatique des violences sexuelles en fonction du genre de la victime. L'identification de victimes féminines présente plusieurs fluctuations à travers la période d'analyse mais aucune tendance particulière ne se dégage de celle-ci. En effet, la seule conclusion se dégageant de cette analyse est que la majorité des articles traitant de violences sexuelles au cours de la période d'analyse identifie les victimes comme étant des femmes, soit 85 % du corpus empirique. L'évolution de l'identification de victimes masculines dans la couverture médiatique des violences sexuelles ne présente aucune tendance particulière au cours de la période d'analyse. Cependant, la période d'analyse semble présenter trois phases distinctes concernant l'identification de victimes masculines. En effet, entre 1974 et 1980 inclusivement, le pourcentage d'articles identifiant des victimes masculines subit de grandes fluctuations et reste relativement peu élevé, variant entre 0% et 50%. Par la suite, entre 1981 et 1992, le pourcentage d'articles est relativement élevé, variant entre 13% et 71%. Finalement, la période 1993-2006 semble correspondre à la phase intermédiaire avec des pourcentages variant entre 11% et 45 %.

Tout comme pour l'âge des agresseurs, il importe de s'interroger sur l'évolution de l'identification de l'âge des victimes au cours de la période d'analyse. Une variable similaire à l'identification de l'âge des agresseurs sera utilisée à cet effet, soit le pourcentage d'articles identifiant l'âge de la victime, indépendamment de celui-ci. De manière globale, 95 % des articles composant le corpus empirique identifient l'âge de la victime, ce qui est identique au pourcentage d'articles identifiant l'âge de l'agresseur au cours de la période d'analyse. Une seule période présente deux années consécutives au cours desquelles le pourcentage d'articles identifiant l'âge de la victime est inférieur à 90 %, soient les années 1981 et 1982. Ces deux années présentaient également des pourcentages peu élevés relativement à l'identification de l'âge de l'agresseur, bien que la période au cours de laquelle l'identification de l'âge de l'agresseur laissait à désirer s'étendait de 1978 à 1982.

Dans cette étude, l'âge des victimes fut divisé en trois catégories : les mineurs (0 à 17 ans), les adultes (18 à 64 ans) et les personnes âgées (65 ans et plus). Puisque la victimisation des personnes âgées semble être un sujet d'intérêt médiatique à l'heure actuelle, la catégorie des personnes âgées fut ajoutée dans le cas des victimes seulement. Il importe de noter qu'au niveau de l'âge des victimes, un choix méthodologique dut être effectué concernant les cas de violences sexuelles s'étalant sur une longue période. En effet, certains articles faisaient mention de cas dans lesquels des victimes furent abusées sexuellement au cours de leur enfance, de leur adolescence et de leur vie adulte. Afin d'avoir une mesure constante de l'âge des victimes de ce type d'incidents, il fut décidé que l'âge des victimes serait codifié selon l'âge à laquelle les violences sexuelles ont débuté. Pour chacune de ces catégories d'âge, les pourcentages d'articles furent calculés en utilisant le nombre d'articles identifiant l'âge des victimes comme dénominateur.

Figure 11. Évolution de la couverture médiatique des violences sexuelles selon l'âge des victimes

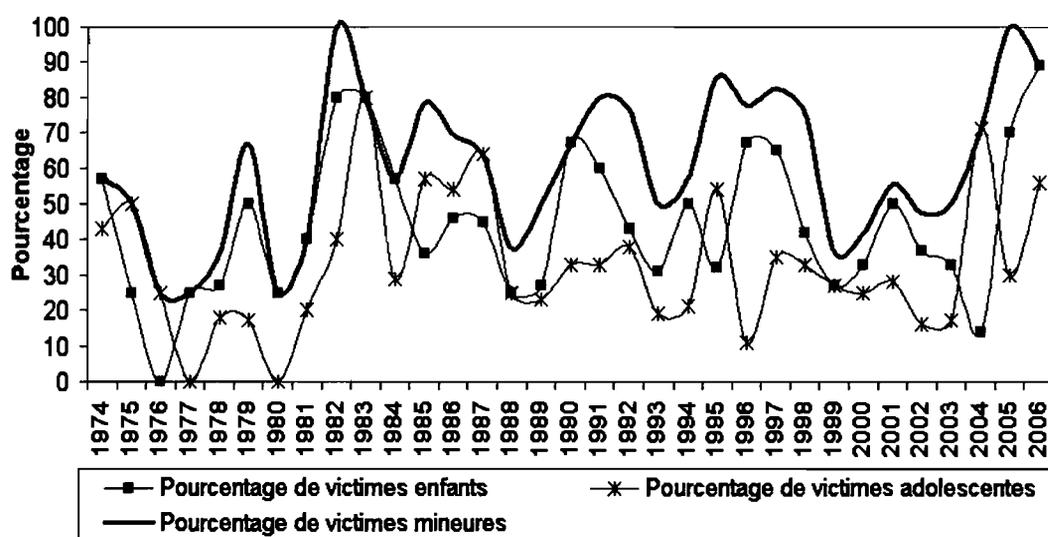


La figure 11 illustre l'évolution de la couverture médiatique des violences sexuelles selon l'âge des victimes. Tout d'abord, très peu d'articles au cours de la période d'analyse identifient les victimes de violences sexuelles comme étant des personnes âgées, soit 3,26% des articles du corpus empirique. Pour cette raison, aucune tendance ne se dégage de l'évolution de l'identification de victimes âgées de 65 ans et plus. Concernant les victimes adultes, entre 1974 et 1976, le pourcentage d'articles identifiant ce type de victimes augmente pour, par la suite, diminuer de manière plus ou moins constante entre 1976 et 1982. Entre 1982 et 1988, le pourcentage d'articles identifiant des victimes adultes subit une seconde augmentation alors qu'entre 1988 et 2006, ce pourcentage fluctue sans présenter de tendances particulières. Toutefois, l'année 2005 se distingue par le fait que seulement 2% des articles identifient une victime adulte, ce qui est attribuable à la couverture médiatique de l'affaire Guy Cloutier et Nathalie Simard, alors que les autres années de cette période présentent des pourcentages d'articles variant entre 18% et 69%. Finalement, concernant l'identification de victimes mineures, aucune tendance ne peut être observée lors de son évolution. Cependant, il semble intéressant de constater qu'alors que le pourcentage d'identification de victimes adultes décline entre 1980 et 1982, celui de l'identification de victimes mineures

augmente rapidement au cours de la même période, passant de 20% à 100%. En effet, en règle générale, alors qu'avant 1981 la majorité des victimes identifiées lors de la couverture des violences sexuelles était des adultes, la majorité des victimes identifiées après 1981 sont d'âge mineur.

Afin de présenter un portrait plus détaillé de la couverture médiatique des violences sexuelles envers les mineurs, cette catégorie d'âge fut divisée en deux sous-catégories, soient les enfants (0 à 13 ans) et les adolescents (14 à 17 ans). L'évolution de la couverture médiatique des violences sexuelles envers les enfants et les adolescents sera présentée à l'aide de deux indicateurs : le pourcentage d'articles identifiant des victimes enfants et le pourcentage d'articles identifiant des victimes adolescentes. Ces pourcentages furent calculés en utilisant le nombre d'articles identifiant l'âge des victimes comme dénominateur.

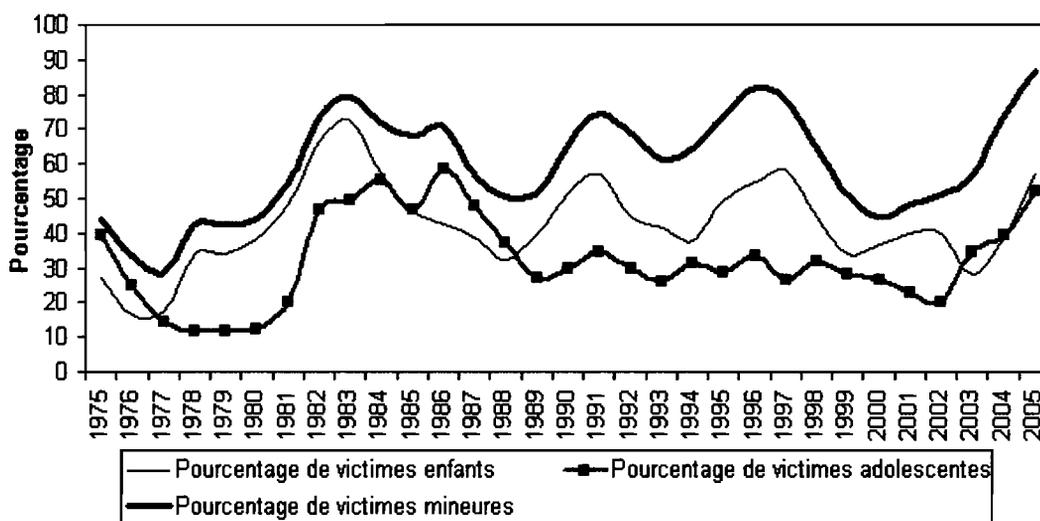
Figure 12a. Évolution de la couverture médiatique des violences sexuelles envers des individus mineurs



La figure 12a illustre l'évolution de la couverture médiatique des violences sexuelles identifiant des victimes mineures de manière détaillée, soient les victimes enfants et les victimes adolescentes. Puisqu'il est difficile d'identifier les tendances de l'évolution de la couverture médiatique des violences sexuelles mentionnant des

victimes enfants ou adolescentes à partir de cette figure, une procédure de lissage par moyenne mobile fut utilisée. En effet, le lissage par moyenne mobile fait apparaître la tendance d'une série en atténuant les fluctuations irrégulières de celle-ci.

Figure 12b. Évolution de la couverture médiatique des violences sexuelles envers des individus mineurs (moyenne mobile)



La figure 12b illustre l'évolution des moyennes mobiles<sup>10</sup> de la couverture médiatique identifiant des victimes enfants, des victimes adolescentes et des victimes mineures. Puisque la procédure de lissage par moyenne mobile ne modifie pas une tendance constante, seule la figure 12b sera présentée lors de cette analyse. Concernant l'identification de victimes enfants, le pourcentage d'articles augmente, de manière générale, entre 1975 et 1983 pour ensuite se stabiliser autour de 45% entre 1984 et 2005. Concernant l'identification de victimes adolescentes dans la couverture médiatique des violences sexuelles, le pourcentage d'articles diminue entre 1975 et 1977 et reste stable entre 1977 et 1980. Par la suite, le pourcentage d'articles identifiant des victimes adolescentes augmente entre 1980 et 1986,

<sup>10</sup> Des séries de moyennes mobiles d'ordre 3 sont utilisées lors de ces analyses. Par conséquent, chaque série représente la moyenne de 3 observations consécutives et prend ses valeurs aux dates moyennes correspondantes. Il importe de noter que les observations des années 1974 et 2006 sont perdues lors de cette procédure.

passant de 12% à 58 %. Suite à une diminution entre 1986 et 1989, ce pourcentage demeure stable entre 1989 et 2002. Finalement, entre 2002 et 2005, le pourcentage d'articles identifiant des victimes adolescentes augmente, passant de 20% à 52%. Deux conclusions générales peuvent être tirées de l'analyse de l'évolution de l'identification de victimes mineures dans la couverture médiatique des violences sexuelles. Tout d'abord, la majorité des victimes mineures identifiées dans cette couverture médiatique sont des enfants. Ensuite, plusieurs articles tout au long de la période d'analyse identifient de manière simultanée des enfants et des adolescents comme étant les victimes de violences sexuelles.

Suite aux résultats obtenus lors de l'analyse de la description des victimes dans la couverture médiatique des violences sexuelles, certaines conclusions peuvent être dégagées. Dans un premier temps, le genre et l'âge des victimes sont presque toujours identifiés lors de cette couverture médiatique, à l'instar de la description des agresseurs. Par conséquent, il semble que ces informations soient considérées comme étant importantes lorsque les médias écrits font le compte rendu d'un incident de violences sexuelles. Dans un deuxième temps, il est difficile d'évaluer la fidélité du portrait médiatique des victimes puisque le portrait de celles-ci dressé par la littérature varie grandement selon la provenance de l'échantillon utilisé dans les études (Guay, Ouimet et Proulx, 2004). Par conséquent, seules les données policières seront utilisées afin d'évaluer la fidélité de la couverture médiatique. Tout d'abord, selon la couverture médiatique des violences sexuelles, 85% des victimes sont des femmes et 27% sont des hommes. Le pourcentage de victimes féminines présenté dans les médias est congruent avec la littérature, qui mentionne qu'entre 80 % et 96,4 % des victimes d'agressions sexuelles sont de sexe féminin (CIMV, 2007; Gouvernement du Québec, 2001; Groupe de travail sur les agressions à caractère sexuel, 1995; Guay et al., 2004; Kinnon, 1981; Ouimet, 1998, 2005). Malheureusement, il est très difficile d'évaluer la congruence du pourcentage de victimes masculines présenté dans les médias puisque les catégories utilisées dans les données officielles sur le genre des victimes sont mutuellement exclusives : la victime, ou les victimes, de l'événement est soit

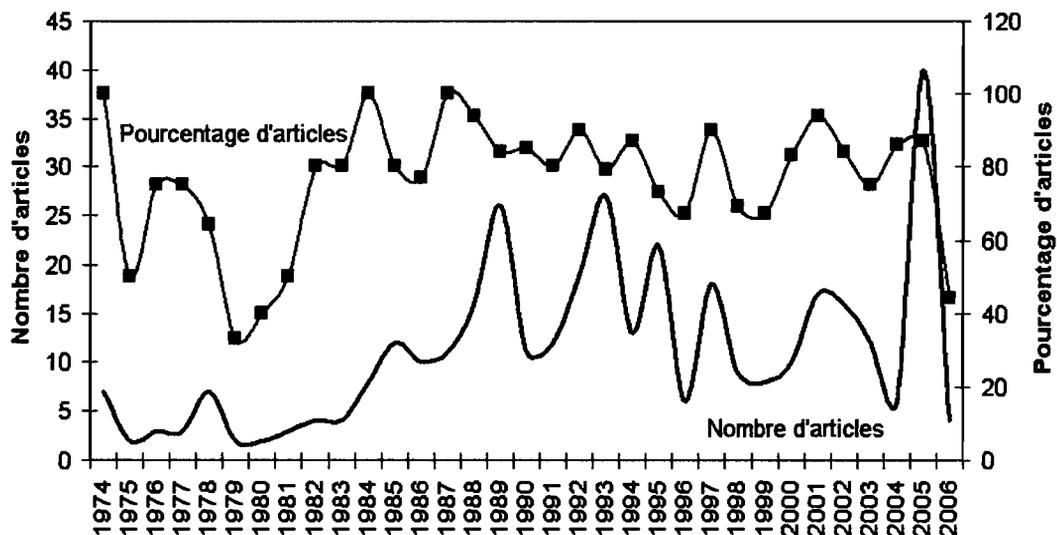
un homme ou une femme. Cependant, si cette logique d'exclusion est appliquée aux données médiatiques, le pourcentage d'agresseurs masculins est congruent avec la littérature (CIMV, 2007; Gouvernement du Québec, 2001; Groupe de travail sur les agressions à caractère sexuel, 1995; Guay et al., 2004; Kinnon, 1981; Ouimet, 1998, 2005).

Il est également difficile d'établir l'exactitude des informations médiatiques relatives à l'âge des victimes en regard des statistiques officielles puisque les médias présentent plusieurs événements de violences sexuelles faisant plus d'une victime alors que les catégories d'âge des statistiques officielles sont mutuellement exclusives. Cependant, certaines conclusions peuvent être dégagées. Tout d'abord, selon la couverture médiatique des violences sexuelles, 3% des victimes sont des personnes âgées alors que la littérature indique que ce groupe d'âge représente moins de 1% des victimes (Ouimet, 2005). Par conséquent, la couverture médiatique des violences sexuelles semble davantage présenter ce type de victimes, ce qui peut être attribuable au fait que les médias exploitent les nouvelles qui peuvent attirer l'attention du public et qui contiennent un élément qui met la nouvelle hors normes (Gaudreault, 2007). Ensuite, les médias mentionnent que 40% des victimes sont des adultes, ce qui correspond aux données officielles, dont les pourcentages varient entre 38% et 56 % (Gouvernement du Québec, 2001; Guay et al., 2004; Ouimet, 2005). Finalement, la littérature mentionne qu'entre 58% et 62% des victimes d'agressions sexuelles sont âgées de moins de 18 ans (CIMV, 2007; Gouvernement du Québec, 2001; Kinnon, 1981; Ouimet, 1998) alors que ce type de victimes est mentionné dans 61% des articles du corpus empirique. Le portrait médiatique des victimes de violences sexuelles semble donc consistant avec les données officielles, à l'exception d'une surreprésentation de victimes âgées de plus de 65 ans.

### C) La description du lien unissant l'agresseur à la victime

Le lien unissant l'agresseur à la victime est un des éléments qu'il importe de considérer dans l'analyse de la présentation faite par les médias écrits des incidents de violences sexuelles, puisque cette caractéristique est fréquemment mentionnée dans la littérature. Lors de la collecte de données, la description du lien existant entre l'agresseur et la victime fut notée. Tout comme pour la description des agresseurs et des victimes, il importe dans un premier temps de s'interroger sur l'évolution de l'identification du lien entre l'agresseur et la victime. Le nombre et le pourcentage d'articles identifiant ce lien, indépendamment de la nature de celui-ci, seront utilisés à cet effet. Le pourcentage d'articles identifiant le lien unissant l'agresseur et la victime fut calculé en utilisant le nombre total d'articles traitant de violences sexuelles comme dénominateur.

Figure 13. Évolution de l'identification de lien unissant l'agresseur à la victime



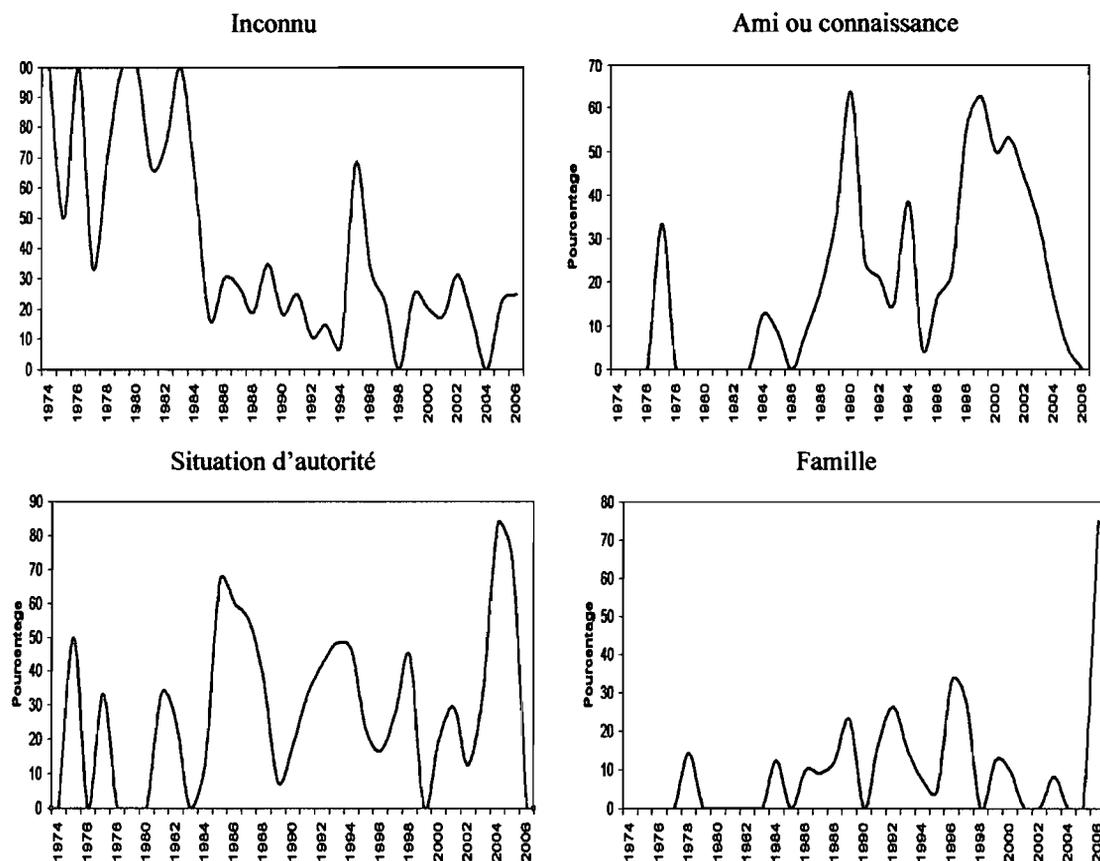
La figure 13 illustre l'évolution de l'identification du lien unissant l'agresseur à la victime dans la couverture médiatique des violences sexuelles entre 1974 et 2006. Puisque l'évolution du nombre d'articles identifiant le lien entre l'agresseur et la victime est similaire à l'évolution de la fréquence des articles traitant de violences sexuelles présentée à la figure 1 (p. 33), seule l'évolution du

pourcentage d'articles identifiant le lien entre l'agresseur et la victime fera l'objet d'une analyse. Le pourcentage d'articles identifiant le lien unissant l'agresseur et la victime suit une tendance à la baisse entre 1974 et 1979, passant de 100 % à 33 %. Par la suite, ce pourcentage augmente rapidement, passant de 33 % en 1979 à 100 % en 1984. Au cours des années suivantes, soit de 1985 à 2005, l'évolution du pourcentage d'articles identifiant le lien entre l'agresseur et la victime est relativement stable et se maintient autour de 82 %. Finalement, en 2006, ce pourcentage diminue brusquement à 44%. Par contre, puisque 2006 est la dernière année de la période d'analyse, il est impossible de savoir si cette diminution est le reflet d'un choc temporel ou celui d'une tendance à la baisse. L'analyse de l'évolution de l'identification du lien existant entre l'agresseur et la victime démontre que cette caractéristique est la moins souvent identifiée dans la couverture médiatique des violences sexuelles. En effet, seulement 80 % des articles du corpus empirique identifient cette caractéristique.

Dans cette étude, le lien entre l'agresseur et la victime fut divisé en six catégories. La première catégorie réfère aux cas où l'agresseur est un individu inconnu de la victime. Les deuxième et troisième catégories font respectivement référence aux cas où l'agresseur est un ami ou une connaissance de la victime et aux cas où l'agresseur est une personne en situation d'autorité vis-à-vis de la victime, excluant les individus faisant partie de la famille de la victime. Les deux catégories suivantes, l'agresseur est le conjoint ou l'amant actuel de la victime et l'agresseur est l'ex-amant ou l'ex-conjoint de la victime, font référence au cas où la victime subie des violences sexuelles de la part d'un individu avec qui elle a, ou a déjà eu, une relation amoureuse et/ou intime. La limite de temps arbitraire d'une semaine fut sélectionnée afin de départager les relations amoureuses et/ou intimes actuelles des anciennes relations. En effet, l'agresseur était considéré comme un ex-conjoint ou un ex-amant de la victime lorsque la rupture remontait à plus d'une semaine. Finalement, la dernière catégorie fait référence aux incidents au cours desquels l'agresseur fait partie de la famille de la victime. Le terme famille est pris dans un

sens élargi et comprend la famille nucléaire, la famille élargie, la famille reconstituée et la belle-famille.

Figure 14. Tendances de la couverture médiatique selon le lien unissant l'agresseur à la victime



La figure 14 illustre l'évolution de la couverture médiatique selon le lien unissant l'agresseur à la victime. Il importe de noter que l'évolution de la description de violences sexuelles commises par un conjoint ou un amant ainsi que par un ex-conjoint ou un ex-amant n'est pas présentée puisque seulement 9 articles du corpus empirique mentionnent ces types de liens au cours de la période d'analyse. La description du lien existant entre l'agresseur et la victime présente des changements importants au cours de la période d'analyse. Tout d'abord, entre 1974 et 1983, la très grande majorité des articles traitant de violences sexuelles présente les agresseurs comme étant des individus inconnus des victimes, soit environ 80 %

des articles du corpus empirique parus lors de cette période. Durant cette même période, les violences sexuelles commises par des personnes en situation d'autorité vis-à-vis de la victime sont présentées de manière sporadique et constituent la deuxième forme de violences sexuelles la plus souvent mentionnée, environ 14% des articles du corpus empirique parus lors de cette période.

Après 1983, un changement rapide s'opère concernant la description du lien unissant l'agresseur à la victime. En effet, le pourcentage d'articles identifiant les agresseurs comme étant des inconnus diminue rapidement de 100% en 1983 à 17% en 1985. Par la suite, au cours de la période 1984-2006, le pourcentage d'articles identifiant des agresseurs inconnus varie entre 35% et 0%, à l'exception de l'année 1995 où 68% des articles identifient ce type de lien en raison de la vaste couverture de l'affaire Bernardo et Homolka. Après 1983, les pourcentages d'articles identifiant d'autres types de liens entre l'agresseur et la victime atteignent des niveaux sans précédent au cours de la période d'analyse. En effet, entre 1984 et 2006 inclusivement, la situation d'autorité de l'agresseur vis-à-vis de la victime est le lien le plus fréquemment mentionné dans la couverture médiatique des violences sexuelles, 33% des articles parus au cours de cette période mentionnent ce lien. Le fait que l'agresseur soit un ami ou une connaissance de la victime est le deuxième lien le plus fréquemment mentionné, avec 25% des articles parus. La mention d'un lien familial entre l'agresseur et la victime augmente entre la période 1974-1983 et la période 1984-2006, passant de 1% des articles parus entre 1974 et 1983 à 13% des articles parus entre 1984 et 2006. Cependant, malgré l'augmentation marquée de la description d'un lien familial entre les deux protagonistes, les violences sexuelles commises par un individu inconnu de la victime sont toujours plus fréquentes que celles commises dans un contexte familial lors de la période 1984-2006.

L'analyse des tendances de la couverture médiatique des violences sexuelles selon le lien unissant les protagonistes démontre que la description de ce lien présente des changements majeurs au cours de la période d'analyse. En effet, avant

1984, la description des violences sexuelles correspondait au scénario stéréotypé classique d'étrangers qui se rencontrent dans des rues sombres décrit par Kinnon (1981) et ne coïncidait aucunement aux données de la littérature, qui indiquent qu'entre 15% et 30% des agressions sexuelles sont commises par un inconnu (CIMV, 2007; Groupe de travail sur les agressions à caractère sexuel, 1995; Guay et al., 2004; Ouimet, 1998).

Après 1984, il semble que la description du lien unissant l'agresseur à la victime dans les médias soit davantage représentative de la réalité. En effet, les liens unissant les protagonistes décrits sont plus diversifiés et le pourcentage d'articles traitant d'agresseurs inconnus de la victime est de 24%, ce qui correspond aux données de la littérature. Concernant la présentation d'agresseurs en situation d'autorité vis-à-vis de la victime, la fidélité de la description médiatique est difficile à évaluer puisque la littérature ne mentionne que la proportion non négligeable de ce type d'agressions sexuelles (Groupe de travail sur les agressions à caractère sexuel, 1995). La présentation de violences sexuelles commises par des amis ou des connaissances de la victime est effectuée dans 26% des articles du corpus empirique et est congruente avec la littérature (CIMV, 2007), qui indique que 30% des agressions sexuelles sont commises par ce type d'individus. Cependant, la description du lien unissant l'agresseur à la victime dans les médias n'est toujours pas représentative de la réalité puisque les violences sexuelles en contexte familial ne sont décrites que dans 13% des articles après 1984 alors que les données de la littérature mentionnent que l'agresseur sexuel fait partie de la famille de la victime dans 21,6% à 39% des cas d'agressions sexuelles (CIMV, 2007 ; Guay et al., 2004; Ouimet, 1998, 2005).

Les courbes précédentes montrent l'ampleur du changement qui s'est opéré à partir de 1984, suivant la mise en place de la législation de 1983, au niveau de la compréhension du phénomène des violences sexuelles. En effet, avant 1984, les violences sexuelles étaient comprises, et présentées dans les médias, comme étant des comportements commis presque en totalité par des inconnus, ce qui est très

éloigné de la réalité. Après 1984, les violences sexuelles sont comprises comme étant des actes posés par des individus qui sont proches des victimes. Ce changement dans la compréhension du phénomène des violences sexuelles, et dans la couverture médiatique des violences sexuelles, peut avoir eu des conséquences bénéfiques sur la prévention, la détection et la dénonciation des agressions sexuelles. Effectivement, puisque les individus composant la société sont maintenant conscients des diverses formes que peuvent prendre les violences sexuelles, le niveau de vigilance et de surveillance de ce type de délit peut s'en trouver amélioré.

#### D) Les points de vue abordés dans la couverture médiatique des violences sexuelles

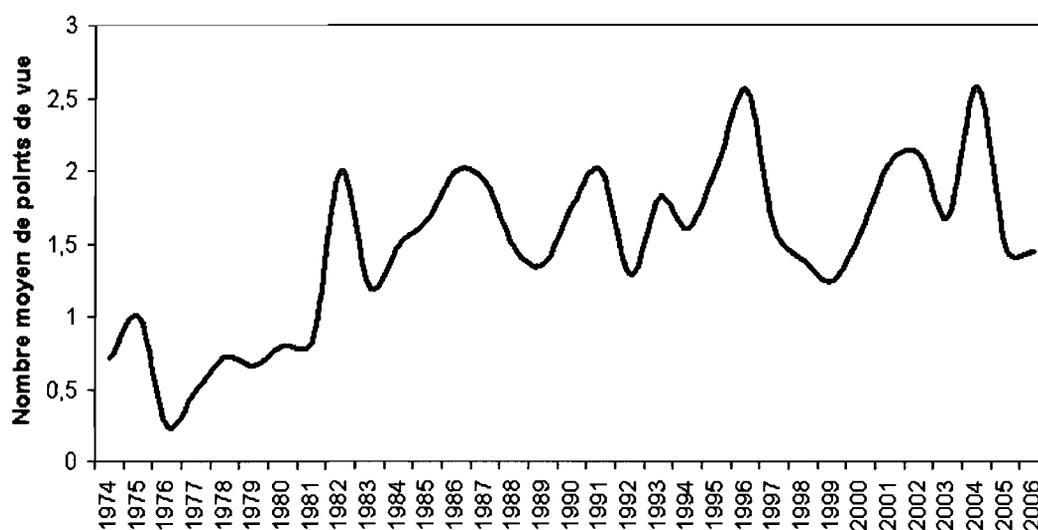
Les points de vue abordés dans les articles traitant de violences sexuelles ont également été pris en compte lors de la collecte de données. Les points de vue abordés dans les articles permettent d'identifier l'angle sous lequel les événements de violences sexuelles sont présentés par le *Journal de Montréal* à la population en général à travers le temps. Sept types de points de vue pouvant être présentés lors de cette couverture médiatique furent pris en compte : le point de vue religieux, le point de vue politique, le point de vue social et affectif, le point de vue de la victime, le point de vue du droit et de la justice, le point de vue des services publics et le point de vue thérapeutique, médical ou scientifique.

Tout d'abord, le point de vue religieux fait référence aux commentaires ou réactions de l'Église, ou de toutes autres religions, et de ses fidèles face au phénomène des violences sexuelles alors que le point de vue politique fait référence aux commentaires, aux réactions ou aux mesures prises par l'État, ou ses représentants, face à ce phénomène. Ensuite, le point de vue social et affectif fait référence à la présentation de commentaires ou de réactions de la famille, des amis ou des connaissances des individus directement impliqués dans l'incident de violences sexuelles rapporté dans un article. La présentation de ce type de commentaires dans un article met l'emphase sur le côté humain de ce type

d'événements, soit la compréhension ou les émotions ressenties par ces individus qui ne sont pas directement impliqués dans l'incident. Un autre type de point de vue mettant l'emphase sur le côté humain de ce type d'événements est celui du point de vue de la victime. Ce type de point de vue fait référence aux commentaires, réactions ou émotions ressenties par les individus directement impliqués dans l'incident, plus précisément par les victimes de violences sexuelles. Selon Bing et Lombardo (1997), le point de vue des victimes met l'emphase sur les conséquences négatives des violences sexuelles sur celles-ci et suggère, indirectement, des changements sociaux touchant cette problématique. Il importe de noter que le point de vue de la victime n'avait pas à être directement rapporté aux journalistes par celle-ci mais pouvait provenir d'autres sources d'informations, l'essentiel étant que la compréhension ou les émotions de la victime soient décrites dans l'article. Le point de vue du droit ou de la justice, quant à lui, fait référence à la présentation des procédures judiciaires liées aux violences sexuelles : accusations, déroulement du procès, témoignages judiciaires, jugements, sentences, etc. La présentation de ce type de point de vue permet une augmentation de la compréhension du public des notions judiciaires (Bing et Lombardo, 1997). Un autre type de point de vue considéré dans la description du phénomène de violences sexuelles est celui des services publics, qui fait référence aux commentaires d'individus travaillant dans des services gouvernementaux ou communautaires tels que la police, les services sociaux et les organismes communautaires. Leur point de vue est important car ils peuvent avoir une influence sur le public puisque les individus travaillant au sein des services publics ou communautaires sont généralement ceux étant le plus fréquemment exposés à la réalité des violences sexuelles, et par conséquent les individus de la société étant le plus à même d'avoir une opinion réaliste sur la situation. Finalement, le point de vue thérapeutique, scientifique ou médical fait référence à la présentation d'informations concernant les causes, blessures ou traitements des agresseurs ou des victimes de violences sexuelles. Ce type de point de vue est généralement considéré comme étant objectif par la population (Bing et Lombardo, 1997).

Lors de la collecte de données, un même article pouvait traiter de plusieurs points de vue en même temps<sup>11</sup>. Pour cette raison, l'évolution du nombre moyen de points de vue présentés par article au cours de la période de référence sera examinée dans un premier temps. Le nombre moyen de points de vue présentés par article parus au mois de mai fut comptabilisé annuellement en utilisant le rapport entre le nombre total de points de vue mentionnés et le nombre d'articles parus.

Figure 15. Évolution du nombre moyen de points de vue par article entre 1974 et 2006



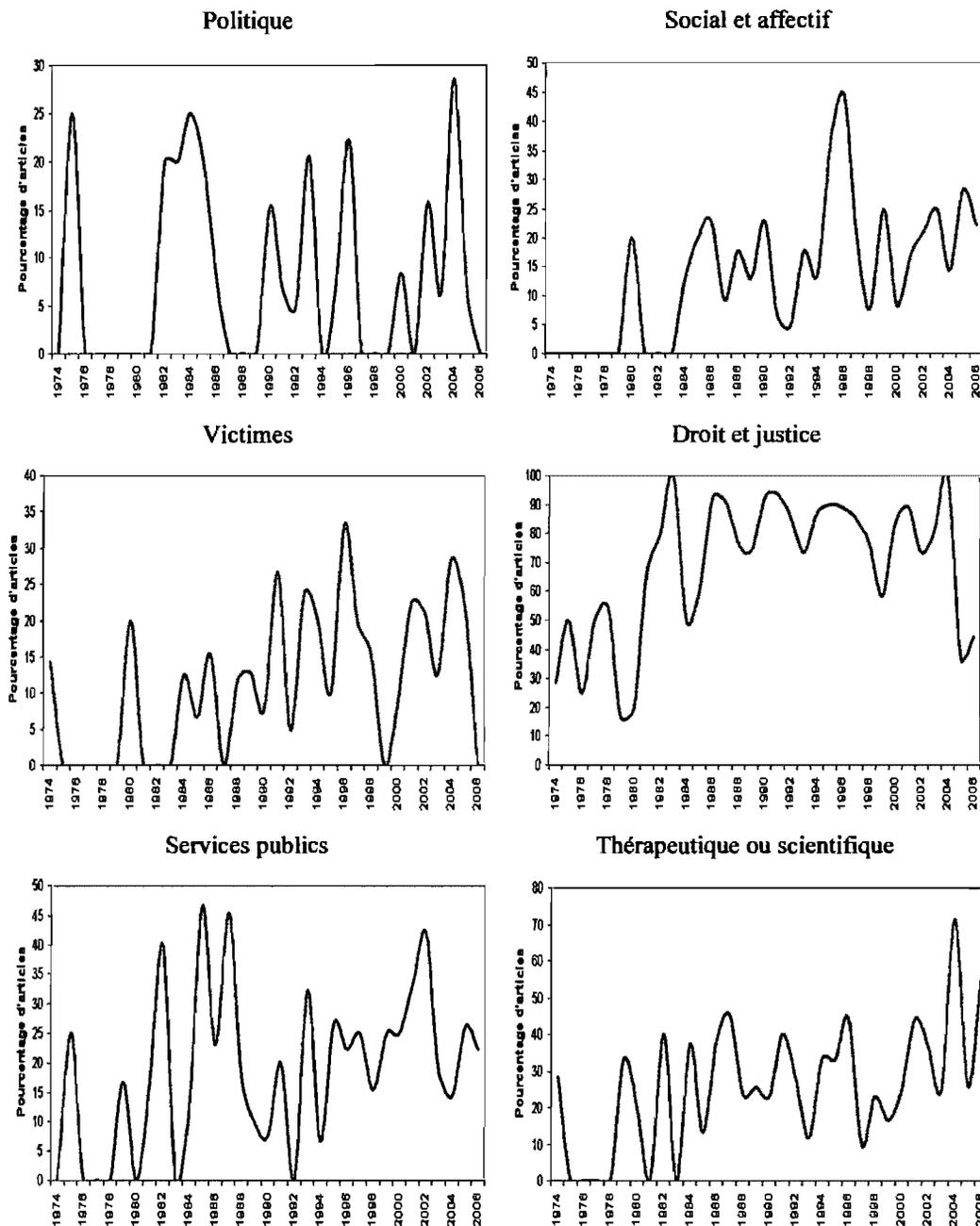
La figure 15 illustre le nombre moyen de points de vue abordés par article entre 1974 et 2006. Entre 1974 et 1981, le nombre moyen de points de vue par article varie 0,25 et 1. L'année 1982 semble marquer un changement au niveau de la présentation des violences sexuelles dans les médias. En effet, entre 1982 et 2006, le nombre moyen de points de vue abordés dans les articles traitant de violences sexuelles oscille entre 1,2 et 2, à l'exception des années 1996 et 2004 où le nombre moyen de points de vue par article est de 2,5. Le choc temporel qui se produit en 1982 indique que les articles abordent davantage le phénomène des violences sexuelles selon un ou plusieurs points de vue après cette année. Par

<sup>11</sup> Tous les types de points de vue mentionnés purent être pris en compte car les variables relatives aux types de points de vue étaient également toutes de nature dichotomique dans la grille de codification originale des articles.

conséquent, il est permis de croire que la couverture médiatique des violences sexuelles va au-delà de la simple description factuelle de l'événement de violences sexuelles traité dans l'article après cette année.

Il importe maintenant d'examiner l'évolution de la présentation de chaque type de points de vue au cours de la période d'étude. Pour ce faire, le pourcentage d'articles traitant de chacun de ces points de vue fut comptabilisé pour chacune des années sous étude. Le pourcentage d'articles traitant de chacun de ces points de vue fut calculé en utilisant le nombre annuel d'articles traitant de violences sexuelles comme dénominateur.

Figure 16. Évolution de la couverture médiatique des violences sexuelles selon le point de vue présenté dans l'article



La figure 16 illustre l'évolution de la présentation de chaque type de points de vue dans la couverture médiatique des violences sexuelles au cours de la période d'analyse. Il importe de noter que l'évolution du point de vue religieux n'est pas présentée puisque seulement six articles présentent celui-ci au cours de la période

d'analyse, soit 1% du corpus empirique. Concernant la présentation du point de vue politique, celui-ci est rarement mentionné dans la couverture médiatique des violences sexuelles, seulement 34 articles le présentent ce qui constitue 7 % du corpus empirique, et ne présente aucune tendance particulière au cours de la période d'analyse. L'analyse des fichiers descriptifs complémentaires des articles du corpus empirique permet l'identification d'une conclusion concernant la présentation de points de vue religieux et politiques dans la couverture médiatique des violences sexuelles : ces points de vue sont majoritairement présentés lorsqu'un événement de violences sexuelles implique un membre de la communauté religieuse ou politique, tels que des prêtres ou des membres de la famille de personnalités politiques connues. Le point de vue du droit et de la justice est le seul à être présenté de manière constante dans la couverture médiatique des violences sexuelles au cours de la période d'analyse. L'augmentation la plus marquée de la présentation du point de vue du droit et de la justice se produit entre 1979, où 17 % des articles mentionnent ce type de points de vue, et 1983, où tous les articles le mentionnent. Au cours des années suivantes, le pourcentage d'articles ne présente aucune tendance particulière et fluctue autour de 78 %.

Avant 1984, les autres types de points de vue ne sont présentés que de manière sporadique. Par la suite, la présentation des points de vue social et affectif, thérapeutique, médical ou scientifique et la présentation des points de vue des services publics et des victimes atteignent un niveau sans précédent.

Concernant le point de vue social et affectif, le pourcentage d'articles est relativement stable entre 1984 et 2006, à l'exception de l'année 1996 où 44% des articles mentionnent ce type de point de vue. Concernant le pourcentage d'articles présentant un point de vue thérapeutique, médical ou scientifique, celui-ci augmente de 0% en 1983 à 45 % en 1987 pour ensuite diminuer jusqu'en 1993. Par la suite, le pourcentage d'articles présentant ce type de point de vue augmente lors de deux périodes distinctes : 1993-1996 et 1997-2004. La présentation du point de vue des services publics au cours de la période d'analyse présente différentes périodes

d'augmentation et de diminution. De 1978 à 1985, le nombre d'articles présentant ce type de point de vue augmente pour ensuite diminuer jusqu'en 1992. Entre 1992 et 2002, le pourcentage d'articles présentant le point de vue des services publics augmente à nouveau et diminue par la suite entre 2002 et 2006. Lorsque le pourcentage d'articles présentant le point de vue des victimes est analysé, la couverture médiatique des violences sexuelles présentant le point de vue des victimes semble augmenter de 1983 à 1996 pour diminuer rapidement à 0% en 1999. Dans les années subséquentes, le pourcentage d'articles présentant le point de vue des victimes augmentent à nouveau jusqu'en 2004 et diminue rapidement par la suite pour atteindre 0% en 2006.

Certaines conclusions peuvent être tirées de l'analyse de l'évolution de la présentation de divers types de points de vue dans la couverture médiatique des violences sexuelles. Tout d'abord, avant 1982, la présentation des incidents de violences sexuelles dans le *Journal de Montréal* se limite majoritairement à présenter les faits, sans aborder le contexte social, les conséquences ou les causes de ce phénomène. Ensuite, le seul point de vue à être présenté de manière constante au cours de la période d'analyse est celui du droit et de la justice. En effet, les autres types de points de vue sont rarement mentionnés avant 1984, à l'exception des points de vue religieux et politiques qui sont rarement mentionnés tout au long de la période d'analyse. De plus, l'année 1984 semble marquer un changement majeur dans la présentation des violences sexuelles. En effet, après cette année la fréquence de la présentation de tous les types de points de vue augmente. Finalement, il semble que les violences sexuelles soient davantage présentées selon des points de vue impersonnels, tels que le points de vue du droit et de la justice (69 % des articles du corpus empirique), le point de vue thérapeutique, médical ou scientifique (26% des articles du corpus empirique) et le point de vue des services publics (19% des articles du corpus empirique), que des points de vue illustrant le côté humain de ce type d'incidents, comme le points de vue social et affectif (14% des articles du corpus empirique) ou le point de vue des victimes (11% des articles du corpus empirique).

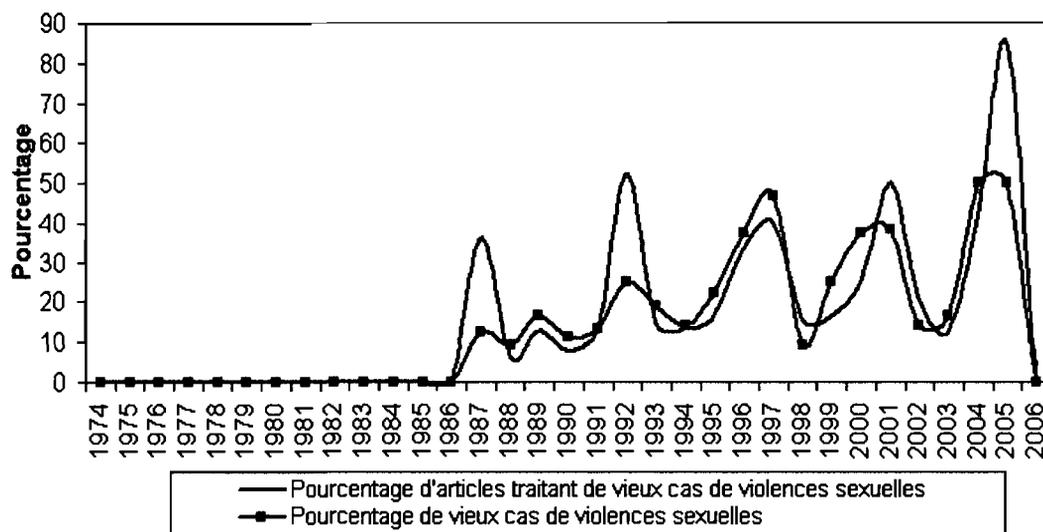
## E) Les anciens cas de violences sexuelles

Pendant très longtemps, les victimes de violences sexuelles firent l'objet de préjugés dans la société (Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel, 1994). L'un de ces préjugés s'appuyait directement sur le délai existant entre la commission de violences sexuelles et la dénonciation des violences sexuelles par les victimes et était pris en compte dans l'application de la loi (Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel, 1994). En effet, les affirmations des victimes de violences sexuelles étaient fortement mises en doute lorsque les actes de violences sexuelles n'étaient pas immédiatement dénoncés à la police ou à tous autres personnes (Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel, 1994). Pour cette raison, l'évolution de la présentation d'anciens cas de violences sexuelles dans les médias sera examinée dans cette analyse de la couverture médiatique des violences sexuelles. Un article est considéré comme traitant d'un ancien cas de violences sexuelles si l'événement dont il est question dans l'article remonte à plus de cinq ans<sup>12</sup> mais que la dénonciation de la victime est récente. Deux indicateurs seront utilisés afin d'examiner l'évolution de la couverture médiatique des anciens cas de violences sexuelles : le pourcentage d'articles traitant d'anciens cas de violences sexuelles, dont le dénominateur est le nombre total d'articles traitant de violences sexuelles, et le pourcentage de nouveaux articles traitant d'anciens cas de violences sexuelles, dont le dénominateur est le nombre de nouveaux articles traitant de violences sexuelles.

---

<sup>12</sup> Cette limite de temps fût choisie de manière arbitraire afin de prendre en compte les délais associés au processus judiciaire (temps d'enquête, procès, etc.). En effet, puisque la majorité des articles traitant de violences sexuelles présentent cette problématique selon le point de vue du droit et de la justice et que des délais importants sont associés au processus judiciaire, il fut décidé qu'une limite de cinq ans augmentait la probabilité que le temps écoulé entre l'occurrence de l'incident et la publication d'un article traitant de cet incident ne soit pas dû aux délais associés au traitement judiciaire de cette affaire.

Figure 17. Évolution de la couverture médiatique d'anciens cas de violences sexuelles



La figure 17 illustre l'évolution de la couverture médiatique d'anciens cas de violences sexuelles dans le *Journal de Montréal* entre 1974 et 2006. De 1974 à 1986 inclusivement, aucun article traitant d'anciens cas de violences sexuelles ne fut publié. En effet, ce n'est qu'à partir de 1987 que des articles traitant d'anciens cas de violences sexuelles sont publiés dans le *Journal de Montréal*. À partir de 1986, le pourcentage d'articles traitant d'anciens cas de violences sexuelles augmente de manière cyclique. Chose particulière, en 2005 l'affaire Guy Cloutier et Nathalie Simard représente 50% des nouveaux articles traitant de violences sexuelles alors que 85% des articles publiés concernent cette affaire. Il est possible que cette réalité soit imputable à la combinaison de deux facteurs : la capacité de la nouvelle d'attirer l'attention des lecteurs et la limite d'effectif dont dispose le *Journal de Montréal*. En effet, plus une nouvelle a la capacité d'attirer l'attention du public, et donc d'augmenter les ventes de la publication, plus le nombre de journalistes affectés à la couverture médiatique de celle-ci augmente. Cependant, le nombre de journalistes dont dispose un quotidien étant limité, plus le nombre de journalistes affectés à la couverture d'un événement augmente, moins il y a de journalistes disponibles pour découvrir et couvrir d'autres événements. Puisque l'affaire Nathalie Simard et Guy Cloutier implique des personnalités connues du

grand public, il est fort possible que la combinaison de ces deux éléments ait joué un rôle dans cette situation. Concernant le pourcentage de nouveaux articles traitant d'anciens cas de violences sexuelles, celui-ci augmente entre 1986 et 1997, passant de 0% des incidents de violences sexuelles mentionnés en 1986 à 47% des cas mentionnés en 1997. Au cours des années subséquentes, le pourcentage de nouveaux articles traitant d'anciens cas de violences sexuelles fluctue sans présenter de tendance particulière, une moyenne de 27% des cas mentionnés concerne ce type d'incidents au cours de cette période.

#### ***2.1.4 Synthèse de l'évolution de la couverture médiatique des violences sexuelles***

L'analyse des tendances de la couverture médiatique des violences sexuelles indique la présence de plusieurs changements relativement à celle-ci entre 1974 et 2006. De manière générale, il est possible d'affirmer que la fréquence et l'importance morphologique des articles traitant de violences sexuelles ont augmenté au cours de la période d'étude. De plus, bien qu'il existe encore plusieurs lacunes au niveau de la fidélité du portrait des violences sexuelles dressé par cette couverture médiatique, la conformité de la description des événements de violences sexuelles avec les données de la littérature a augmenté entre 1974 et 2006. Finalement, il appert que le traitement médiatique des incidents de violences sexuelles ait changé à partir de 1982. En effet, la présentation des événements de violences sexuelles était majoritairement descriptive avant 1982 et le seul angle sous lequel cette problématique était abordée était celui du droit et de la justice. Or, après 1982, les violences sexuelles semblent être abordées comme un phénomène de société : les angles sous lesquels cette problématique est présentée sont nombreux et diversifiés. Les causes et solutions thérapeutiques envisagées sont abordées de même que les coûts sociaux associés à celle-ci et les commentaires, émotions et réactions de la victime, de son entourage et des services publics sont mentionnés.

Bien que la couverture médiatique des violences sexuelles présente de nombreux changements au cours de la période d'étude, le nombre d'articles traitant de violences sexuelles par année semble être le meilleur indicateur des tendances de la couverture médiatique. En effet, les variations du nombre d'articles traitant de violences sexuelles englobent, de manière approximative, les autres changements survenus dans la couverture médiatique des violences sexuelles mentionnés précédemment. De plus, la fréquence de la couverture médiatique est fréquemment citée dans la recension des écrits comme étant un facteur influençant la perception et les comportements des individus composant la société (Best, 1999; Cohen et Young, 1973; Galtung et Ruge, 1965; Gaudreault, 2005; Phillips, 1974; Sacco, 1995). Par conséquent, le nombre annuel d'articles traitant de violences sexuelles parus au mois de mai sera utilisé en tant qu'indicateur de l'évolution de la couverture médiatique des violences sexuelles dans les analyses subséquentes.

## **2.2 Les statistiques officielles des agressions sexuelles**

Cette section décrira l'évolution des statistiques officielles des agressions sexuelles entre 1974 et 2006 inclusivement. Les statistiques officielles portant sur les agressions sexuelles de l'ensemble de la province de Québec sont analysées dans cette étude. Plusieurs raisons justifient cette décision méthodologique. Tout d'abord, le *Journal de Montréal* n'est pas seulement distribué dans la région métropolitaine de Montréal, il est distribué dans l'ensemble de la province et rejoint deux millions de lecteurs par semaine (Centre d'études sur les médias, 2008a). De plus, ce quotidien fait partie de l'entreprise *Québécor*, un vaste conglomérat de communication. En effet, l'entreprise *Québécor* possède deux quotidiens payants, le *Journal de Montréal* et le *Journal de Québec*, un quotidien distribué gratuitement à Montréal, le quotidien *24 Heures*, une cinquantaine de journaux régionaux au Québec, plusieurs chaînes de télévision spécialisées, dont *TVA* qui est le plus important réseau privé de télévision au Québec, et le réseau *Canoë*, un important média interactif au Québec (Boulay, 2002; Centre d'études sur les médias, 2008a,

2008b). Par la possession de ces divers médias de communication, l'entreprise *Québecor* détient 44,5% des parts du marché journalistique francophone, 20% du tirage des journaux hebdomadaires au Québec et 27,7% des parts du marché télévisuel au Québec francophone (Boulay, 2002; Centre d'études sur les médias, 2008a, 2008b). De ce fait, les médias appartenant à cette entreprise sont en mesure de transmettre de l'information à la province de Québec en entier et la couverture médiatique des violences sexuelles faite par ces différents médias de communication doit être sensiblement la même d'un média à l'autre. Finalement, une étude comparative de la couverture médiatique du *Journal de Montréal*, de *La Presse* et de *The Gazette* affirme que les événements traités, ainsi que la présentation de ceux-ci, sont sensiblement les mêmes dans ces trois quotidiens (Guérard et Lavender, 1999). En effet, selon cette étude, la seule différence notable entre ces trois quotidiens se situe au niveau du traitement de l'histoire : le *Journal de Montréal* traite les événements de manière sensationnaliste alors que *La Presse* et *The Gazette* banalisent les événements. Cependant, cette différence n'est pas vraiment d'importance dans cette étude puisque les analyses sont de type quantitative et non qualitative. Pour toutes ces raisons, il est assumé que la couverture médiatique du *Journal de Montréal* aura un impact sur l'ensemble de la population québécoise et qu'elle est fortement corrélée à la couverture médiatique du reste des médiums d'informations écrits ou télévisuels de la province.

Les données utilisées dans cette section proviennent de Statistiques Canada, plus précisément du programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC), et sont des statistiques annuelles québécoises. Il importe de noter que, au cours de la période d'analyse, plusieurs changements législatifs en matière de violences sexuelles ont été apportés au Code criminel canadien par les législateurs. Ces changements sont importants à prendre en considération dans l'analyse des données portant sur l'agression sexuelle car ils entraînent un bris des postulats de l'analyse de séries temporelles. En effet, l'analyse de séries temporelles présuppose que la définition des concepts sous étude est constante au cours de la période d'analyse, ce qui n'est pas le cas ici. De plus, certains changements apportés au niveau des règles

de preuve peuvent avoir eu un effet sur le taux de déclaration des victimes, donc sur les statistiques officielles des agressions sexuelles. Dans un premier temps, afin d'avoir une idée précise des modifications qu'il importe de prendre en compte dans cette étude, un bref survol des diverses modifications apportées au Code criminel en matière de violences sexuelles sera effectuée. Dans un deuxième temps, l'analyse proprement dite de l'évolution des agressions sexuelles au Québec entre 1974 et 2006 sera présentée.

### ***2.2.1 Les changements législatifs en matière de violences sexuelles***

Avant 1983, les principaux délits de nature sexuelle étaient le viol, la tentative de viol et l'attentat à la pudeur (Groupe de travail sur les agressions à caractère sexuel, 1995; Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel, 1994). L'article 143 du Code criminel définissait ainsi le viol: «Une personne du sexe masculin commet un viol en ayant des rapports sexuels avec une femme qui n'est pas son épouse (...)» (Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel, 1994). Par conséquent, le viol et sa dynamique impliquaient un homme agresseur et une femme agressée. Pour obtenir une condamnation pour viol, la poursuite devait établir la preuve de quatre éléments. Tout d'abord, le rapport sexuel en cause devait impliquer, au minimum, la pénétration du pénis dans l'appareil reproducteur féminin au niveau des lèvres (petites ou grandes) (Groupe de travail sur les agressions à caractère sexuel, 1995; Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel, 1994). Les pénétrations orales et anales ou les pénétrations vaginales avec un doigt ou un objet étaient donc exclues de la définition du viol. Ensuite, l'absence de consentement de la plaignante aux relations, incluant le consentement vicié obtenu sous la menace, la violence ou de fausses représentations, devait être prouvée par la poursuite (Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel, 1994). La notion de consentement était laissée à l'interprétation des tribunaux (Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à

caractère sexuel, 1994). La poursuite devait également prouver que l'accusé connaissait l'absence de consentement de la plaignante (Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel, 1994). Finalement, l'accusé et la victime ne devaient pas être unis par les liens du mariage au moment de l'événement (Groupe de travail sur les agressions à caractère sexuel, 1995; Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel, 1994). En effet, le mari ne pouvait jamais être poursuivi pour le viol de son épouse, même s'ils vivaient séparés, à l'exception des cas où il participait à l'agression de celle-ci par un autre homme. La peine maximale pour le viol était l'emprisonnement à perpétuité (Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel, 1994).

Alors que pour la majorité des crimes, à l'exception de l'homicide, la tentative de commettre un crime est équivalente, au niveau juridique et pénal, à sa commission réelle, la situation était sensiblement différente au niveau du crime de viol. En effet, les législateurs avaient également tenu à inclure le crime de tentative de viol afin d'édicter des sanctions plus graves que celles généralement prévues pour les autres types de crimes de nature sexuelle mais le Code criminel ne précisait pas ce qu'était une tentative de viol (Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel, 1994). Cependant, les tribunaux ont conclu que, lorsque l'accusé avait l'intention avouée d'accomplir l'acte complet mais qu'il persistait un doute quant à la pénétration réelle du pénis dans l'appareil reproducteur féminin, il y avait présence d'une tentative de viol. Il était important que les gestes posés par l'accusé constituent plus qu'un simple acte préparatoire. La peine maximale pour la tentative de viol était de dix ans d'emprisonnement (Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel, 1994). Fait important à souligner, un garçon de moins de quatorze ans ne pouvait être accusé de viol ou de tentative de viol (Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel, 1994).

Le dernier crime d'importance en matière de violences sexuelles avant 1983 était celui d'attentat à la pudeur. L'attentat à la pudeur était défini comme un

comportement qui constitue des voies de fait simples visant une atteinte à la sexualité de la victime et, selon cette définition, une multitude de gestes à connotation sexuelle pouvaient constituer un attentat à la pudeur (articles 149 et 156 du Code criminel) (Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel, 1994). Pour ce qui est de l'attentat à la pudeur, l'agresseur pouvait être de sexe féminin ou masculin si la victime était une femme mais ne pouvait être qu'un homme lorsque la victime était un homme. Sa définition, contrairement à celle du viol, ne tient pas compte du sexe de la victime. Cet élément est toutefois important au niveau de la peine car celle-ci variait selon le sexe de la victime. En effet, la peine maximale était de cinq ans si la victime était de sexe féminin alors qu'elle était de dix ans si la victime était de sexe masculin (Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel, 1994).

En 1983, les législateurs canadiens ont amendé le Code criminel afin de faire reconnaître le caractère violent des crimes de nature sexuelle. Lors de cette réforme, les crimes de viol, de tentative de viol et d'attentat à la pudeur furent remplacés par le concept d'agression sexuelle présentant trois niveaux de gravité: l'agression sexuelle simple, l'agression sexuelle armée et l'agression sexuelle grave (Groupe de travail sur les agressions à caractère sexuel, 1995; Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel, 1994). L'agression sexuelle implique deux éléments, une agression et une atteinte simultanée à la sexualité de la victime, et englobe une très grande variété d'actes (Groupe de travail sur les agressions à caractère sexuel, 1995; Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel, 1994). Ainsi, l'agression sexuelle inclut autant les attouchements que le viol collectif. Selon le Code criminel, ainsi que les sentences édictées par celui-ci, le niveau de violence détermine si l'agression est simple, armée ou grave.

L'agression sexuelle simple est définie comme étant toute agression sexuelle ne présentant pas le degré de violence requis pour la qualifier d'agression sexuelle armée ou grave. L'agression sexuelle simple est donc celle présentant le caractère le

moins violent et la peine maximale associée à ce crime est de 10 ans (article 271. (1) du Code criminel). Afin d'être qualifiée d'agression sexuelle armée, un événement doit présenter l'un des caractères suivants : le port, l'utilisation ou la menace d'utilisation d'une arme; la menace d'infliger des lésions corporelles à une autre personne que la plaignante ou l'infligation de lésions corporelles à la plaignante; la commission de l'agression avec la complicité d'une autre personne (article 272.(1) du Code criminel). Les lésions corporelles sont définies dans la section *Définitions et interprétation* du Code criminel comme étant des blessures qui nuisent à la santé ou au bien-être du plaignant et qui ne sont pas de nature passagère ou sans importance. La peine maximale d'emprisonnement pour le crime d'agression sexuelle armée est de 14 ans (article 272. (2) du Code criminel). Finalement, dans l'agression sexuelle grave, l'accusé, en commettant l'agression sexuelle, blesse, mutilé, défigure la plaignante ou met sa vie en danger (article 273. (1) du Code criminel). Les blessures infligées aux victimes d'agressions sexuelles graves doivent être d'une gravité supérieure aux lésions corporelles infligées aux victimes d'agressions sexuelles armées. La peine maximale pour l'agression sexuelle grave est l'emprisonnement à perpétuité (article 273. (2) du Code criminel). Lors de cette réforme, le législateur délaisse également plusieurs parties de l'infraction auparavant associées aux crimes de nature sexuelle. En effet, l'accusé et la plaignante peuvent désormais être de l'un ou l'autre des sexes, l'époux peut maintenant être inculpé d'agression sexuelle sur sa conjointe et la personne âgée de moins de 14 ans n'a plus d'immunité face aux agressions sexuelles (Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel, 1994).

Au fil du temps, plusieurs modifications concernant les règles de preuves en matière de crimes de nature sexuelle furent également effectuées. Dans un premier temps, jusqu'en 1976, on ne pouvait rendre un verdict de culpabilité dans les affaires de viol et d'attentat à la pudeur sans preuve venant corroborer le témoignage de la victime. Ces preuves devaient être indépendantes, donc émaner d'une source autre que la victime, et avoir un caractère substantiel (Regroupement québécois des

centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel, 1994). Bien que l'article 142 du Code criminel, qui édictait cette règle, fut abrogé en 1976, certains juges continuèrent d'exiger la corroboration ou de servir au jury une mise en garde quant au danger de condamner un individu sur le seul témoignage de la plaignante. La question fut finalement réglée en 1982 lorsque la Cour suprême du Canada fit une critique et modifia les techniques de la règle de la corroboration, jugée trop complexe. Les tribunaux commencèrent alors à s'éloigner de l'application stricte de la règle de la corroboration (Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel, 1994).

Dans un deuxième temps, avant la réforme de 1983, une des règles de preuves applicable en matière d'infractions sexuelles était la doctrine de la plainte spontanée. En vertu de cette règle, il était souhaitable qu'une victime de violences sexuelles se confie à un tiers le plus tôt possible après une agression afin que son témoignage soit considéré comme étant crédible par le système judiciaire. En effet, selon la croyance sous jacente à cette règle, une femme vertueuse et de bonnes mœurs subissant une agression sexuelle allait s'en plaindre à la première opportunité raisonnable (Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel, 1994). Par conséquent, si une victime de violences sexuelles ne portait pas plainte immédiatement, on pouvait présumer qu'elle avait consenti aux relations. De plus, la doctrine de la plainte spontanée exigeait que les témoignages de la victime et de la personne qui a reçu la plainte soient compatibles et que la plainte n'ait pas été obtenue par des questions suggestives (Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel, 1994). Cette doctrine fut abandonnée en 1983.

Dans un troisième temps, avant 1983, il était permis à un accusé de mettre en preuve le passé sexuel de la victime. Cette preuve visait à ébranler la crédibilité de la plaignante et à tenter de démontrer le consentement. Elle était admissible sans autres formalités que la règle de la pertinence, ce qui signifie que l'avocat de l'accusé pouvait poser toutes les questions qu'il souhaitait mais devait toutefois prouver la pertinence de ces dernières au procès afin qu'elles soient admissibles

(Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel, 1994). En 1976, les législateurs vinrent toutefois restreindre ce moyen de preuve en imposant certaines conditions d'application. Ainsi, l'article 142 du Code criminel spécifiait que l'accusé devait produire un avis écrit s'il désirait poser des questions sur le passé sexuel de la plaignante. Le juge entendait à huis clos les questions et décidait de leur pertinence dans le procès (Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel, 1994). Lors de la réforme de 1983, il fut désormais interdit d'interroger la plaignante sur sa réputation sexuelle si cette preuve visait seulement à attaquer ou à défendre sa crédibilité. La réputation sexuelle fut définie comme l'impression générale qui se dégage d'une personne et non comme un geste ou un acte particulier. Concernant des actes sexuels précis posés par la plaignante avec l'accusé ou d'autres personnes que la défense désire amener en preuve, cette pratique fut permise dans trois cas : lorsque la défense désire réfuter la preuve d'un comportement sexuel présenté par la poursuite, lorsque l'activité sexuelle passée peut permettre d'établir l'identité de la personne ayant eu avec la plaignante des rapports sexuels lors de l'événement mentionné dans l'accusation et lorsqu'une activité sexuelle a eu lieu en même temps que celle à l'origine de l'accusation et que la preuve porte sur le consentement apparemment donné par la plaignante selon les prétentions de l'accusé (Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel, 1994). En 1992, les dispositions relatives aux comportements sexuels de la plaignante firent à nouveau l'objet de modifications. En vertu de ces modifications, la preuve d'une activité sexuelle antérieure de la plaignante avec l'accusé ou une autre personne est irrecevable si, par ce moyen, la défense tente de démontrer que la plaignante est plus susceptible d'avoir consenti à l'acte à l'origine de l'accusation ou que la plaignante est moins digne de foi (Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel, 1994). Cependant, cette preuve d'activité sexuelle antérieure est admise si l'accusé en fait la demande écrite au juge mais la plaignante n'est pas un témoin contraignable lors de cette demande d'audition. De plus, dans l'intérêt de la justice et pour préserver la vie privée de la plaignante, le contenu de la

demande d'audition ne peut être rendu public (Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel, 1994).

Finalement, en 1992, les législateurs tentent de préciser le concept de consentement. En effet, l'article 273.1 est ajouté au Code criminel et définit la notion de consentement comme un accord volontaire à l'activité sexuelle et énumère une liste, non limitative, de cas où l'accusé ne peut déduire le consentement de la victime. De plus, selon l'article 273.2 du Code criminel, l'accusé ne pourra plus se défendre en affirmant qu'il croyait que la plaignante consentait à l'acte si cette croyance provient de l'affaiblissement volontaire des facultés de l'accusé, de l'insouciance de l'accusé ou de son aveuglement volontaire. L'accusé ne pourra pas invoquer la croyance au consentement s'il n'a pas pris des mesures raisonnables, selon les circonstances, pour s'assurer de celui-ci. Cependant, le terme «mesures raisonnables» est un concept difficile à cerner qui n'est pas clairement défini (Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel, 1994).

### ***2.2.2 L'évolution de l'agression sexuelle au Québec entre 1974 et 2006***

Tel que mentionné précédemment, les données relatives aux agressions sexuelles proviennent du programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) de Statistiques Canada<sup>13</sup>. Le Programme DUC a pour objet de compiler l'occurrence des crimes dans la société canadienne ainsi que leurs caractéristiques. Dans le cadre de ce programme, le Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ), en collaboration avec les services de police, recueille des données sur les actes criminels déclarés à la police. Il existe deux versions de l'instrument de collecte du Programme DUC qui fonctionnent simultanément : le Programme DUC

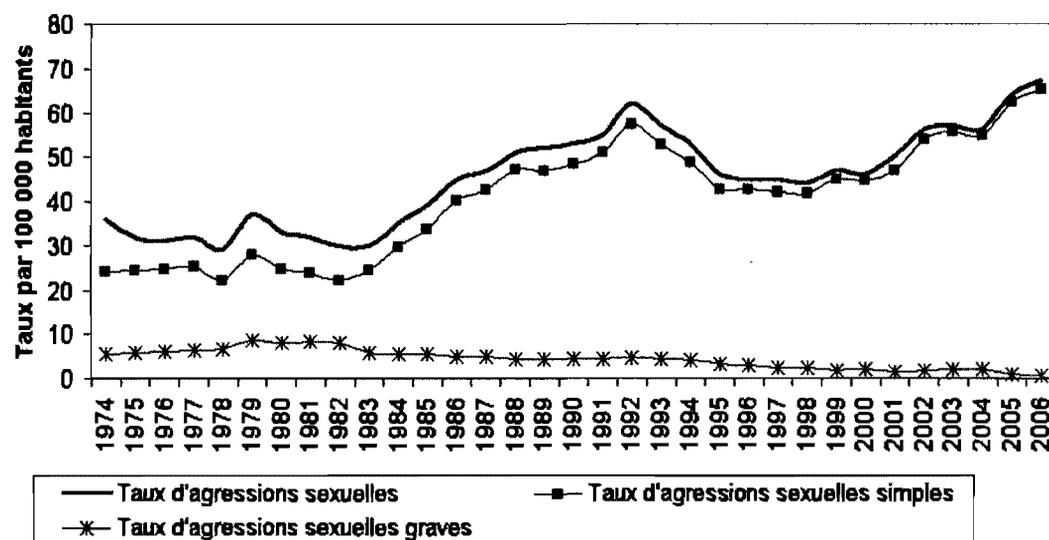
---

<sup>13</sup> STATISTIQUE CANADA. s.d. *Tableau 252-0013*, Statistiques des crimes, par infractions détaillées, données annuelles (nombre sauf indication contraire), CANSIM, E-STAT. [http://estat2.statcan.ca/cgi-win/cnsmcgi.pgm?CANSIMFile=EStat\Francais\CII\\_1\\_F.htm](http://estat2.statcan.ca/cgi-win/cnsmcgi.pgm?CANSIMFile=EStat\Francais\CII_1_F.htm) (site consulté le 2 janvier 2008). Ces données furent complétées à l'aide de fichiers de la DUC fournis par Mr. Marc Ouimet.

à base de données agrégées et le Programme DUC 2 fondé sur l'affaire. Les données DUC font état des crimes signalés qui ont été confirmés par la police et comprennent le nombre d'affaires criminelles, le classement de ces affaires, et des renseignements sur les personnes accusées. Le Programme DUC fournit des statistiques sur la criminalité et sur l'application des règlements de la circulation déclarées par la presque totalité des services de police du Canada depuis 1962. Pour recueillir des renseignements plus détaillés sur chaque affaire, sur les victimes et sur les contrevenants, une nouvelle version de l'enquête a vu le jour en 1988 : le Programme DUC 2 baptisé Enquête sur la déclaration uniforme de la criminalité basée sur l'affaire. Bien que le programme DUC 2 comporte davantage d'informations concernant les agressions sexuelles, seul le programme DUC sera utilisé dans cette étude puisqu'il est le seul à couvrir entièrement la période d'analyse. Le programme DUC consiste en une enquête à participation obligatoire auprès de toutes les unités de la population cible, soient les services de police. Il importe de noter que certains corps policiers autochtones ne répondent pas à l'enquête. Cependant, il s'agit normalement de corps policiers très petits qui desservent moins d'un demi pour cent de la population canadienne. Dans leur cas, il est impossible de produire des estimations. La législation a une incidence sur le Programme DUC en ce que de nouvelles infractions au Code criminel sont ajoutées ou que la gravité de celles qui existent actuellement est modifiée. Il importe de tenir compte de cette caractéristique de la DUC puisque, tel que mentionné précédemment, de tels changements législatifs existent dans le cas des violences sexuelles et que ces changements peuvent avoir un effet sur les comparaisons des données. De plus, lorsque plusieurs infractions sont commises lors d'un seul événement criminel, il n'y a que le crime le plus grave qui soit comptabilisé dans la DUC. Cependant, ce procédé d'enregistrement ne devrait pas avoir beaucoup d'impact sur cette étude puisque très peu de crimes sont considérés comme étant plus graves que l'agression sexuelle et que l'occurrence simultanée de ces crimes et de l'agression sexuelle est très rare.

Les taux d'agressions sexuelles furent calculés en utilisant les estimations annuelles de l'ensemble de la population québécoise comme dénominateur. Ces données démographiques proviennent de Statistique Canada<sup>14</sup> et sont tirées de fichiers administratifs ou dérivées de diverses enquêtes de Statistique Canada et/ou d'autres sources.

Figure 18. Évolution de l'agression sexuelle au Québec



La figure 18 illustre l'évolution du taux d'agressions sexuelles par 100 000 habitants de 1974 à 2006, de même que l'évolution de l'agression sexuelle simple et l'évolution de l'agression sexuelle grave durant cette période. Le concept d'agressions sexuelles simples regroupe les crimes d'attentats à la pudeur et d'agressions sexuelles simples alors que le concept d'agressions sexuelles graves fait référence aux viols, aux agressions sexuelles armées et aux agressions sexuelles graves. De 1974 à 1983, le taux d'agressions sexuelles est relativement stable au Québec. À cette époque, le taux était d'environ 32 par 100 000 habitants, environ 2000 affaires d'agressions sexuelles étaient communiquées à la police annuellement. Entre 1983 et 1992, le taux d'agressions sexuelles a doublé au

<sup>14</sup> STATISTIQUE CANADA. s.d. *Tableau 051-0001. Estimations de la population, selon le groupe d'âge et le sexe, Canada, provinces et territoires, données annuelles, CANSIM, E-STAT.* [http://estat2.statcan.ca/cgi-win/cnsmcgi.pgm?CANSIMFile=EStat\Francais\CII\\_1\\_F.htm](http://estat2.statcan.ca/cgi-win/cnsmcgi.pgm?CANSIMFile=EStat\Francais\CII_1_F.htm) (site consulté le 2 janvier 2008).

Québec, passant de 30 à 62 agressions sexuelles pour 100 000 habitants durant cette période. Ensuite, le taux d'agressions sexuelles a diminué entre 1992 et 1995, passant de 62 à 46 incidents par 100 000 habitants pour ensuite rester stable entre 1995 et 1998, où environ 3250 affaires d'agressions sexuelles étaient signalées à la police annuellement. Après, ce taux a de nouveau augmenté entre 1998 et 2006, passant de 44 à 67 agressions sexuelles par 100 000 habitants. Les tendances de l'évolution des taux d'agressions sexuelles et des taux d'agressions sexuelles simples sont identiques au cours de la période d'analyse. Ceci n'est pas étonnant puisque les agressions sexuelles simples constituent de 73% à 97% des affaires d'agressions sexuelles dépendamment des années. L'évolution du taux d'agressions sexuelles graves est très différente de celles de l'agression sexuelle et de l'agression sexuelle simple. En effet, de 1974 à 1982, le taux d'agressions sexuelles graves augmente lentement, passant de 5,46 à 8,12 agressions sexuelles graves pour 100 000 habitants. Par la suite, ce taux diminue de 5,66 affaires à 0,6 affaires pour 100 000 habitants entre 1983 et 2006. En résumé, deux conclusions générales se dégagent de cette analyse. Tout d'abord, le taux d'agression sexuelle simples au Québec présente deux phases distinctes d'augmentation prolongée : la première entre 1983 et 1992 et la deuxième entre 1998 et 2006. Ensuite, le taux d'agressions sexuelles simples et le taux d'agressions sexuelles graves présentent des tendances contradictoires au cours de la période d'étude, particulièrement entre 1983 et 2006 où le taux d'agressions sexuelles simples augmente alors que le taux d'agressions sexuelles graves diminue.

### **2.3. Les variables alternatives explicatives**

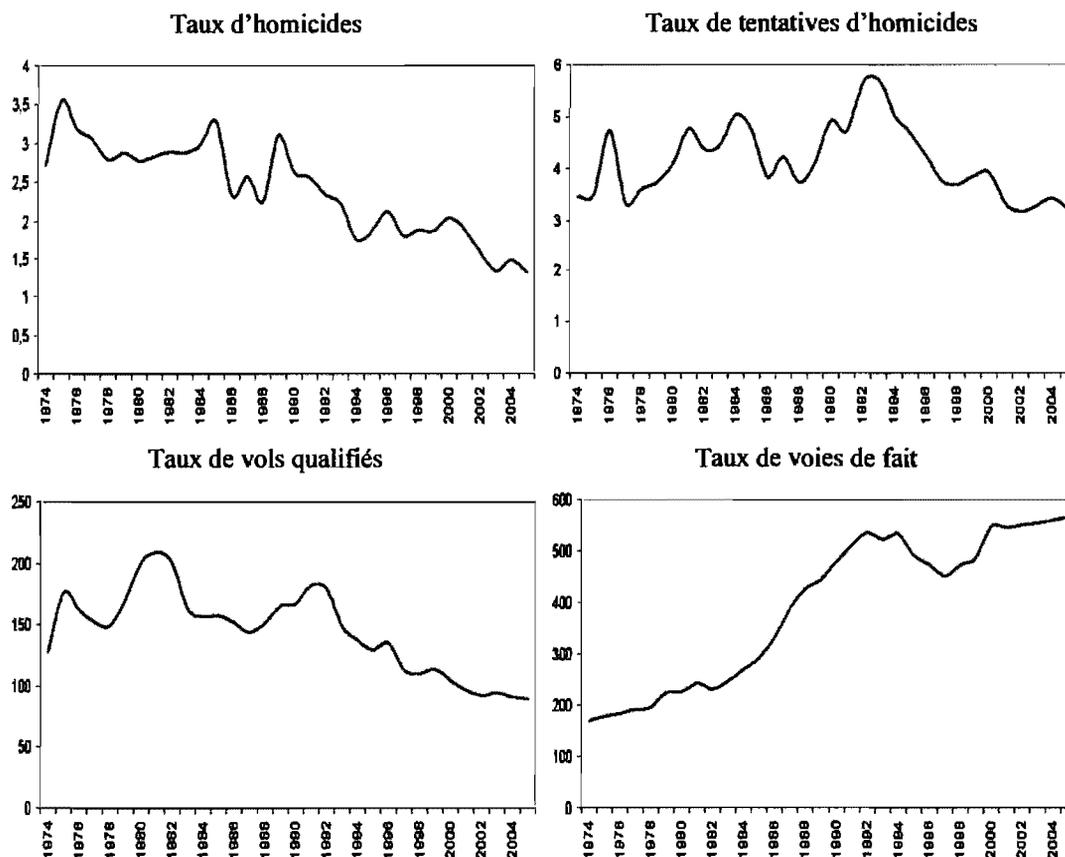
Au fil du temps, plusieurs auteurs ont tenté de déterminer pourquoi le taux d'agressions sexuelles simples a doublé entre 1983 et 1992 alors que le taux d'agressions sexuelles graves diminue au cours de cette même période. Tel que mentionné auparavant, la reconnaissance sociale relativement récente du phénomène de l'agression sexuelle dans les nouvelles médiatiques constitue une des

raisons invoquées pour expliquer ces tendances contradictoires, bien qu'elle n'ait jamais été testée empiriquement. Cependant, d'autres raisons ont été invoquées pour expliquer les tendances de l'agression sexuelle au Québec. Dans la présente section, la présentation et l'analyse de l'évolution de ces diverses explications alternatives au cours de la période d'analyse seront effectuées.

### ***2.3.1 Les crimes contre la personne***

Dans un premier temps, il est possible que les tendances de l'évolution du taux d'agressions sexuelles ne soient que le reflet des tendances des crimes contre la personne. En effet, il se peut que l'agression sexuelle simple au Québec augmente car les crimes contre la personne augmentent également. Afin de vérifier cette affirmation, les tendances de quatre types de crimes contre la personne seront analysées. À l'instar des données portant sur l'agression sexuelle, les données portant sur les crimes contre la personne proviennent du programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) de Statistiques Canada et les taux de chacun de ces types de crimes furent calculés en utilisant l'ensemble de la population comme dénominateur. Ces données concernent quatre types de crimes contre la personne : l'homicide, la tentative d'homicide, le vol qualifié et le voie de fait.

Figure 19. Évolution des taux pour 100 000 habitants de divers crimes contre la personne au Québec entre 1974 et 2006.



La figure 19 illustre l'évolution des taux de quatre types distinct de crimes contre la personne soient : l'homicide, la tentative d'homicide, le vol qualifié et le voie de fait. Le taux de voies de fait est le seul type de crime présentant une évolution semblable au taux d'agressions sexuelles entre 1974 et 2006. En effet, le taux de voies de fait augmente d'abord lentement de 1974 à 1982 pour augmenter plus rapidement par la suite jusqu'à atteindre un premier sommet de 534 voies de fait pour 100 000 habitants en 1992. À partir de 1992, le taux de voies de fait présente une légère augmentation générale, malgré la présence d'un creux entre 1993 et 2000. Les trois autres types de crimes contre la personne sous étude, soit l'homicide, la tentative d'homicide et le vol qualifié, montrent des tendances différentes de celle de l'agression sexuelle. En effet, les taux d'homicides et de vols qualifiés présentent, de manière générale, des tendances à la baisse au cours de la

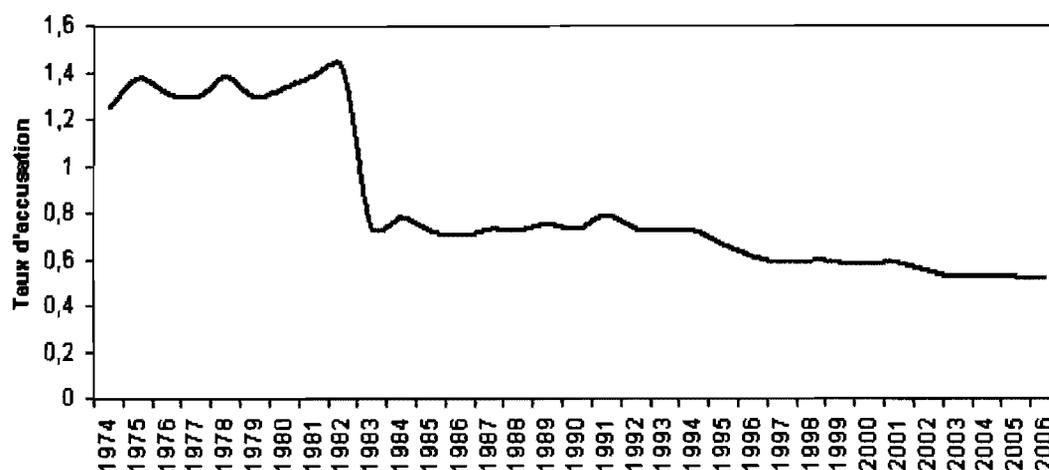
période d'étude alors que le taux de tentatives d'homicides augmente entre 1974 et 1993 pour ensuite diminuer jusqu'à atteindre un taux de 3,28 tentatives d'homicides pour 100 000 habitants en 2006.

L'analyse de l'évolution des tendances de divers crimes contre la personne démontre que l'évolution de l'agression sexuelle au Québec est très différente de l'évolution des autres crimes contre la personne au cours de la période d'analyse, à l'exception des voies de fait. Par conséquent, il semble que les tendances du taux d'agression sexuelle simple au Québec ne soient pas le reflet des tendances des crimes contre la personne. En effet, puisque le crime de voies de fait est grandement lié aux violences conjugales et que ce phénomène a connu un processus de reconnaissance sociale semblable à celui de l'agression sexuelle au cours de la période d'analyse, la similitude existante entre les tendances de ces deux crimes n'est pas suffisante pour affirmer que les tendances des agressions sexuelles sont le reflet des tendances des crimes contre la personne.

### ***2.3.2 Le taux d'accusation des agressions sexuelles***

Tel que mentionné dans la recension des écrits, l'impunité peut être vue comme un facteur de croissance de l'agression sexuelle. Le taux d'accusation est défini comme étant le rapport entre le nombre de personnes accusées et le nombre de crimes solutionnés. Les données utilisées pour calculer le taux d'accusation des agressions sexuelles au Québec entre 1974 et 2006 proviennent du programme DUC de Statistiques Canada.

Figure 20. Tendances du taux d'accusation de l'agression sexuelle



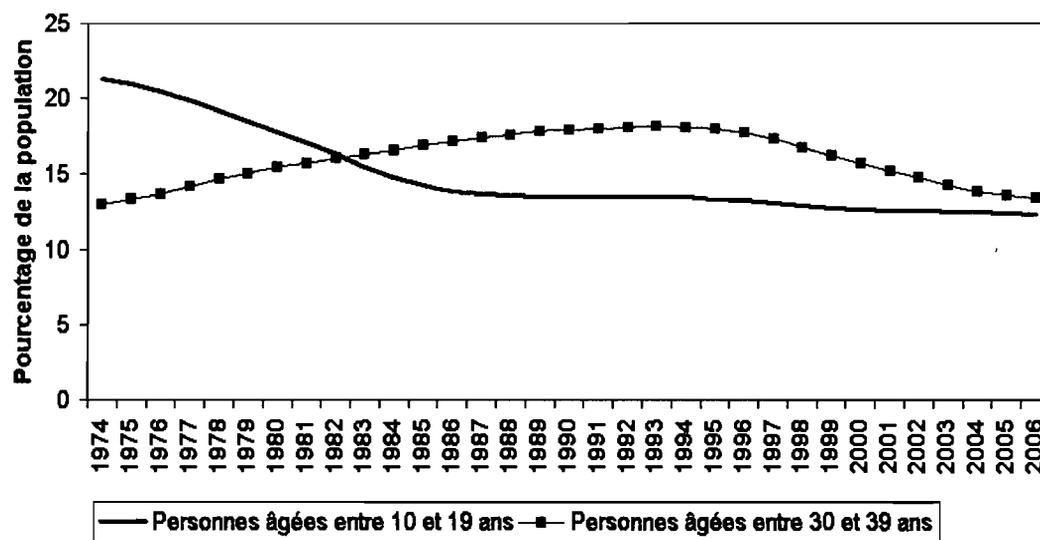
La figure 20 illustre le taux d'accusation des agressions sexuelles au Québec entre 1974 et 2006. Le taux d'accusation est relativement stable entre 1974 et 1982, avec des taux fluctuant entre 1,2 et 1,4. Par la suite, un choc temporel semble avoir eu lieu entre 1982 et 1983, alors que le taux d'accusation diminue brusquement de 1,42 à 0,74. Entre 1983 et 1994, le taux d'accusation est relativement stable au Québec. Finalement, entre 1994 et 2006, la tendance générale du taux d'accusation est à la baisse puisque ce taux diminue de 0,72 à 0,52 pendant cette période. Par conséquent, il semble que l'évolution du taux d'accusation ne puisse expliquer les tendances contradictoires des taux d'agression sexuelle entre 1983 et 1992, puisque celui-ci est relativement stable au cours de cette période. Pour cette raison, cette variable ne sera pas prise en considération lors des analyses subséquentes.

### 2.3.3 La démographie

L'hypothèse démographique indique que l'arrivée de cohortes importantes d'adolescents et d'adultes âgés entre 30 et 39 ans sera associée à une hausse d'agressions sexuelles. À l'instar des données démographiques utilisées pour calculer les divers taux de crimes présentés précédemment, les variables liées à l'âge proviennent du programme d'estimations de la population de Statistiques Canada. Ce type de variables s'applique au répondant ou à la répondante et/ou à

d'autres membres du ménage ou de la famille et désigne l'âge au dernier anniversaire de naissance à une date de référence précise et bien définie. Dans le cadre de cette étude, l'évolution du pourcentage de la population de deux groupes d'âge distincts sera analysée : l'évolution des personnes âgées entre 10 et 17 ans et celle des individus âgés entre 30 et 39 ans. Afin de calculer ces pourcentages de la population, le nombre d'individus composant l'ensemble de la population québécoise fut utilisé comme dénominateur.

Figure 21. Évolution de l'importance relative de deux groupes d'âge au Québec entre 1974 et 2006



La figure 21 illustre l'évolution de l'importance relative de deux groupes d'âge, soient les personnes âgées entre 10 et 19 ans et les personnes âgées entre 30 et 39 ans, au Québec entre 1974 et 2006. L'évolution de ces deux groupes d'âge démontre des tendances différentes. L'importance relative des individus âgés entre 10 et 19 ans diminue tout au long de la période d'analyse. Cependant, l'importance relative de ce groupe d'âge ne diminue pas au même rythme au cours de cette période. En effet, le pourcentage d'individus âgés entre 10 et 19 ans diminue de 5% entre 1974 et 1984 alors qu'il ne diminue que d'environ 2,5% entre 1984 et 2006. Entre 1974 et 1993, l'importance relative des individus âgés entre 30 et 39 ans dans la population montre une tendance inverse, soit une augmentation d'environ 5%.

Par la suite le pourcentage de personnes âgées entre 30 et 39 ans diminue, passant de 18% en 1993 à 13,5% en 2006. L'analyse graphique de l'évolution de l'importance relative des individus âgés entre 10 et 17 ans et des individus âgés entre 30 et 39 ans semble indiquer que seule l'importance relative des individus âgés entre 30 et 39 ans pourrait être une explication potentielle de l'évolution de l'agression sexuelle au cours de la période d'analyse. Pour cette raison, seule l'importance de ce groupe démographique sera prise en considération lors des analyses subséquentes.

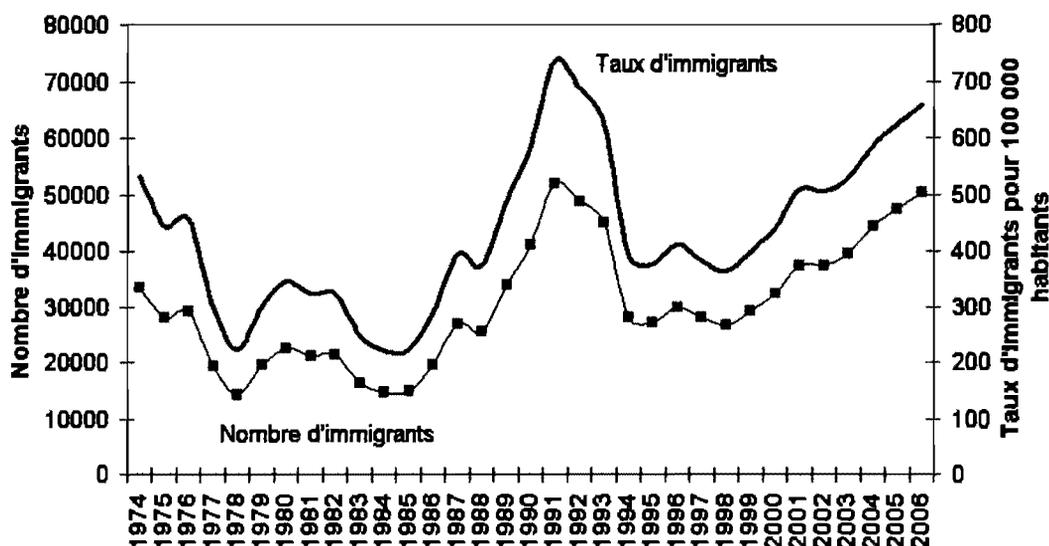
#### ***2.3.4 L'immigration***

L'immigration peut être considéré comme un facteur de désorganisation social. Le concept d'immigration désigne le mouvement de personnes d'un pays quelconque vers un autre pays dans le but de s'y établir. Il s'applique aux personnes à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence. Ce concept s'applique généralement aux personnes nées à l'extérieur du Canada mais peut aussi s'appliquer à un petit nombre de personnes nées au Canada de parents qui sont citoyens d'autres pays. De la même façon, un petit nombre de citoyens canadiens par naissance sont nés à l'extérieur du Canada de parents canadiens. La désignation du statut d'immigrant reçu est accordée à vie, aussi longtemps qu'une personne réside au Canada. Par conséquent, les immigrants sont classés selon la période d'immigration dans le but de faire la distinction entre les personnes arrivées récemment et celles qui résident au Canada depuis un certain nombre d'années. Les données portant sur l'immigration proviennent également du programme d'estimations de la population de Statistique Canada<sup>15</sup>. L'ensemble de la population québécoise fut également utilisé comme dénominateur dans le calcul du taux d'immigrants. Il importe de mentionner que les données pour 2005 et 2006 furent extrapolées puisqu'elles étaient absentes des banques de données consultées.

---

<sup>15</sup> STATISTIQUE CANADA. s.d. *Tableau 051-0008. Immigrants au Canada, selon la province ou territoire de la destination, données trimestrielles (personnes)*, CANSIM, E-STAT. [http://estat2.statcan.ca/cgi-win/cnsmcgi.pgm?CANSIMFile=EStat\Francais\CII\\_1\\_F.htm](http://estat2.statcan.ca/cgi-win/cnsmcgi.pgm?CANSIMFile=EStat\Francais\CII_1_F.htm) (site consulté le 2 janvier 2008).

Figure 22. Évolution de l'immigration au Québec entre 1974 et 2006



La figure 22 illustre le nombre d'immigrants et le taux d'immigrants pour 100 000 habitants entre 1974 et 2006. Puisque ces deux indicateurs illustrent les mêmes tendances, seule l'évolution du taux d'immigrants sera analysée. Entre 1974 et 1978, le taux d'immigrants diminue rapidement, passant de 534 immigrants pour 100 000 habitants en 1974 à 222 immigrants pour 100 000 habitants en 1978. Par la suite, le taux d'immigrants reste relativement stable entre 1978 et 1985, avec en moyenne 277 immigrants pour 100 000 habitants. Entre 1985 et 1991, le Québec subit une vague d'immigration, alors que le taux d'immigrants passe de 223 à 735 immigrants pour 100 000 habitants. Une rapide diminution du taux d'immigrants se produit par la suite entre 1991 et 1994. Après une période de stabilité de taux d'immigrants entre 1994 et 1998, celui-ci augmente par la suite jusqu'en 2006. Cette analyse visuelle préliminaire de l'évolution du taux d'immigrants semble suggérer que celui-ci pourrait être une explication plausible des tendances de l'agression sexuelle simples au Québec entre 1974 et 2006 puisque ce taux augmente fortement entre 1985 et 1991.

### 2.3.5 Le taux de chômage

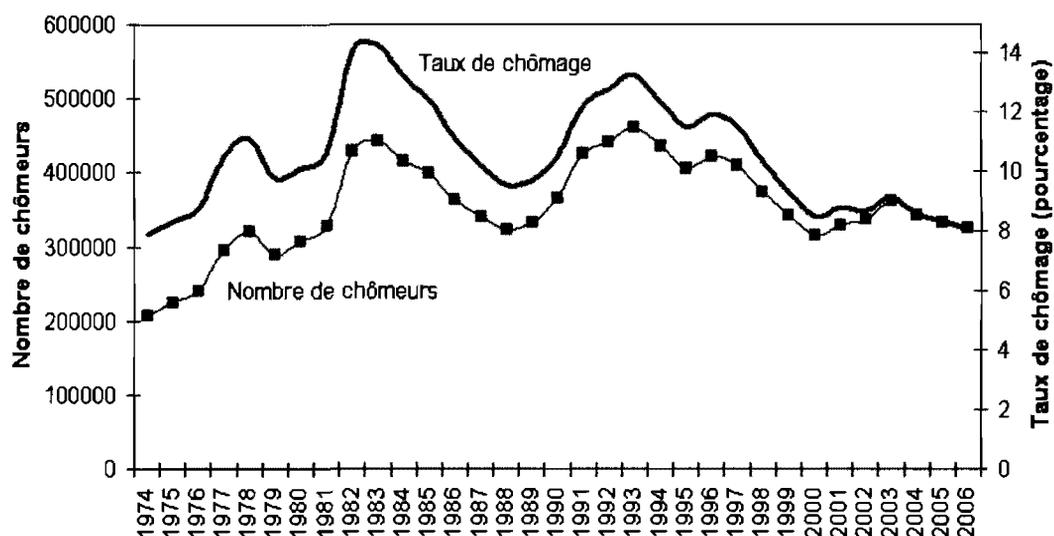
Dans cette étude, le taux de chômage sera utilisé comme principal indicateur de difficultés économiques. Le taux de chômage est défini comme étant le nombre de chômeurs exprimé en pourcentage de la population active, qui est la part de la population apte et disponible pour travailler. Les données portant sur le chômage proviennent de Statistiques Canada, plus précisément de l'Enquête sur la population active (EPA)<sup>16</sup>. L'échantillon de l'EPA est représentatif de la population canadienne civile non institutionnalisée de 15 ans et plus. Sont exclus du champ de l'enquête les personnes qui vivent dans les réserves et dans d'autres peuplements autochtones des provinces, les membres à temps plein des Forces armées canadiennes et les pensionnaires d'établissements. Réunies, ces personnes exclues de l'enquête représentent moins de 2 % de la population canadienne de 15 ans et plus. L'EPA est une enquête à participation obligatoire dans laquelle les données sont obtenues directement auprès des répondants au moyen d'interviews et a lieu tous les mois durant la semaine qui suit la semaine de référence de l'EPA. Pour un logement donné, l'intervieweur obtient habituellement les renseignements relatifs à tous les membres du ménage par procuration auprès d'un membre bien informé du ménage. L'EPA fournit des estimations de l'emploi et du chômage et a pour objectif de répartir la population en âge de travailler en trois catégories qui s'excluent mutuellement, à savoir celles des personnes occupées, des chômeurs et des inactifs. Les chômeurs sont définis comme étant les personnes qui avaient été mises à pied temporairement mais s'attendaient à être rappelées au travail et étaient disponibles pour travailler; ou qui étaient sans emploi, avaient activement cherché un emploi, au moins une fois au cours des quatre dernières semaines et étaient disponibles pour travailler; ou qui devaient commencer un nouvel emploi dans quatre semaines et moins à compter de la semaine de référence et étaient disponibles pour travailler. Il importe de mentionner que, dans cette étude, seuls les individus âgés entre 15 et 65

---

<sup>16</sup> STATISTIQUE CANADA. s.d. *Tableau 282-0002. Enquête sur la population active (EPA), estimations selon le sexe et le groupe d'âge détaillé, données annuelles (personnes sauf indication contraire)*, CANSIM, E-STAT.  
[http://estat2.statcan.ca/cgiwin/cnsmcgi.pgm?CANSIMFile=EStat\Francais\CII\\_1\\_F.htm](http://estat2.statcan.ca/cgiwin/cnsmcgi.pgm?CANSIMFile=EStat\Francais\CII_1_F.htm) (site consulté le 2 janvier 2008).

ans sont pris en compte dans le calcul du taux de chômage et que les données pour 1974 et 1975 furent extrapolées puisqu'elles n'étaient pas disponibles dans les fichiers consultés.

Figure 23. Évolution du chômage au Québec entre 1974 et 2006



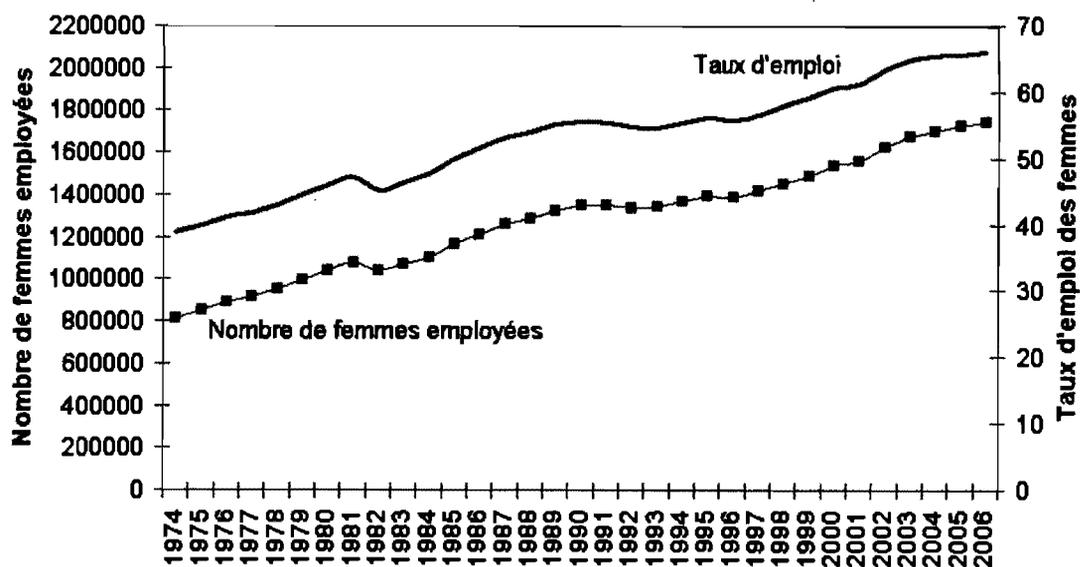
La figure 23 illustre l'évolution du chômage au Québec entre 1974 et 2006. Le taux de chômage présente une tendance à la hausse entre 1974 et 1983, passant de 7,91 % en 1974 à 14,3 % en 1983. Par la suite, le taux de chômage diminue de 4,72% entre 1983 et 1988. Le taux de chômage subit alors une seconde augmentation entre 1988 et 1993, passant de 9,58 % à 13,28 %. Finalement, entre 1993 et 2006, le taux de chômage québécois diminue à nouveau, passant de 13,28 % en 1993 à 8,05 % en 2006. À la lumière de ces résultats, il semble difficile de discréditer les variations du taux de chômage comme cause possible des tendances du taux d'agressions sexuelles graves au Québec. Par conséquent, cette variable sera prise en compte lors des analyses subséquentes.

### 2.3.6 Le travail des femmes

Dans cette étude, l'accès des femmes à l'emploi sera utilisé en tant qu'indicateur des inégalités du rapport de pouvoir entre les hommes et les femmes. Les données relatives à l'emploi des femmes proviennent également de L'EPA. En

effet, cette enquête fournit également des données descriptives et explicatives sur chacune des catégories d'individus mentionnées précédemment qu'elle génère, dont le sexe des individus. Le taux d'emploi est défini comme étant le nombre de personnes occupées exprimé en pourcentage de la population de 15 à 65 ans. Les personnes occupées sont les personnes qui, au cours de la semaine de référence de l'EPA, ont fait un travail quelconque contre rémunération ou en vue d'un bénéfice ou qui avaient un emploi mais n'étaient pas au travail. Les personnes en emploi faisant un travail rémunéré pour un employeur ou à leur propre compte font également partie de cette catégorie. Les personnes occupées pouvaient également faire un travail familial non rémunéré en contribuant directement à l'exploitation d'une ferme, d'une entreprise ou d'un cabinet de professionnel appartenant à un membre apparenté du même ménage et exploité par lui. L'emploi exclut les personnes mises à pied, celles qui étaient inactives entre deux emplois occasionnels et celles qui avaient un emploi devant commencer à une date ultérieure. Le programme d'estimations de la population de Statistiques Canada fut utilisé dans le calcul du taux d'emploi des femmes. En effet, le nombre annuel de femmes âgées entre 15 et 65 ans au Québec a servi de dénominateur. Il importe de mentionner que le nombre et le pourcentage de femmes employées furent extrapolés pour les années 1974 et 1975 puisque l'EPA ne fournissait pas ces données.

Figure 24. Évolution du travail des femmes au Québec entre 1974 et 2006



La figure 24 illustre l'évolution du nombre et du pourcentage de femmes au travail âgées entre 15 et 65 ans au Québec entre 1974 et 2006. Les deux courbes liées au travail des femmes au Québec illustrent les mêmes tendances à la hausse entre 1974 et 2006. En effet, le nombre et le pourcentage de femmes au travail ont lentement progressés entre 1974, où 39 % de la population féminine en âge de travailler occupait un emploi, et 2006, où 66 % de la population féminine en âge de travailler occupait un emploi. Puisque l'augmentation du taux d'emploi des femmes est stable au cours de la période d'étude, il semble peu probable que ce facteur explique les tendances des statistiques officielles portant sur les agressions sexuelles. Par conséquent, cette variable ne sera pas prise en considération lors des analyses subséquentes.

### ***2.3.7 La consommation d'alcool***

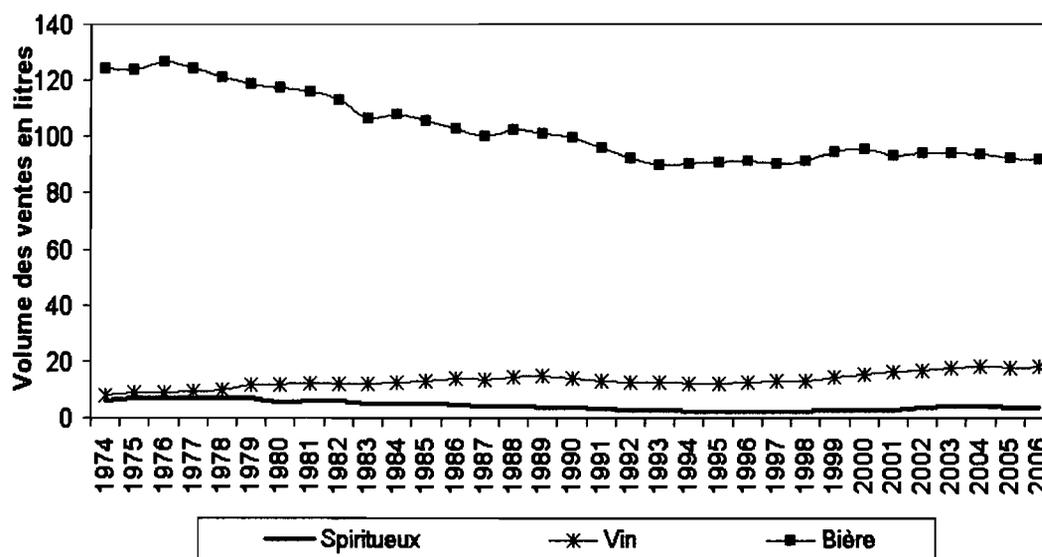
La consommation d'alcool est une des causes probables de l'occurrence des agressions sexuelles selon la littérature. L'indicateur de la consommation d'alcool utilisé dans cette étude sera le volume de vente d'alcool (en litres) par habitant âgé de 15 ans et plus. Malheureusement, le volume de litres d'alcool vendu n'indique pas quelle est la proportion de personnes qui ont des problèmes de consommation. Cependant, puisque aucun autre type de données plus représentatives n'est disponible pour l'ensemble de la période d'analyse, cette variable sera tout de même utilisée. Afin de tenir compte de cette limite, le volume de ventes d'alcool par habitant sera présenté par type d'alcool, soient la bière, le vin et les spiritueux, puisque la consommation de bière est généralement associée aux individus ayant des problèmes de dépendance à l'alcool. Les données portant sur les ventes d'alcool proviennent de Statistique Canada, plus précisément du programme des statistiques sur le secteur public<sup>17</sup>. Ce programme fournit des renseignements statistiques sur la

---

<sup>17</sup> STATISTIQUE CANADA. s.d. *Tableau 183-0006. Volume et valeur des ventes des boissons alcoolisées et par habitant 15 ans et plus, exercices financiers se terminant le 31 mars, données annuelles*, CANSIM, E-STAT.  
[http://estat2.statcan.ca/cgiwin/cnsmcgi.pgm?CANSIMFile=EStat\Francais\CII\\_1\\_F.htm](http://estat2.statcan.ca/cgiwin/cnsmcgi.pgm?CANSIMFile=EStat\Francais\CII_1_F.htm) (site consulté le 2 janvier 2008).

valeur et le volume des ventes de boissons alcoolisées, ainsi que des données financières auprès des régies des alcools provinciales et territoriales. Il s'agit d'une enquête à participation obligatoire et les données sont recueillies au moyen d'une enquête directement auprès des régies des alcools provinciales et territoriales. Il est demandé à ces dernières de produire une déclaration pour elles-mêmes et pour les sociétés auxquelles elles ont accordé un permis de revente de boissons alcoolisées, comme les brasseries et les vineries. D'autres données sont également fournies par la Division du commerce international de Statistique Canada. Les données pour 2006 furent extrapolées puisque celles-ci n'étaient pas disponibles dans les fichiers consultés.

Figure 25. Évolution de la consommation d'alcool par habitant



La figure 25 illustre l'évolution québécoise du volume des ventes d'alcool en litres par habitant entre 1974 et 2006 selon le type d'alcool, soit les spiritueux, le vin et la bière. Tout d'abord, le volume des ventes de spiritueux par habitant augmente entre 1974 et 1976, passant de 6,2 litres de spiritueux par habitant à 7 litres par habitant au cours de cette période. Ensuite, ce volume diminue entre 1976 et 1994, passant de 7 litres par habitant à 2,5 litres par habitant. Après une période de stabilité entre 1994 et 1998, le volume des ventes de spiritueux augmente entre 1998 et 2006. Concernant le volume des ventes de vin par habitant, celui-ci

augmente entre 1974 et 1989, passant de 7,9 litres par habitant en 1974 à 14,7 litres par habitant en 1989, avant de diminuer légèrement entre 1989 et 1994. Entre 1994 et 2006, le volume des ventes de vin par habitant subit une seconde augmentation. La figure 30 démontre que la majorité de l'alcool vendu au Québec au cours de la période d'analyse le fut sous forme de bière. Le volume des ventes de bière diminue entre 1974 et 1993, passant de 124,1 litres de bière par habitant en 1974 à 89,9 litres par habitant en 1993. Suite à une légère augmentation des ventes par habitant entre 1993 et 2000, le volume des ventes de bière par habitant diminue à nouveau entre 2000 et 2006, passant de 95,3 litres par habitant en 2000 à 91,6 litres par habitant en 2006. L'analyse de l'évolution des ventes d'alcool par habitant âgé de 15 ans et plus semble confirmer l'explication selon laquelle la consommation d'alcool serait liée à l'occurrence des agressions sexuelles. En effet, la diminution de la consommation de bière et de spiritueux pourrait être une explication possible de la diminution du taux d'agressions sexuelles graves au Québec. Par conséquent, ces deux variables seront prises en considération lors des analyses subséquentes.

### ***2.3.8 Synthèse de l'analyse de l'évolution des variables alternatives explicatives***

Diverses conclusions se dégagent de l'analyse de l'évolution des variables alternatives explicatives. Dans un premier temps, les tendances des statistiques officielles des agressions sexuelles simples et graves ne sont pas le reflet des tendances des crimes contre la personne. Dans un deuxième temps, seule l'évolution du pourcentage d'individus âgés entre 30 et 39 ans, du taux d'immigration, du taux de chômage et du volume des ventes de spiritueux et de bière en litres par habitant âgé de 15 ans et plus présentent des tendances permettant d'expliquer la hausse du taux d'agressions sexuelles simples ou la baisse du taux d'agressions sexuelles graves. Par conséquent, seules ces variables seront employées lors des analyses multivariées.

## **Chapitre 3**

### **Analyses, résultats et discussion**

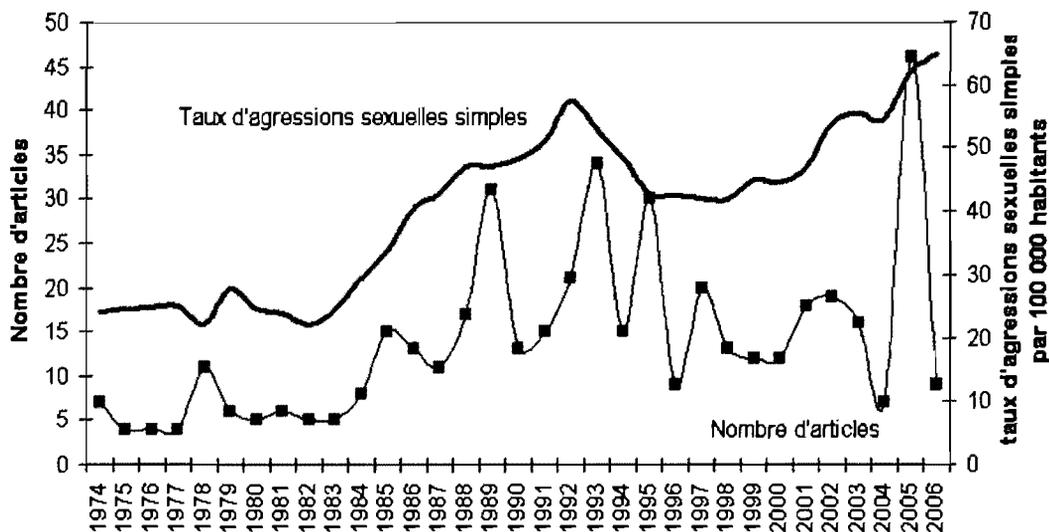
Afin de déterminer si la couverture journalistique des violences sexuelles a un impact sur le taux d'agressions sexuelles, des analyses bivariées et multivariées seront effectuées. Tel que mentionné précédemment, il est attendu que l'augmentation de la couverture journalistique des violences sexuelles aura un double impact sur le taux d'agressions sexuelles. Dans un premier temps, l'augmentation de la couverture médiatique des violences sexuelles peut entraîner, à travers des mécanismes de conscientisation sociale ou de suggestion, une plus grande dénonciation des agressions sexuelles qui se traduirait par une augmentation du taux d'agressions sexuelles. Cependant, puisque la dénonciation des agressions sexuelles graves est présumée constante au cours de la période d'étude, il est raisonnable de supposer que seules les agressions sexuelles simples présenteront une relation positive avec la couverture médiatique des violences sexuelles. Dans un deuxième temps, l'augmentation de la couverture médiatique des violences sexuelles peut dissuader les agresseurs sexuels potentiels de passer à l'acte, ce qui entraînerait une diminution des agressions sexuelles. Cependant, puisque qu'il est attendu que la couverture médiatique des violences sexuelles occasionne simultanément une plus forte dénonciation des agressions sexuelles simples, il est raisonnable de supposer qu'une relation négative entre ces deux phénomènes ne sera présentée que pour le taux d'agressions sexuelles graves. Pour toutes ces raisons, la stratégie d'analyse de cette étude consiste à évaluer de manière distincte l'impact de la couverture journalistique des violences sexuelles sur le taux d'agressions sexuelles simples et sur le taux d'agressions sexuelles graves.

### **3.1 L'impact de la couverture médiatique sur le taux d'agressions sexuelles simples**

Cette section tentera de déterminer quelle est la relation existante entre la couverture médiatique des violences sexuelles et le taux d'agressions sexuelles simples. Avant d'entrer dans l'analyse plus formelle de la relation existante entre

ces deux variables, l'examen visuel des séries constitue une première étape nécessaire pour cerner cette relation.

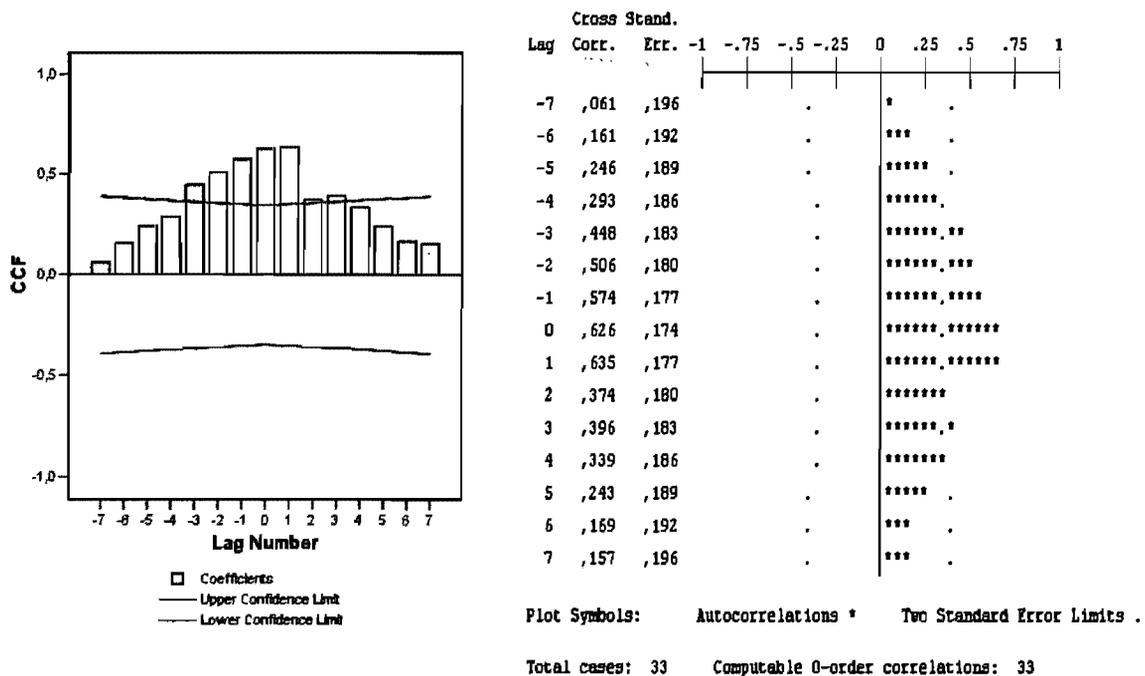
Figure 26. Évolution du taux d'agressions sexuelles simples et du nombre d'articles traitant de violences sexuelles entre 1974 et 2006



La figure 26 représente l'évolution de la couverture journalistique des violences sexuelles et du taux d'agressions sexuelles simples au Québec entre 1974 et 2006. Deux faits importants surgissent de l'analyse de cette figure. Le premier est que les deux variables semblent avoir connu les mêmes tendances au cours de la période d'analyse. Le deuxième est que, de manière générale, les variations de la couverture journalistique des violences sexuelles semblent précéder les variations du taux d'agressions sexuelles simples. Cependant, cette préséance de la couverture médiatique semble être moins importante au cours de la période 1992-2006. Cette exploration graphique préliminaire semble donc confirmer l'hypothèse voulant que la couverture médiatique des violences sexuelles ait un impact sur les comportements de dénonciation de la population puisque la hausse de la couverture médiatique des violences sexuelles semble précéder la hausse des agressions sexuelles simples déclarées à la police. Cependant, cette exploration visuelle n'est pas suffisante pour valider cette hypothèse.

Afin de vérifier si la couverture médiatique des violences sexuelles est un prédicteur du taux d'agressions sexuelles simples, une analyse des fonctions de corrélations croisées (CCF) sera effectuée. La CCF est une fonction statistique permettant de calculer les corrélations entre deux séries temporelles au même moment et également lorsque chacune des séries précède l'autre à différents lags. La CCF montre les corrélations entre les variables à la fois pour des lags positifs et négatifs. L'interprétation des CCF est assez directe : un coefficient significatif à un lag positif indique que la première série mène la seconde alors qu'un coefficient significatif à un lag négatif indique que la première série suit la seconde (SPSS Trends, 1990). Par conséquent, l'inspection des CCF entre deux séries temporelles permet d'identifier à quel moment les deux séries sont les plus fortement corrélées et quelle est la nature de la relation entre les deux séries.

Figure 27. Corrélations croisées du nombre d'articles traitant de violences sexuelles et du taux d'agressions sexuelles simples



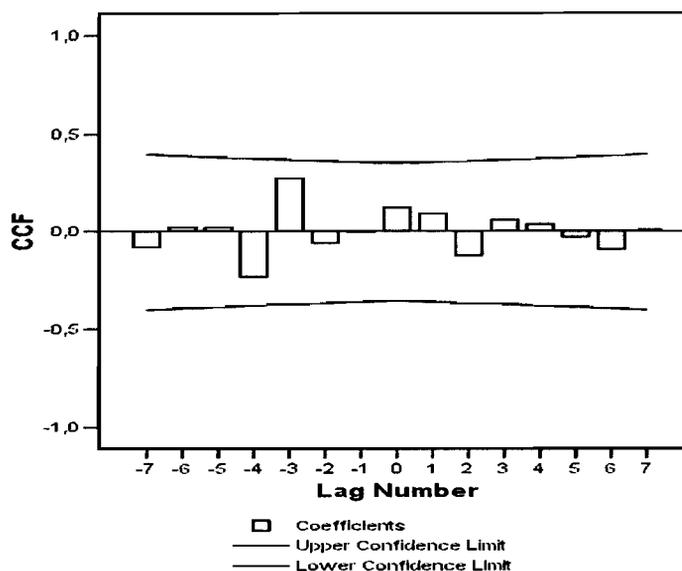
La figure 27 illustre graphiquement les CCF du nombre d'articles traitant de violences sexuelles et du taux d'agressions sexuelles simples. Cette figure démontre qu'il existe plusieurs relations statistiquement significatives entre le nombre d'articles traitant de violences sexuelles et le taux d'agressions sexuelles simples. Puisqu'il existe des coefficients positifs significatifs à la fois lors de lags positifs et négatifs, les corrélations croisées indiquent que le nombre d'articles traitant de violences sexuelles et le taux d'agressions sexuelles simples exercent une relation mutuelle l'un envers l'autre. En effet, plus le nombre d'article traitant de violences sexuelles augmente et plus le taux d'agressions sexuelles simples augmente, ce qui semble confirmer l'hypothèse selon laquelle la couverture médiatique a un impact sur la dénonciation des agressions sexuelles simples. L'inverse est également vraie : plus le taux d'agressions sexuelles simples augmente, plus la couverture médiatique des violences sexuelles augmente. Ces résultats sont congruents avec la recension des écrits, qui indiquait que les médias sont à la fois une source et un indicateur des préoccupations de la société (Best, 1999; Cohen et Young, 1973).

La figure 27 montre également les résultats détaillés des coefficients de CCF entre le nombre d'articles traitant de violences sexuelles et le taux d'agressions sexuelles simples. Une analyse plus poussée de ces résultats indique que la corrélation existante entre ces deux variables est plus forte lorsque le nombre d'articles traitant de violences sexuelles précède le taux d'agressions sexuelles simples, avec un coefficient de corrélation de 0,635, que lorsque le taux d'agressions sexuelles simples précède le nombre d'articles traitant de violences sexuelles, où la corrélation n'est que de 0,574. Ces résultats indiquent que le nombre d'articles traitant de violences sexuelles publiés à un effet plus important sur le taux d'agressions sexuelles simples de l'année suivante que l'effet du taux d'agressions sexuelles simples sur le nombre d'articles traitant de violences sexuelles publiés l'année suivante. De plus, l'analyse de ces résultats semble indiquer que l'effet de la couverture médiatique des violences sexuelles sur le taux d'agressions sexuelles simples est de courte durée puisque la force des coefficients de corrélations décline rapidement après un an. Ces résultats sont congruents avec

la recension des écrits (Phillips, 1974). À l'inverse, l'effet du taux d'agressions sexuelles simples sur la couverture médiatique des violences sexuelles semble être de longue durée puisque la force des coefficients de corrélations décline lentement lorsque le taux d'agressions sexuelles simples précède le nombre d'articles traitant de violences sexuelles publiés. À la lumière de ces résultats, il semble logique d'émettre l'hypothèse que la relation unissant le nombre d'articles traitant de violences sexuelles publiés et le taux d'agressions sexuelles simples d'une même année soit davantage le fruit de l'impact de la couverture médiatique des violences sexuelles sur le taux d'agressions sexuelles simples que l'inverse, bien que cette hypothèse ne puisse être vérifiée hors de tous doutes dans le cadre de cette étude.

Les analyses effectuées précédemment confirment l'existence d'une relation positive et significative entre le nombre d'articles traitant de violences sexuelles et le taux d'agressions sexuelles simples. Cependant, il importe également de s'interroger sur l'existence d'une relation entre les variations annuelles du nombre d'articles traitant de violences sexuelles et les variations annuelles du taux d'agressions sexuelles simples. Afin de répondre à cette interrogation, une analyse des CCF des séries différenciées d'ordre 1 sera effectuée. La différenciation est une opération au cours de laquelle chacune des données annuelles originales des séries est remplacée par sa différence avec la valeur précédente (SPSS Trends, 1990). Il importe de noter que cette transformation engendre une perte d'information pour la première année d'observation de chacune des variables, soit 1974.

Figure 28. Corrélations croisées des variations annuelles du nombre d'articles traitant de violences sexuelles et des variations annuelles du taux d'agressions sexuelles simples



La figure 28 illustre graphiquement les CCF des variations annuelles du nombre d'articles traitant de violences sexuelles et des variations annuelles du taux d'agressions sexuelles simples. Cette figure démontre qu'il n'existe aucune relation statistiquement significative entre les variations annuelles du nombre d'articles traitant de violences sexuelles et les variations annuelles du taux d'agressions sexuelles simples. De plus, la valeur des coefficients de corrélations aux différents lags ne démontre aucune stabilité, en alternant du positif au négatif, ce qui indique que le processus est aléatoire. Par conséquent, ces résultats indiquent que les variations du nombre d'articles traitant de violences sexuelles ne sont pas corrélées aux variations du taux d'agressions sexuelles simples, bien que le nombre d'articles soit corrélé au taux d'agressions sexuelles simples. Bref, les différences annuelles de la couverture médiatique des violences sexuelles ne sont pas liées aux différences annuelles du taux d'agressions sexuelles simples.

Les analyses de CCF effectuées précédemment confirment certaines observations issues de l'analyse visuelle préliminaire effectuée. En effet, il existe

une relation positive et significative entre le nombre d'articles traitant de violences sexuelles et le taux d'agressions sexuelles simples, bien que les variations annuelles de chacune de ces variables ne soient pas corrélées. De plus, bien que chacune de ces variables ait un impact sur l'autre, il semble que la relation principale entre ces deux variables concerne l'impact du nombre d'articles traitant de violences sexuelles sur le taux d'agressions sexuelles simples. Cependant, l'analyse visuelle graphique préliminaire effectuée précédemment semblait également indiquer que la relation entre la couverture médiatique des violences sexuelles et le taux d'agressions sexuelles simples n'est pas stable au cours de la période d'analyse. En effet, l'évolution de ces deux séries temporelles semblait davantage similaire entre 1974 et 1992 qu'entre 1992 et 2006. Puisque le nombre d'observations des séries temporelles utilisées dans cette étude est très près du seuil minimal d'observations requis pour effectuer des analyses de séries temporelles et que, pour cette raison, il est impossible d'effectuer des analyses différenciées pour chacune de ces périodes, des tests de cointégration seront utilisés afin de déterminer s'il existe une relation d'équilibre à long terme entre ces deux séries.

À l'instar des CCF, l'interprétation des tests de cointégration est assez directe : si deux séries sont liées entre elles de manière à former une relation d'équilibre à long terme, si elles sont cointégrées, elles évolueront de façon très similaire dans le temps et l'écart entre ces séries sera stable (Pinola et Rahgozar, 1997; Azar, 1998; Greenberg, 2001). La méthode d'estimation utilisée dans cette étude est celle proposée par Engle et Granger, qui permet de tester la présence d'une relation à long terme entre deux variables (Azar, 1998). Les résultats du test d'Engle et Granger<sup>18</sup> permettent d'accepter l'hypothèse nulle de *non intégration*

---

<sup>18</sup> Le test d'Engle et Granger vérifie la présence d'une relation de cointégration entre deux variables en trois étapes : 1) en effectuant un test de racine unitaire sur chacune des variables, 2) en effectuant une régression de cointégration et 3) en effectuant une régression de Dickey et Fuller. La présence d'une relation de cointégration est confirmée si : 1) l'hypothèse de racine unitaire ( $\alpha=1$ ) n'est pas rejetée pour les variables individuelles et 2) l'hypothèse de racine unitaire est rejetée pour les résidus à partir de la régression de cointégration. Dans le cas présent, l'hypothèse de racine unitaire est rejetée pour les variables individuelles *nombre d'articles traitant de violences sexuelles* ( $\alpha=0,536$ ) et *taux d'agressions sexuelles simples* ( $\alpha=0,976$ ). Par conséquent, il n'existe pas de relation de cointégration entre ces deux variables.

entre le nombre d'articles traitant de violences sexuelles et le taux d'agressions sexuelles simples. Ceci signifie donc que le nombre d'articles traitant de violences sexuelles et le taux d'agressions sexuelles simples ne sont pas cointégrés au cours de la période 1974-2006. Par conséquent, les soupçons issus de l'analyse graphique préliminaire des séries sont confirmés : les tendances du nombre d'articles traitant de violences sexuelles ne sont pas suffisantes pour expliquer les tendances du taux d'agressions sexuelles simples sur toute la période d'étude.

Les résultats des CCF et des tests de cointégration présentés précédemment permettent de préciser l'influence qu'exerce le nombre d'articles traitant de violences sexuelles sur le taux d'agressions sexuelles simples. Cependant, comme l'indique la recension des écrits ainsi que les résultats des tests de cointégration, il existe d'autres variables pouvant avoir un impact sur le taux d'agressions sexuelles simples. Afin de vérifier si le nombre d'articles traitant de violences sexuelles a un impact sur le taux d'agressions sexuelles simples une fois que les autres variables explicatives sélectionnées précédemment sont prises en considération, des analyses d'autorégressions multiples ont été effectuées. L'utilisation d'autorégressions multiples permet de ne pas violer le postulat relatif à l'auto corrélation des erreurs, qui est un des postulats d'utilisation de la régression linéaire multiple.

Eu égard à l'utilisation d'autorégressions dans cette étude, certaines considérations méthodologiques méritent d'être mentionnées. Tout d'abord, la statistique présentée pour chaque variable indépendante est le T-Ratio, qui permet de mieux apprécier la force explicative de chaque variable indépendamment du type de variable utilisée. En effet, les variables dichotomiques performant mieux lorsque le coefficient de régression (B) est considéré. Le T-Ratio corrige l'effet amplifié de la variable dichotomique utilisée dans cette étude, soit l'instauration de la législation de 1983, en divisant le B par l'erreur standard (Blais, 2001). Ensuite, le *Akaike Information Criterion* (AIC) est utilisé afin d'évaluer dans quelle mesure le modèle utilisé est adéquat pour décrire la réalité étudiée. Le AIC est basé sur le concept d'entropie et offre une mesure relative de l'information perdue lorsqu'un

modèle est utilisé pour décrire une réalité donnée, dans ce cas l'évolution du taux d'agressions sexuelles simples. Par conséquent, plus l'indice AIC est bas, plus le modèle utilisé est adéquat pour expliquer les variations du niveau d'agressions sexuelles simples au fil des ans (Chatfield, 2000; Pinola et Rahgozar, 1997; SPSS Trends, 1990). Finalement, afin de diminuer la probabilité de commettre une erreur de mesure de type 2, le seuil de signification des analyses fut fixé à 10%, puisque la signification dépend fortement du nombre d'observations utilisées et que le nombre d'observations utilisées dans cette étude est petit, soit 33 ans (Martel et Nadeau, 1988).

Tableau I. Résultats des analyses de séries temporelles du taux d'agressions sexuelles simples

	<b>Modèle sans le nombre d'articles</b>	<b>Modèle avec le nombre d'articles</b>
AR1 <sup>19</sup>	-0,310	-1,444
Nombre d'articles		2,043 *
Législation	1,831 *	2,302 **
Taux d'immigration	7,355 ***	8,213 ***
Taux de chômage	-4,505 ***	-5,088 ***
Vente de spiritueux par habitant	4,671 ***	5,207 ***
Vente de bière par habitant	-6,458 ***	-6,672 ***
Pourcentage de la population âgé entre 30-39 ans	2,432 **	2,562 **
Constante	7,228 ***	7,853 ***
AIC	174,93	173,56

\* p< 0.10

\*\* p<0.05

\*\*\* p≤0.01

Le tableau I présente les résultats des autorégressions du taux d'agressions sexuelles simples. Une première constatation se dégageant de cette analyse est que le modèle utilisé permet une meilleure description de l'évolution du taux

<sup>19</sup> AR1 correspond au coefficient autorégressif. Il indique que le taux d'agressions sexuelles simples d'une année est fonction du taux d'agressions sexuelles simples de l'année précédente. Le T-Ratio de l'AR1 exprime la force de la liaison linéaire entre deux valeurs successives. Bien que ce coefficient soit présenté dans le tableau I, celui-ci offre peu d'intérêt en regard du sujet d'étude et des analyses effectuées.

d'agressions sexuelles simples lorsque le nombre d'articles traitant de violences sexuelles est intégré au modèle. En effet, l'AIC du premier modèle (AIC=174,93), duquel le nombre d'articles traitant de violences sexuelles est absent, est supérieur à celui du second modèle (AIC=173,56) dans lequel le nombre d'articles est pris en considération pour décrire ce phénomène. Par contre, une analyse de l'*evidence-ratio*<sup>20</sup> de ces deux modèles (*evidence-ratio*=0,97) indique que la sélection du meilleur modèle, soit le modèle incluant le nombre d'articles traitant de violences sexuelles, contient une grande part d'incertitude et qu'une grande variation dans la sélection du meilleur modèle doit être attendue en fonction de l'échantillon utilisé dans les analyses. L'analyse du second modèle de régression démontre également que la relation existante entre le nombre d'articles traitant de violences sexuelles et le taux d'agressions sexuelles simples démontrée lors des analyses précédentes est maintenue lorsque d'autres variables explicatives sont prises en considération. En effet, le nombre d'articles traitant de violences sexuelles est positivement et significativement corrélé au taux d'agressions sexuelles simples (T-Ratio = 2,043;  $p < 0,10$ ) : plus le nombre d'articles traitant de violences sexuelles augmente et plus le taux d'agressions sexuelles simples augmente. Cependant, avant de conclure que l'augmentation du taux d'agressions sexuelles simples est le résultat de l'impact de la couverture médiatique des violences sexuelles sur les comportements de dénonciation des agressions sexuelles de la population, il importe d'analyser la

---

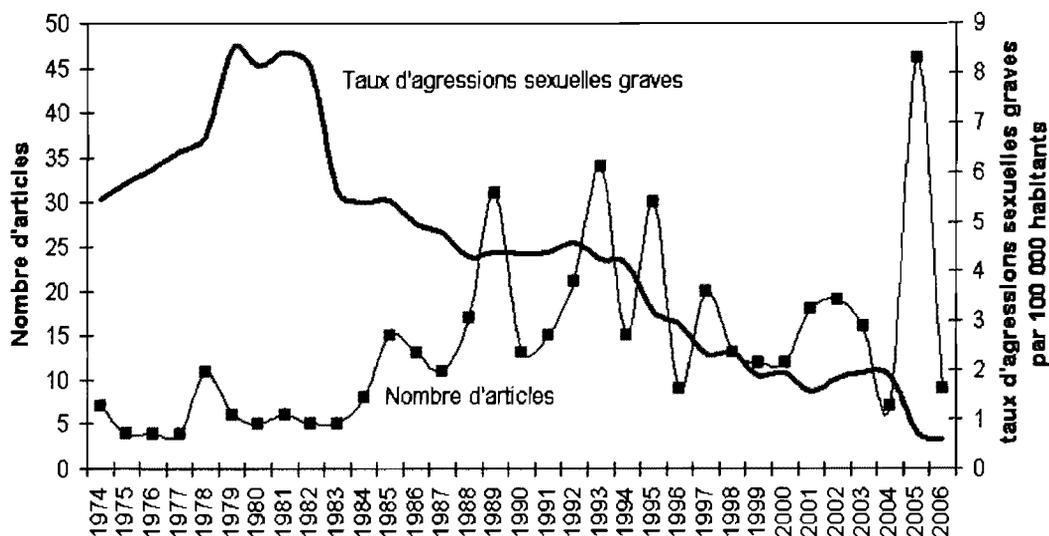
<sup>20</sup> Bien qu'il soit fallacieux d'utiliser des tests d'hypothèses nulles afin de tester l'existence de différences significatives entre les AIC de divers modèles théoriques, ces deux types d'approches méthodologiques reposant sur des paradigmes d'analyses différents, il est possible d'évaluer la justesse de la sélection du meilleur modèle à l'aide des *evidence-ratio* (Burnham et Anderson, 2002). L'*evidence-ratio* entre deux modèles consiste en un ratio de l'*Akaike weight* de chacun de ces modèles. L'*Akaike weight* d'un modèle est considéré comme étant un indicateur de la force d'évidence en faveur de la sélection de ce modèle comme étant le meilleur modèle de l'ensemble des modèles théoriques possibles, considérant qu'un des modèles doit nécessairement être le meilleur modèle de cet ensemble (Burnham et Anderson, 2002). Il importe de noter que l'*Akaike weight* d'un modèle est calculé en fonction de l'ensemble des modèles théoriques possibles. L'interprétation de l'*evidence-ratio* de deux modèles s'effectue selon une échelle de valeur : plus la valeur de l'*evidence-ratio* est élevée, plus la probabilité que le modèle évalué soit effectivement le meilleur modèle pour décrire la réalité étudiée est élevée. Bien que l'échelle d'interprétation des *evidence-ratio* puisse varier selon la réalité étudiée, un *evidence-ratio* d'une valeur supérieure à 2 est généralement accepté comme étant suffisant pour conclure qu'il existe une probabilité substantielle que le modèle évalué soit effectivement le meilleur modèle pour décrire la réalité étudiée (Burnham et Anderson, 2002).

relation existante entre la couverture médiatique des violences sexuelles et le taux d'agressions sexuelles graves.

### **3.2 L'impact de la couverture médiatique sur le taux d'agressions sexuelles graves**

Cette section tentera de déterminer quelle est la relation existante entre la couverture médiatique des violences sexuelles et le taux d'agressions sexuelles graves. Cette analyse est d'une grande importance en regard de l'objectif de cette étude puisque la recension des écrits indique que les comportements de dénonciation des agressions sexuelles graves sont présumés relativement stables au cours de la période d'analyse, ces comportements ayant été fortement dénoncés au cours des dernières 33 années. Par conséquent, l'existence d'une relation positive entre le nombre d'articles traitant de violences sexuelles et le taux d'agressions sexuelles graves tendrait à démontrer que les agressions sexuelles sont plus fréquentes au cours de la période d'analyse et que la relation existante entre la couverture médiatique des violences sexuelles et le taux d'agressions sexuelles simples n'est pas le fait d'une augmentation des comportements de dénonciation. Tel que mentionné dans la section précédente, l'examen visuel des séries constitue une première étape nécessaire pour cerner cette relation.

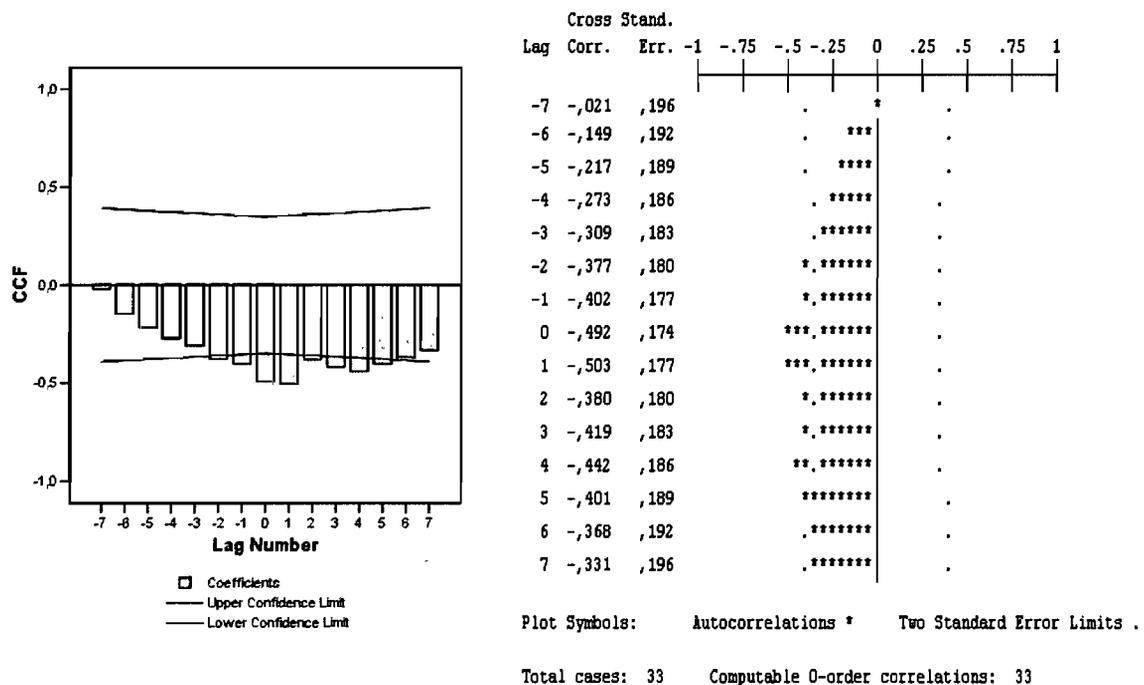
Figure 29. Évolution du taux d'agressions sexuelles graves et du nombre d'articles traitant de violences sexuelles entre 1974 et 2006



La figure 29 représente l'évolution de la couverture journalistique des violences sexuelles et du taux d'agressions sexuelles graves au Québec entre 1974 et 2006. Deux faits importants surgissent de l'analyse de cette figure. Le premier est que le taux d'agressions sexuelles graves commence à diminuer de manière constante au moment même où le nombre d'articles traitant de violences sexuelles démontre une tendance à la hausse, ce qui semble confirmer l'hypothèse selon laquelle la couverture médiatique des violences sexuelles engendre un effet dissuasif sur la population. Le deuxième est que l'augmentation de la couverture médiatique des violences sexuelles ne semble pas suffisante pour expliquer la diminution du taux d'agressions sexuelles graves au cours de la période d'analyse. En effet, le taux d'agressions sexuelles graves continue de diminuer même lorsque le nombre d'articles traitant de violences sexuelles diminue. À la lumière de cette seconde constatation, il est permis de s'interroger sur l'existence d'une relation entre la couverture médiatique des violences sexuelles et le taux d'agressions sexuelles graves. De plus, le fait que l'augmentation du nombre d'articles traitant de violences sexuelles coïncide avec la mise en place de la législation de 1983 soulève également des doutes concernant l'existence de cette relation. Bref, il semble que des analyses plus poussées soient nécessaires pour confirmer l'existence d'une

relation entre le nombre d'articles traitant de violences sexuelles et le taux d'agressions sexuelles graves. Afin de vérifier si la couverture médiatique des violences sexuelles est un prédicteur du taux d'agressions sexuelles graves, une analyse des CCF sera effectuée.

Figure 30. Corrélations croisées du nombre d'articles traitant de violences sexuelles et du taux d'agressions sexuelles graves



La figure 30 illustre les CCF du nombre d'articles traitant de violences sexuelles et du taux d'agressions sexuelles graves. Cette figure montre qu'il existe plusieurs relations statistiquement significatives entre le nombre d'articles traitant de violences sexuelles et le taux d'agressions sexuelles graves. Puisqu'il existe des coefficients négatifs significatifs à la fois lors de lags positifs et négatifs, les corrélations croisées indiquent que le nombre d'articles traitant de violences sexuelles et le taux d'agressions sexuelles graves exercent une relation mutuelle l'un envers l'autre. En effet, plus le nombre d'articles traitant de violences sexuelles augmente et plus le taux d'agressions sexuelles graves diminue, ce qui semble confirmer l'hypothèse selon laquelle la couverture médiatique a un effet dissuasif

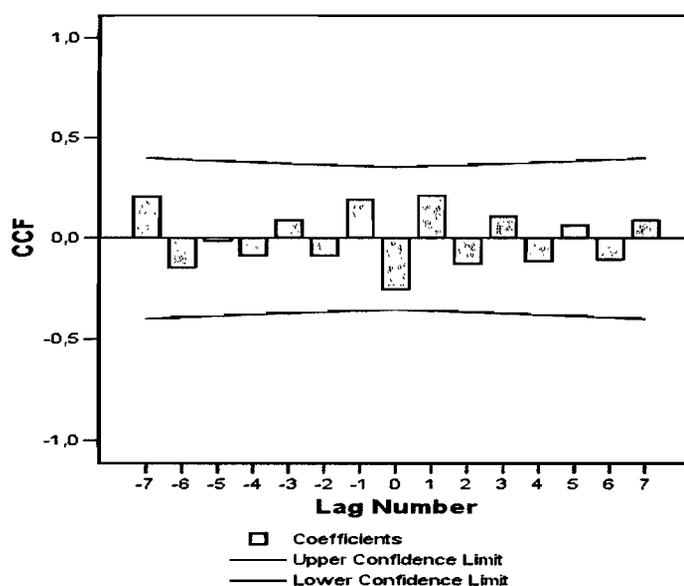
sur la population en ce qui a trait à l'agression sexuelle. L'inverse est également vraie : plus le taux d'agressions sexuelles graves diminue, plus la couverture médiatique des violences sexuelles augmente. L'impact du taux d'agressions sexuelles graves sur le nombre d'articles publiés peut être expliqué par le processus de sélection des nouvelles médiatiques. En effet, Gaudreault (2007) mentionne qu'un des critères de sélection de la nouvelle est son caractère exceptionnel. Par conséquent, plus l'agression sexuelle grave est rare dans une société, plus la mention de ce type d'événement dans les nouvelles journalistiques est jugée digne d'intérêt par la communauté médiatique.

La figure 30 montre également les résultats détaillés des coefficients de CCF entre le nombre d'articles traitant de violences sexuelles et le taux d'agressions sexuelles graves. Une analyse plus poussée de ces résultats indique que la corrélation existante entre ces deux variables est plus forte lorsque le nombre d'articles traitant de violences sexuelles précède le taux d'agressions sexuelles graves, avec un coefficient de corrélation de -0,503, que lorsque le taux d'agressions sexuelles graves précède le nombre d'articles traitant de violences sexuelles, où la corrélation n'est que de -0,402. Ces résultats indiquent que le nombre d'articles traitant de violences sexuelles publiés à un effet plus important sur le taux d'agressions sexuelles graves de l'année suivante que l'effet du taux d'agressions sexuelles graves sur le nombre d'articles traitant de violences sexuelles publiées l'année suivante. De plus, l'analyse de ces résultats semble indiquer que l'effet de la couverture médiatique des violences sexuelles sur le taux d'agressions sexuelles graves est de longue durée puisque la force des coefficients de corrélations décline lentement. Il semble que la couverture médiatique des violences sexuelles ait encore un effet négatif significatif sur le taux d'agressions sexuelles graves cinq ans après la publication des articles. À l'inverse, l'effet du taux d'agressions sexuelles graves sur la couverture médiatique des violences sexuelles semble être de courte durée puisque la force des coefficients de corrélations décline rapidement lorsque le taux d'agressions sexuelles graves précède le nombre d'articles traitant de violences sexuelles publiés. À la lumière de ces résultats, il

semble que la couverture journalistique des violences sexuelles ait un effet dissuasif sur la population puisque l'augmentation de cette couverture précède une diminution du taux d'agressions sexuelles graves.

Les analyses effectuées précédemment confirment l'existence d'une relation entre le nombre d'articles traitant de violences sexuelles et le taux d'agressions sexuelles graves. Cependant, il importe également de s'interroger sur l'existence d'une relation entre les variations annuelles du nombre d'articles traitant de violences sexuelles et les variations annuelles du taux d'agressions sexuelles graves. Afin de répondre à cette interrogation, une analyse des CCF des séries différenciées d'ordre 1 sera effectuée.

Figure 31. Corrélations croisées des variations annuelles du nombre d'articles traitant de violences sexuelles et des variations annuelles du taux d'agressions sexuelles graves



La figure 31 illustre graphiquement les CCF des variations annuelles du nombre d'articles traitant de violences sexuelles et des variations annuelles du taux d'agressions sexuelles graves. Cette figure démontre qu'il n'existe aucune relation statistiquement significative entre les variations annuelles du nombre d'articles

traitant de violences sexuelles et les variations annuelles du taux d'agressions sexuelles graves. De plus, la valeur des coefficients de corrélations aux différents lags ne démontre aucune stabilité, en alternant du positif au négatif, ce qui indique que le processus est aléatoire. Par conséquent, ces résultats indiquent que les variations du nombre d'articles traitant de violences sexuelles ne sont pas corrélées aux variations du taux d'agressions sexuelles graves, bien que le nombre d'articles soit corrélé au taux d'agressions sexuelles graves. Bref, les différences annuelles de la couverture médiatique des violences sexuelles ne sont pas liées aux différences annuelles du taux d'agressions sexuelles graves.

Les analyses de CCF effectuées précédemment confirment certaines observations issues de l'analyse visuelle préliminaire effectuée. En effet, il existe une relation négative et significative entre le nombre d'articles traitant de violences sexuelles et le taux d'agressions sexuelles graves, bien que les variations annuelles de chacune de ces variables ne soient pas corrélées. De plus, bien que chacune de ces variables ait un impact sur l'autre, il semble que la relation principale entre ces deux variables concerne l'impact du nombre d'articles traitant de violences sexuelles sur le taux d'agressions sexuelles graves. Cependant, l'analyse visuelle graphique préliminaire effectuée précédemment semblait également indiquer que la relation entre la couverture médiatique des violences sexuelles et le taux d'agressions sexuelles graves n'est pas stable au cours de la période d'analyse. À l'instar de l'analyse de la relation entre la couverture médiatique des violences sexuelles et le taux d'agressions sexuelles simples effectuée dans la section précédente, des tests de cointégration ont été utilisés afin de déterminer s'il existe une relation d'équilibre à long terme entre ces deux séries. Les résultats du test d'Engle et Granger<sup>21</sup> indiquent que le nombre d'articles traitant de violences sexuelles et le taux d'agressions sexuelles graves ne sont pas cointégrés au cours de la période 1974-2006. Par conséquent, les soupçons issus de l'analyse graphique

---

<sup>21</sup> L'hypothèse de racine unitaire est rejetée pour la variable individuelle *nombre d'articles traitant de violences sexuelles* ( $\alpha=0,536$ ). Par conséquent, il n'existe pas de relation de cointégration entre ces deux variables.

préliminaire des séries sont confirmés : les tendances du nombre d'articles traitant de violences sexuelles ne sont pas suffisantes pour expliquer les tendances du taux d'agressions sexuelles graves au cours de l'ensemble de la période d'étude.

Afin de vérifier si le nombre d'articles traitant de violences sexuelles a un impact sur le taux d'agressions sexuelles graves une fois que d'autres variables explicatives sont prises en considération, des analyses d'autorégressions ont été effectuées, comme ce fut le cas dans la section précédente. Les modalités d'utilisation et les variables indépendantes de ces autorégressions sont les mêmes que celles utilisées dans la section précédente.

Tableau II. Résultats des analyses de séries temporelles du taux d'agressions sexuelles graves

	<b>Modèle sans le nombre d'articles</b>	<b>Modèle avec le nombre d'articles</b>
AR1	4,168 ***	4,785 ***
Nombre d'articles		-1,548 <sup>a</sup>
Législation	-4,026 ***	-4,140 ***
Taux d'immigration	0,471	0,580
Taux de chômage	0,389	0,231
Vente de spiritueux par habitant	3,240 ***	3,174 ***
Vente de bière par habitant	0,535	0,461
Pourcentage de la population âgé entre 30-39 ans	5,652 ***	5,541 ***
Constante	-3,374 ***	-3,116 ***
<b>AIC</b>	49,237	48,489

<sup>a</sup> p<0.15

\* p< 0.10

\*\* p<0.05

\*\*\* p<0.01

Le tableau II présente les résultats des autorégressions du taux d'agressions sexuelles graves. Une première constatation se dégageant de cette analyse est que le modèle utilisé permet une meilleure description de l'évolution du taux d'agressions sexuelles graves lorsque le nombre d'articles traitant de violences sexuelles est intégré au modèle. En effet, l'AIC du premier modèle (AIC=49,237), duquel le

nombre d'articles traitant de violences sexuelles est absent, est supérieur à celui du second modèle (AIC=48,489) dans lequel le nombre d'articles est pris en considération pour décrire ce phénomène. Par contre, une analyse de *l'evidence-ratio* de ces deux modèles (*evidence-ratio*=0,92) indique que la sélection du meilleur modèle, soit le modèle incluant le nombre d'articles traitant de violences sexuelles, contient une grande part d'incertitude et qu'une grande variation dans la sélection du meilleur modèle doit être attendue en fonction de l'échantillon utilisé dans les analyses. L'analyse du second modèle de régression démontre également que la relation existante entre le nombre d'articles traitant de violences sexuelles et le taux d'agressions sexuelles graves démontrée lors des analyses précédentes est maintenue, bien que l'existence de celle-ci soit moins certaine, lorsque d'autres variables explicatives sont prises en considération. En effet, le nombre d'articles traitant de violences sexuelles entretient une relation négative et marginalement significative<sup>22</sup> avec le taux d'agressions sexuelles graves (T-Ratio = -1,548; p=0,13) : plus le nombre d'articles traitant de violences sexuelles augmente et plus le taux d'agressions sexuelles graves diminue. Il semble donc que l'augmentation de la couverture médiatique des violences sexuelles ait un effet dissuasif sur la population.

### 3.3 Synthèse des résultats

Les analyses différenciées effectuées dans cette étude confirment l'hypothèse selon laquelle la couverture médiatique des violences sexuelles a un double impact sur le taux d'agressions sexuelles. Dans un premier temps, les résultats indiquent que le nombre d'articles traitant de violences sexuelles est un prédicteur du taux d'agressions sexuelles simples et entretient une relation positive et significative avec celui-ci : plus le nombre d'articles traitant de violences sexuelles augmente, plus le taux d'agressions sexuelles simples augmente. Dans un

---

<sup>22</sup> Tel que mentionné précédemment, le seuil de signification des analyses fut fixé à 10%, puisque le nombre d'observations utilisées dans cette étude est petit, soit 33 ans. Un seuil de signification marginal de 15% fut également fixé afin d'éviter les erreurs de type 2.

deuxième temps, les résultats indiquent que le nombre d'articles traitant de violences sexuelles est un prédicteur du taux d'agressions sexuelles graves et entretient une relation négative et marginalement significative avec celui-ci : plus le nombre d'articles traitant de violences sexuelles augmente, plus le taux d'agressions sexuelles graves diminue. Il semble improbable que la couverture médiatique des violences sexuelles engendre à la fois une fréquence plus élevée de l'agression sexuelle simple et une fréquence moins élevée de l'agression sexuelle grave. En effet, toute agression sexuelle est fondamentalement un voie de fait au sens de l'article 265(1) du Code criminel canadien. De plus, la seule différence entre ces comportements réside dans le niveau de gravité de l'offense au niveau judiciaire et une brève analyse qualitative des articles du corpus empirique indique que le message des médias concernant ce type de gestes est univoque : l'agression sexuelle, quel que soit son niveau de gravité, n'est pas acceptable dans la société québécoise. Par conséquent, la seule raison permettant d'expliquer que la hausse de la couverture médiatique des violences sexuelles engendre une hausse du taux d'agressions sexuelles simples et une baisse du taux d'agressions sexuelles graves est que les médias entraînent un changement d'attitude concernant la dénonciation des agressions sexuelles tout en dissuadant les agresseurs potentiels de passer à l'acte. Cependant, l'impact positif de la couverture médiatique des violences sexuelles sur la dénonciation ne serait décelable que pour le taux d'agressions sexuelles simples puisque les agressions sexuelles graves sont présumées avoir un taux de déclaration invariant. De plus, il est fort probable que les résultats de cette étude sous-estiment l'impact des médias sur les comportements de dénonciation puisque l'impact dissuasif des médias sur le passage à l'acte des agresseurs potentiels doit également agir dans le cas des agressions sexuelles simples. Par conséquent, la hausse d'agressions sexuelles simples identifiées lors de la période d'analyse serait un phénomène artificiel, les statistiques officielles auraient augmenté sans que l'occurrence de ce crime ait été plus fréquente, dans lequel les médias jouent un rôle.

Les analyses multivariées effectuées précédemment confirment également l'existence d'une relation entre le volume d'agressions sexuelles et certaines variables alternatives explicatives utilisées dans cette étude, notamment la mise en place de la législation de 1983, le volume des ventes de spiritueux et le pourcentage d'individus âgés entre 30 et 39 ans dans la population. Tout d'abord, la mise en place de la législation de 1983 a un impact similaire à la couverture médiatique des violences sexuelles sur le volume d'agressions sexuelles : elle entretient une relation positive avec le taux d'agressions sexuelles simples et une relation négative avec le taux d'agressions sexuelles graves. À l'instar de la relation entre la couverture médiatique des violences sexuelles et les taux d'agressions sexuelles, ces résultats peuvent être expliqués par la théorie de la dissuasion générale et la théorie de la conscientisation sociale. En effet, la mise en place de la législation aurait dissuadé les agresseurs potentiels de passer à l'acte tout en engendrant un changement d'attitude concernant la dénonciation de ce type de comportements. Cependant, l'impact de la législation de 1983 sur la dénonciation ne serait décelable que pour le taux d'agressions sexuelles simples puisque les agressions sexuelles graves sont présumées avoir un taux de déclaration invariant. Cette augmentation de la dénonciation des agressions sexuelles suite à la mise en place de 1983 est d'ailleurs mentionnée par certains auteurs (Groupe de travail sur les agressions à caractère sexuel, 1995; Roberts et Gebotys, 1992; Roberts et Pires, 1992). Ensuite, il semble que le volume des ventes de spiritueux par habitants et le pourcentage d'individus âgés entre 30 et 39 ans entretiennent une relation positive et significative avec le volume d'agressions sexuelles simples et avec le volume d'agressions sexuelles graves : plus les ventes de spiritueux et le pourcentage d'individus âgés entre 30 et 39 ans augmentent, plus les taux d'agressions sexuelles augmentent. Ces résultats sont congruents avec les données de la recension des écrits (Aubut, 1993; Felson et al., 2007; Groupe de travail sur les agressions à caractère sexuel, 1995; Ouimet, 2005; Ouimet et Blais, 2002; Roizen, 1997).

Concernant les autres variables alternatives explicatives utilisées dans cette étude, soient le taux d'immigration, le taux de chômage et la vente de bière par

habitant, celles-ci ne semblent pas être liées au volume d'agressions sexuelles de la société québécoise. En effet, bien que toutes les variables explicatives alternatives entretiennent une relation significative avec le taux d'agressions sexuelles simples, l'existence de ces relations est remise en doute par le fait que ces variables n'entretiennent aucune relation significative avec le taux d'agressions sexuelles graves. Puisque les agressions sexuelles simples et graves constituent fondamentalement les mêmes gestes et qu'ils ne diffèrent qu'au niveau de leur gravité, il semble improbable que ces variables aient un impact seulement sur le volume d'agressions sexuelles simples. Par conséquent, il semble probable que ces relations soient le fruit d'un simple hasard conjoncturel.

## **Conclusion**

Au fil du temps, plusieurs auteurs ont posé l'hypothèse que des changements dans la couverture médiatique des violences sexuelles permettraient d'expliquer les tendances contradictoires présentées par le taux d'agressions sexuelles simples et le taux d'agressions sexuelles graves au cours des dernières décennies. Cependant, ces affirmations reposaient davantage sur des suppositions que sur des données empiriques. La présente recherche tentait de combler cette lacune en déterminant l'existence d'une relation entre les tendances de la couverture médiatique du *Journal de Montréal* des violences sexuelles et les tendances des statistiques officielles des agressions sexuelles simples et des agressions sexuelles graves entre 1974 et 2006 et en précisant la nature de cette relation.

Dans un premier temps, l'évolution de la couverture médiatique des violences sexuelles du *Journal de Montréal* fut décrite, puisque l'hypothèse selon laquelle la couverture médiatique des violences sexuelles serait un facteur explicatif des tendances des statistiques officielles des agressions sexuelles repose sur le postulat que des changements sont survenus dans la couverture médiatique des violences sexuelles. Cette analyse de l'évolution de la couverture médiatique des violences sexuelles du *Journal de Montréal* confirme l'existence de plusieurs changements dans celle-ci au cours de la période d'analyse, changements qui avaient été postulés par Ouimet (2007). Tout d'abord, le nombre et le pourcentage d'articles traitant de violences sexuelles de même que le nombre de cas de violences sexuelles présentés augmentent à partir de 1983. L'importance morphologique des articles augmente également à partir de 2000. À ce propos, le fait que l'augmentation du nombre d'articles traitant de violences sexuelles coïncide avec la mise en place de la législation en matière de violences sexuelles de 1983 semble confirmer un des éléments de la théorie de la conscientisation sociale : la couverture médiatique d'un phénomène émerge rapidement et suit sa propre dynamique qui est affectée par la mobilisation des groupes concernés par le phénomène.

Ensuite, la congruence du portrait des violences sexuelles effectué par ce quotidien avec les données officielles a augmenté entre 1974 et 2006, bien qu'il

existe encore des lacunes au niveau de l'âge des agresseurs et des victimes et du type de liens unissant ces deux protagonistes. Finalement, après 1982, les violences sexuelles semblent être abordées comme un phénomène de société puisque les angles sous lesquels cette problématique est présentée sont nombreux et diversifiés, ce qui n'était pas le cas avant 1982. Ce résultat est d'ailleurs conforme avec la théorie de la conscientisation sociale qui postulait qu'un problème social se développe autour de problèmes privés lorsque l'expérience des individus est comprise comme des exemples d'un problème social plus large et que les médias jouent un rôle vital dans la construction de ce type de problème en abordant la substance de problèmes privés avec le crime. Au terme de cette analyse, le nombre annuel d'articles traitant de violences sexuelles fut identifié comme étant le meilleur indicateur de l'évolution de la couverture médiatique des violences sexuelles dans le *Journal de Montréal*.

Dans un deuxième temps, le nombre annuel d'articles traitant de violences sexuelles parus au mois de mai fut mis en relation avec les taux annuels d'agressions sexuelles simples ainsi qu'avec les taux annuels d'agressions sexuelles graves. Ces analyses différenciées ont permis une meilleure identification de la relation existante entre ces deux phénomènes, puisque la recension des écrits indiquait que la couverture médiatique pouvait avoir un double impact sur les taux d'agressions sexuelles et que la dénonciation de l'agression sexuelle grave est présumée constante au cours de la période d'analyse. Les résultats de ces analyses confirment l'hypothèse selon laquelle la couverture médiatique des violences sexuelles a un double impact sur le taux d'agressions sexuelles, et ce même lorsque le pourcentage d'individus âgés entre 30 et 39 ans, le taux d'immigration, le taux de chômage et le volume des ventes de spiritueux et de bière sont prises en considération. Tout d'abord, les résultats indiquent que plus le nombre d'articles traitant de violences sexuelles augmente, plus le taux d'agressions sexuelles simples augmente. Ensuite, les résultats indiquent que plus le nombre d'articles traitant de violences sexuelles augmente, plus le taux d'agressions sexuelles graves diminue. Puisqu'il semble improbable que la couverture médiatique des violences sexuelles

engendre à la fois une fréquence plus élevée de l'agression sexuelle simple et une fréquence moins élevée de l'agression sexuelle grave, ces résultats confirment l'hypothèse selon laquelle les médias entraînent un changement d'attitude concernant la dénonciation des agressions sexuelles tout en dissuadant les agresseurs potentiels de passer à l'acte. Par conséquent, la hausse d'agressions sexuelles simples au Québec serait un phénomène artificiel : cette hausse serait attribuable à une plus grande dénonciation des agressions sexuelles simples et non à une fréquence plus élevée des agressions sexuelles dans la société québécoise. Bref, ces résultats semblent confirmer que les médias auraient la capacité de définir la nature de la problématique des violences sexuelles et d'influencer la perception de la population générale à cet égard en communiquant des messages et des symboles qui inculquent les valeurs, les croyances et les codes de comportements de la société (Cohen et Young, 1973; Gaudreault, 2007; Muehlenhard et Kimes, 1999; Schissel, 1997; Tiffen, 2004).

Bien entendu, cette étude comporte certaines limites. Tout d'abord, une seule personne ayant procédé à la collecte et au codage des données, le degré d'indépendance à l'égard de la subjectivité du codeur, donc la fidélité de la catégorisation, peut être mis en doute. En effet, l'absence d'accord inter-juge constitue une des limites de cette étude car il est impossible d'éliminer la possibilité que la codification des articles ait été influencé par le jugement subjectif du codeur, qui est également l'auteur de cette étude. Cependant, puisque cette étude porte sur l'évolution de la couverture médiatique et que ce biais peut être considéré comme étant relativement constant d'une année à l'autre, il est raisonnable de supposer que la portée de ce biais soit limitée. Ensuite, puisque la période d'étude de ce mémoire est relativement courte, 33 ans, la puissance statistique de ces résultats est relativement faible. De plus, certaines variables alternatives explicatives n'ont pu être prises en considération dans le cadre de cette étude, notamment le nombre de services aux victimes et aux agresseurs offerts dans la société québécoise, faute de données empiriques portant sur celles-ci. En effet, l'existence de variables antécédentes, concurrentes ou intermédiaire ayant un impact sur la relation unissant

la couverture médiatique des violences sexuelles et les taux d'agressions sexuelles ne peut être exclue.

Il est évident que pour augmenter la portée de cette étude, il aurait été nécessaire d'élargir les critères de sélection relatifs au corpus empirique de cette étude. En effet, seuls les articles parus dans les dix premières pages des éditions du *Journal de Montréal* sont pris en compte dans cette étude. L'analyse de l'ensemble des articles traitant de violences sexuelles parus dans le *Journal de Montréal* aurait permis une meilleure identification de la relation unissant la couverture médiatique des violences sexuelles et les taux d'agressions sexuelles. En outre, les articles traitant d'événements de violences sexuelles survenus ailleurs qu'au Canada ont été exclus du corpus empirique, ce qui constitue une des lacunes de cette étude. En effet, Phillips (1974) a démontré que l'impact des comportements d'imitation est amplifié lorsque le comportement présenté est effectué par des célébrités. Par conséquent, il est possible que l'inclusion des articles traitant des comportements de dénonciation effectués par des célébrités internationales aurait permis une meilleure analyse de l'impact de la couverture médiatique sur la dénonciation des agressions sexuelles.

Finalement, cette analyse ne porte que sur l'évolution de la couverture médiatique d'un quotidien. Or, les individus composant la société obtiennent de l'information de divers types de médias et la hausse d'intérêt médiatique envers la problématique des violences sexuelles semble généralisée à l'ensemble des supports médiatiques. Il serait intéressant, lors d'études subséquentes sur le sujet, de vérifier si la couverture médiatique des violences sexuelles effectuée par d'autres types de médias, comme la télévision, et d'autres formats médiatique, tels que les débats télévisés ou talk-shows de type *Claire Lamarche*, ont également un impact sur le volume des agressions sexuelles déclarées à la police.

## Liste des références

Altminc, R. (2007). *Médias et masculinisme à Montréal*. Montréal : Condition féminine Canada.

Aubut, J., et coll. (1993). *Les agresseurs sexuels : théorie, évaluation et traitement*. Montréal : Les Éditions de la Chenelière Inc.

Azar, T. (1998). *Les déterminants du cycle et de la tendance des ventes au détail au Canada: analyse de cointégration et modèle à correction d'erreurs*. Mémoire de maîtrise inédit, École des hautes études commerciales, Université de Montréal.

Bachman, R. (1993). Predicting the reporting of rape victimizations : Have rape reforms made a difference ? . *Criminal Justice and Behavior*, 20(3), 254-270.

Bandura, A. (1977). *Social Learning Theory*. Englewood Cliffs, NJ : Prentice-Hall.

Bandura, A. (1986). *Social foundations of thought and action : A social cognitive theory*. Englewood Cliffs, NJ : Prentice-Hall.

Baron, J. N., et Reiss, P. C. (1985a). Same Time, Last Year : Selecting Data Dredging for Negative Findings : Reply to Phillips and Bollen. *American Sociological Review*, 50(3), 372-376.

Baron, J. N., et Reiss, P. C. (1985b). Same Time, Next Year : Aggregate Analyses of the Mass Media and Violent Behavior. *American Sociological Review*, 50, 347-363.

Baron, L., et Strauss, M. A. (1987). Four Theories of Rape: A Macrosociological Analysis. *Social Problems*, 34(5), 467-489.

Baumer, E. P., Felson, R. B., et Messner, S. F. (2003). Change in police notification for rape, 1973-2000. *Criminology*, 41(3), 841- 872.

Berns, N. (2004). *Framing the Victim : Domestic Violence, Media and Social Problems*. New York : Walter de Gruyter Inc.

Best, J. (1999). *Random Violence : How We Talk About New crimes and New Victims*. Los Angeles : University of California Press.

Bing, J. M., et Lombardo, L. X. (1997). Talking past each other about sexual harassment : an exploration of frames for understanding. *Discourse & Society*, 8(3), 293-311.

Blais, E. (2001). *Analyse journalistique des déterminants du volume des accidents routiers dans la région métropolitaine de Montréal, 1995-1998*. Mémoire de maîtrise inédit, École de criminologie, Université de Montréal.

Bollen, K. A., et Phillips, D. P. (1982). Imitative Suicides : A National Study of the Effects of Television News Stories. *American Sociological Review*, 47(6), 802-809.

Boulay, S. (2002). *Les médias privilégient-ils leur mission économique ou démocratique? Une analyse de contenu des quotidiens montréalais*. Mémoire de Maîtrise, Université du Québec à Montréal.

Burnham, K. P. et Anderson, D. R. (2002). *Model Selection and Multimodel Inference : A Practical Information-Theoretic Approach* (2e édition). New York : Springer.

Centre d'études sur les médias (2008a). *Portrait de la propriété dans le secteur des quotidiens au Québec et au Canada*. Extrait du site web du Centre d'études sur les médias le 6 janvier 2008 : <http://www.cem.ulaval.ca/ConcentrationQuotidiens.pdf>

Centre d'études sur les médias (2008b). *Québecor Inc.* Extrait du site web du Centre d'études sur les médias le 6 janvier 2008 :

[http://www.cem.ulaval.ca/portraits\\_entreprises/QUEBECOR.html](http://www.cem.ulaval.ca/portraits_entreprises/QUEBECOR.html)

Chapoulie, J.-M. (1969). Un type d'explication en sociologie : les systèmes de variables en relations causales. *Revue Française de Sociologie*, 10(3), 333-351.

Chatfield, C. (2000). *Time-series forecasting*. Boca Raton : Chapman & Hall/CRC.

*Code criminel de poche 2006*. Toronto : Thomson Carswell.

Cohen, S., et Young, J. (1973). *The manufacture of news : Social problems, deviance and the mass media*. London : Constable and Co.

Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle (2007). *Rapport sur la mise en œuvre des engagements gouvernementaux 2001-2006 : Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle*. Québec : Gouvernement du Québec.

Cusson, M. (1998). *Criminologie actuelle*. Paris : Presses Universitaires de France.

De Bonville, J. (2006). *L'analyse de contenu des médias : de la problématique au traitement statistique*. Bruxelles : Éditions De Boeck Université.

Direction générale de la condition féminine de l'Ontario (1992). *L'agression sexuelle : la réalité*. Ontario : Condition féminine de l'Ontario.

Duwe, G. (2000). Body Count Journalism : The Presentation of Mass Murder in the News Media. *Homicide Studies*, 4(4), 364-399.

Elias, N. (1978). *The Civilizing Process Volume 1 : The History of Manners*. New York : Pantheon Books.

Felson, R. B. (1996). Mass Media Effects on Violent Behavior. *Annual Review of Sociology*, 22, 103-128.

Felson, R. B., Burchfield, K. B., et Teasdale, B. (2007). The impact of alcohol on different types of violent incidents. *Criminal Justice and Behavior*, 34(8), 1057-1068.

Felson, R. B., et Paré, P.-P. (2005). *The Reporting of Domestic Violence and Sexual Assault by Nonstrangers to the Police*. Unpublished report, U.S. Department of Justice.

Gagnon, N. (1984). *Méthode quantitative de l'analyse de contenu*. Québec : Laboratoire de recherches sociologiques, Université Laval.

Galtung, J., et Ruge, M. (1965). The structure of foreign news: The presentation of the Congo, Cuba and Cyprus crises in four foreign newspapers. *Journal of International Peace Research*, 1, 64-90.

Gaudreault, A. (1997). *Les Médias face à la Violence envers les Femmes*. Table ronde organisée par le centre de recherche interdisciplinaire sur la violence faite aux femmes et dans les familles, Université de Montréal, Montréal, Québec.

Gaudreault, A. (2005, octobre). *Le travail des médias en matière d'agression sexuelle : entre sensationnalisme et information*. Communication présentée au troisième congrès international francophone sur l'agression sexuelle : *L'agression sexuelle : coopérer au-delà des frontières*, Gatineau, Québec.

Gaudreault, A. (2007). Le traitement médiatique des abus commis par des thérapeutes : le voile est à peine levé... *Les cahiers de PV*, avril 2007(2), 62-64.

Gibbs, J. P. (1975). *Crime, punishment and deterrence*. New York : Elsevier.

Goode, E., et Ben-Yehuda, N. (1994). *Moral Panics : The social construction of deviance*. Oxford : Blackwell Publishers.

Gottfredson, M., et Gottfredson, D. (1998). *Decision making in criminal justice : toward the rational exercise of discretion* (2e édition). New York : Plenum Press.

Gouvernement du Québec (1992). *La violence faite aux femmes : Le processus d'intervention en matière de violence conjugale et d'agressions à caractère sexuel*. Québec : Ministère de la Santé et des Services sociaux, Ministère de la Justice et Ministère de la Sécurité publique.

Gouvernement du Québec (2001). *Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle*. Québec : Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Graber, D. (1980). *Crime news and the public*. New York : Praeger.

Greenberg, D. F. (2001). Time Series Analysis of crime Rates. *Journal of Quantitative Criminology*, 17(4), 291-327.

Groupe de travail sur les agressions à caractère sexuel (1995). *Les agressions sexuelles STOP : des activités réalistes et réalisables*. Québec : Ministère de la Santé et des Services sociaux, Ministère de la Justice, Secrétariat à la condition féminine, Ministère de la Sécurité publique et Ministère de l'Éducation.

Guay, J.-P., Ouimet, M., et Proulx, J. (2004). Criminal Justice Institutional Referrals and Selections : A Comparative Portrait of Sexual Aggressions and Aggressors. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 48(3), 330-346.

Guérard, G., et Lavender, A. (1999). Le fémicide conjugal, un phénomène ignoré : Une analyse de la couverture journalistique de trois quotidiens montréalais. *Recherches féministes*, 12(2), 159-177.

Jensen, G. F., et Karpos, M. (1993). Managing rape: Exploratory research on the behavior of rape statistics. *Criminology*, 31, 365-385.

Kinnon, D. (1981). *Rapport sur l'agression sexuelle au Canada*. Ottawa : Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme.

Laroche, D. (2001). La victimisation. Dans Institut de la Statistique du Québec (ed.), *Portrait Social du Québec : données et analyses* (pp.402-432). Québec : Institut de la Statistique du Québec.

Marsolek, C. J., et Deason, R. G. (2007). Hemispheric asymmetries in visual word-form processing : Progress, conflict, and evaluating theories. *Brain and Language*, 103, 304-307.

Martel, J.-M., et Nadeau, R. (1988). *Statistique en gestion et en économie*. Montréal : gaëtan morin éditeur.

Muehlenhard, C. L., et Kimes, L. A. (1999). The Social Construction of Violence : The Case of Sexual and Domestic Violence. *Personality & Social Psychology Review*, 3(3), 234-246.

Orcutt, J. D., et Faison, R. (1988). Sex-role attitude change and reporting of rape victimization, 1973-1985. *The Sociological Quarterly*, 29(4), 589-604.

Ouimet, M. (1998). *L'agression sexuelle, la violence conjugale et les infractions aux lois sur les drogues : portrait statistique*. Montréal : Centre international de criminologie comparée.

Ouimet, M. (2005). *La Criminalité au Québec durant le Vingtième Siècle*. Québec : Les Presses de l'Université Laval.

Ouimet, M. (2007). Is crime really falling in Canada? Crime trends from police statistics and victimization surveys. Article non publié, Montréal : Université de Montréal.

Ouimet, M., et Blais, E. (2002). L'impact de la démographie sur les tendances de la criminalité au Québec de 1962 à 1999. *Criminologie*, 35(1), 1-18.

Ouimet, M., et Tessier-Jasmin, J.-M. (2007). Les facteurs liés à la déclaration des victimisations criminelles au Canada en 2004. Article non publié, Montréal : Université de Montréal.

Pearl, J. (2000). *Causality : Models, Reasoning, and Inference*. New York : Cambridge University Press.

Peelo, M., et Soothill, K. (2000). The place of public narratives in reproducing social order. *Theoretical Criminology*, 4(2), 131-148.

Phillips, D. P. (1974). The Influence of Suggestion on Suicide : Substantive and Theoretical Implications of the Werther Effect. *American Sociological Review*, 39(3), 340-354.

Phillips, D. P. (1983). The Impact of Mass Media Violence on U.S. Homicides. *American Sociological Review*, 48(4), 560-568.

Phillips, D. P., et Bollen, K. A. (1985). Same Time, Last Year : Selecting Data Dredging for Negative Findings. *American Sociological Review*, 50(3), 364-371.

Pinola, R., et Rahgozar, R. (1997). *Applied regression and time series analysis*. Wisconsin: Economic research Service.

Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (1994). *Évolution de la loi relative aux agressions sexuelles*. Extrait du site web de la Bibliothèque virtuelle du patrimoine documentaire communautaire canadien francophone le 2 novembre 2007 :  
[http://bv.cdeacf.ca/CF\\_HTML/1999\\_05\\_0013.htm#a2](http://bv.cdeacf.ca/CF_HTML/1999_05_0013.htm#a2)

Reiss, A. (1971). *The police and the public*. New Haven : Yale University Press.

Roberts, J. V., et Gebotys, R. J. (1992). Reforming Rape Laws : Effects of Legislative Change in Canada. *Law and Human Behavior*, 16(5), 555- 573.

Roberts, J. V., et Pires, A. P. (1992). Le renvoi et la classification des infractions d'agressions sexuelles. *Criminologie*, 25(1), 27-62.

Roizen, J. (1997). Epidemiological issues in alcohol-related violence. *Alcohol and violence*, 13, 7-40.

Sacco, V. F. (1995). Media Construction of Crime. *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 539(1), 141-154.

Sacco, V. F. (2000). News that Counts : Newspaper Images of Crime and Victimization Statistics. *Criminologie*, 33(1), 203-223.

Schissel, B. (1997). *Blaming Children*. Halifax : Fernwood Publishing.

Skogan, W. G. (1984). Reporting crimes to the Police : the Status of World Research. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 21(2), 113-137.

S.P.S.S. (1990). *SPSS/PC+ Trends*. Chicago : S.P.S.S. Inc.

Statistique Canada (1999). *La violence familiale au Canada : un profil statistique 1999*. Ottawa : Statistique Canada.

Statistique Canada (2000). *La violence familiale au Canada : un profil statistique 2000*. Ottawa : Statistique Canada.

Statistique Canada (2002). *La violence familiale au Canada : un profil statistique 2002*. Ottawa : Statistique Canada.

Thomassin, K. (2000). La mesure de la criminalité. *Bulletin d'information sur la criminalité et l'organisation policière*, 2(1), 1-18.

Tiffen, R. (2004). Tip of the Iceberg or Moral Panic?. *American Behavioral Scientist*, 47(9), 1171-1193.

Tukey, J. W. (1970). *Exploratory Data Analysis*. Ontario :Addison-Wesley.

Wasserman, I. M. (1984). Imitation and Suicide : A Reexamination of the Werther Effect. *American Sociological Review*, 49(3), 427-436.

Welch, M., Fenwick, M., et Roberts, M. (1997). Primary Definitions of crime and Moral Panic : A Content Analysis of Expert's Quotes in Feature Newspaper Articles on Crime. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 34(4), 474-494.

Wilkins, L. T. (1964). *Social deviance: social policy, action and research*. Londres : Travistock.